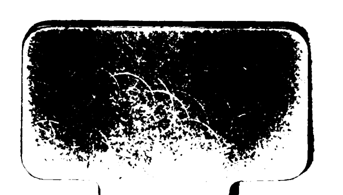



DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.
1903



SOUVENIRS

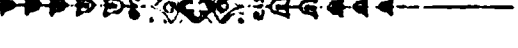
ET

CAUSERIES,

PAR LE P^T B****,

PAIR DE FRANCE.

Le souvenir au temps fait rebrousser son cours.
DELILLE, *L'Imagination*, chant 2e.



Paris,
IMPRIMERIE DE GUIRAUDET ET JOUAUST,
315, RUE SAINT-HONORÉ.

1844

SOUVENIRS

ET

CAUSERIES.

Sermon [illegible] par le [illegible]

[illegible]

SOUVENIRS

ET

CAUSERIES,

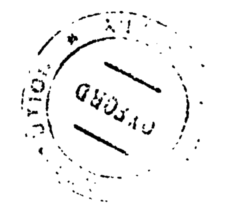
PAR LE Pt B****,

PAIR DE FRANCE.

Le souvenir au temps fait rebrousser son cours.
Delille, *L'Imagination*, chant 2e.

Paris,
IMPRIMERIE DE GUIRAUDET ET JOUAUST,
315, RUE SAINT-HONORÉ.

1844



INTRODUCTION.

C'est une bien triste chose que la perte de la vue, surtout pour les hommes habitués, comme moi, par leur position sociale, à un exercice presque continuel de leur es-

prit, par la lecture, par l'écriture, par la contemplation des beautés de la nature, et par le spectacle des produits toujours plus merveilleux de l'industrie et des arts. A mesure que les objets matériels qu'embrassait notre vue échappent à sa portée, il semble que l'âme elle-même perde une partie de l'immense sphère soumise à son action; et chacune de ces pertes est plus ou moins douloureuse, suivant le degré de sensibilité dont chaque homme est doué.

Je ne saurais dire à quel point j'ai été péniblement affecté lorsque, accoutumé à fixer avec une délicieuse émotion, dans une belle nuit, la voûte du ciel, j'ai commencé à perdre de vue, par l'effet de la cataracte

dont j'ai le malheur d'être atteint, d'abord les étoiles de la plus faible grandeur, puis les moyennes, puis enfin les plus apparentes, et que le brillant Sirius et l'étincelante planète de Jupiter elle-même ont disparu à mes yeux; en sorte qu'il ne m'est resté de ce magnifique tableau que les deux grands astres qui éclairent notre globe. Encore la lune ne se montre-t-elle plus à moi que comme une pâle et faible lueur; tandis que le soleil, lorsque rien n'atténue l'éclat de ses rayons, m'éblouit et force mes yeux à se fermer devant tous les objets où se réfléchit sa vive lumière.

Dans cette espèce d'isolement progressif où me plonge une infirmité qui me prive de tant de douces jouissances, j'aime à me

replier sur moi-même ; et, dans les heures de solitude auxquelles je suis quelquefois exposé, mais que les soins empressés de ma famille et de mes amis rendent heureusement assez rares, mon imagination, quand elle n'a point à se préoccuper exclusivement du présent ou de l'avenir, se reporte bientôt, et avec un penchant naturel, sur le passé. Alors se déroulent et se reproduisent dans mon esprit les diverses périodes de ma vie ; alors j'évoque auprès de moi quelques uns de mes amis de collége, ou quelques uns des joyeux compagnons de ma jeunesse aux jours heureux de nos cours de philosophie et de droit. Parfois aussi, l'avouerai-je, une soudaine et magique hallucination me retrace quelqu'une des jeunes personnes qui furent l'objet de mes premières et un peu volages

amours ; mais bientôt je m'aperçois que, par une sorte d'instinct, ma main saisit et presse fortement ma canne à béquille, cet inséparable appui de ma débile vieillesse, et à l'instant le charme se dissipe ; ces frivoles et trop séduisantes images disparaissent, et de plus graves, de plus dignes pensées, viennent occuper mon esprit.

Avec quel bonheur, en parcourant ce monde idéal ouvert à mon imagination, je rencontre l'ombre chérie d'un père depuis long-temps ravi à ma tendresse, mais qui m'apparaît toujours avec cette auréole d'honneur dont l'estime publique ne cessa de l'entourer pendant sa vie ! D'autres fois, ma mémoire reconnaissante me redit les

noms des hommes généreux qui furent mon appui dans les premiers pas de ma carrière ; souvent enfin, grâce au plus doux prestige, je crois serrer avec effusion dans mes bras un de mes amis les plus chers et les plus dévoués.

Toutes ces réminiscences ont pour un vieillard qui ne vit guère que de souvenirs un intérêt inexprimable, et tel que, dans la crainte d'en être privé plus tard par un affaiblissement ultérieur de mes facultés intellectuelles, j'ai conçu l'idée de m'en assurer, autant que possible, la jouissance, en les rassemblant et les fixant, en dehors de toute prétention littéraire, dans un abrégé historique des événements dont j'ai été le témoin, ou auxquels le sort a voulu que je me

trouvasse associé d'une manière plus ou moins directe dans le cours d'une assez longue vie.

Tel est l'objet du simple mais fidèle récit que je joins ici.

SOUVENIRS

ET

CAUSERIES.

CHAPITRE Ier.

Toulouse, où je suis né le 14 novembre 1754, est sans contredit une des villes de France les plus remarquables par sa grandeur, par son ancienneté, par les événements politiques auxquels elle se trouve mêlée dans l'histoire des Gaules et de la domination romaine, et par son admirable position entre l'Océan et la Méditer-

ranée, position qui l'appelle à être l'entrepôt naturel du commerce de ces deux mers. Ses murs, qui présentaient encore au commencement de ce siècle les restes d'une large et forte enceinte, renfermaient une population nombreuse et aguerrie, peu industrielle, peu commerçante, il est vrai, mais douée d'une imagination vive, féconde, et éminemment propre au culte de la poésie et des beaux-arts. Capitale d'une des plus belles et des plus riches provinces du royaume, elle était le siége d'un parlement, que la vaste étendue de son ressort et la haute réputation de science et d'intégrité de ses membres plaçaient presque à l'égal du parlement de Paris. Son université et ses écoles de droit étaient célèbres par le nombre prodigieux des élèves qui venaient s'y initier dans la connaissance de la législation romaine, qui a gouverné nos contrées méridionales jusqu'à la révolution de 1789. Enfin plusieurs académies, parmi lesquelles il faut distinguer celle des Jeux floraux, fondée dans le 14e siècle par une noble dame de ce pays, y entretenaient le goût de la littérature et des arts, deux objets d'occupation à peu près incompatibles avec l'aride étude de la jurisprudence et du droit, surtout à cette époque, où cette dernière science était un océan sans bornes par

la diversité des coutumes, par celle des lois civiles, féodales et canoniques, et par l'inextricable controverse des commentateurs.

C'est au milieu de ces institutions si propres à favoriser l'éducation de la jeunesse que se sont écoulées les vingt premières années de ma vie. J'ai depuis, dans bien des occasions, éprouvé le regret de n'avoir pas profité autant que je l'aurais pu de tous les éléments d'instruction dont j'étais entouré. J'avais cependant fait de bonnes études dans le meilleur collége de la ville, celui de l'Esquille, desservi par des Doctrinaires (on appelait ainsi les Congréganistes de la doctrine chrétienne), qui occupaient le local où siége aujourd'hui le séminaire diocésain. Ces Congréganistes, qui avaient remplacé à Toulouse les Jésuites dans les fonctions de l'enseignement, étaient pour la plupart des hommes très instruits, d'une conduite régulière, et très dévoués à l'éducation des nombreux élèves qui leur étaient confiés. Plusieurs de ceux dont j'ai reçu les leçons se sont fait depuis, par leur seul mérite, une position honorable et aisée dans la société. Je citerai entre autres le père Villars, qui, après avoir répudié l'habit ecclésiastique, est devenu membre du Corps législatif et de l'Institut; le père Corbin, qui avait été nommé précepteur

du duc de Normandie, dont il ne put achever l'éducation, ce prince ayant été moissonné dès son bas âge; le père Boscus, mon professeur de rhétorique, que j'ai retrouvé plus tard à Vernon, dans la société de M. le duc de Penthièvre, qui l'honorait de ses bontés particulières; enfin le père Bonnefoux, mon professeur de philosophie, devenu depuis général de la congrégation, et que plus tard je m'empressai de visiter à mon arrivée dans la capitale, où il occupait un logement très confortable dans la rue des Fossés-Saint-Victor, ayant une voiture à son usage, et fréquentant les personnes du plus haut rang : car, à cette époque, tous les chefs des congrégations ou ordres religieux étaient admis, à l'égal des évêques, dans la meilleure compagnie de Paris.

Je ne sais par quelle faveur de la Providence j'avais eu le bonheur de captiver la bienveillance de mes divers professeurs, qui avaient donné à mon éducation des soins particuliers dont je n'ai connu que plus tard tout le prix. Par eux je pus obtenir quelques distinctions parmi les compagnons de mes études, remporter en rhétorique le premier prix, et soutenir avec honneur, dans ma seconde année de philosophie, une thèse sur la théorie des sons et sur celle des sections co-

niques. Mes études classiques terminées, j'entrai à l'école de droit, où je suivis avec beaucoup d'assiduité les cours des savants professeurs qui composaient cette école, et spécialement celui du droit romain, confié à un professeur allié à ma famille, et qui voulait bien me prendre souvent pour son organe dans l'explication de ses leçons. Tous ces avantages durent avoir pour résultat d'accélérer mon instruction et mes progrès dans la science du droit; aussi j'obtins le grade de licencié un peu avant l'époque ordinaire, et je pus, à l'aide d'une légère dispense d'âge, prêter mon serment d'avocat au parlement de Toulouse le 5 juillet 1773. Mais, je me hâte d'en faire l'aveu, telle était mon organisation morale, que les études purement scientifiques m'étaient extrêmement pénibles. Ce n'est pas que je n'eusse reçu de la nature, et même à un assez haut degré, cette ardente et ambitieuse curiosité de l'esprit qui trop souvent le porte à vouloir devancer sa maturité, et à s'élancer au hasard, et sans but déterminé, dans les vastes domaines de la science; noble mais trompeuse illusion de la jeunesse, qui lui fait croire qu'il lui sera permis de saisir et de s'approprier toutes les conquêtes de l'intelligence humaine !

Ainsi, dès l'âge de 18 ans, j'avais déjà dévoré

complétement toute la bibliothèque de mon père, peu considérable il est vrai, mais très bien choisie et très variée, et dont, par parenthèse, quelques volumes, par leurs *illustrations*, pour me servir de l'expression aujourd'hui consacrée, m'avaient initié dans des secrets dont la connaissance ne m'était pas alors indispensable. Je m'empresse cependant de faire observer que mon éducation n'était pas alors aussi avancée, à certains égards, qu'on pourrait le croire d'après ce que je viens de dire : car, quoique je fusse déjà à cette époque étudiant en droit, je me rappelle qu'en feuilletant un jour le Digeste, et trouvant dans une loi (15, *digest. de Ædilio edictu*) ce passage : *Mulier quæ bis in mense purgatur sana non est*, j'éprouvai un grand embarras sur le sens de ce texte, ne comprenant pas comment une femme qui prend deux fois par mois une précaution hygiénique propre à conserver sa bonne santé peut être déclarée malsaine par une loi; et que ce fut un de mes camarades, plus versé que moi dans la physiologie du beau sexe, qui me fit remarquer que cette loi appartenait à la matière des actions rédhibitoires, et qu'à Rome elle pouvait être appliquée à la vente des esclaves du sexe féminin.

Au reste, cette soif d'instruction, utile en soi,

et à laquelle il ne manquait que d'être régularisée, ne tarda pas à prendre chez moi une direction trop exclusive sans doute, en se concentrant presque entièrement dans la culture des belles-lettres.

D'un autre côté, ma famille, anoblie par le capitoulat, auquel presque toute la noblesse du Languedoc doit son origine, jouissait à Toulouse d'une honorable considération, due surtout à une réputation de probité héréditaire qui ne s'était jamais démentie; et la fortune de mon père, sans être considérable, était en rapport avec sa position. Cet état de choses m'avait associé de bonne heure à cette partie de la jeunesse toulousaine qu'on eût pu dès lors qualifier d'aristocratique. Cette société élégante et un peu frivole était peu propre à favoriser les élucubrations et les travaux solitaires du cabinet d'un futur jurisconsulte. Déjà, d'ailleurs, à cette époque, l'état moral de la société commençait à éprouver en France une sorte de malaise et d'inquiétude vague, fruit des idées nouvelles qui se faisaient jour dans les ouvrages des écrivains de cette époque. Le public français, dégoûté des fades et insipides productions de cette littérature frivole et dégénérée qui avait succédé aux admirables chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV, ne diri-

geait plus son attention que sur les écrits des Montesquieu, des Voltaire, des J.-J. Rousseau, des Diderot, et des autres philosophes qui commençaient à porter un examen sévère sur l'état de notre société. Tous les actes de l'autorité royale, tous ceux de ses ministres, et jusqu'à la vie privée du monarque et de sa famille, étaient l'objet d'une critique amère et passionnée; quelques coups d'état aussi imprudemment conçus que maladroitement exécutés avaient vivement exaspéré les esprits.

Les parlements, dont l'opposition était toujours populaire, quoiqu'elle ne fût pas toujours désintéressée, les parlements, dis-je, avaient été supprimés, et remplacés par des magistrats qui, sous la même dénomination, mais avec des attributions plus restreintes, devaient administrer la justice. Mais cette nouvelle magistrature, attaquée de toutes parts par la prévention des uns, par la jalousie et la haine des autres, et surtout flagellée par l'arme du ridicule avec un acharnement et un succès dont le célèbre procès de Beaumarchais contre M. le conseiller Goesman et sa femme peut fournir un exemple, fut bientôt abolie à son tour et promptement oubliée. Les anciens membres des parlements remontèrent sur leurs siéges aux acclamations d'un pu-

blic qui pourtant ne tarda guères, comme l'on sait, à leur faire éprouver la fragilité des ovations populaires.

Cependant j'avais dû, après mes études terminées et mes grades universitaires obtenus, faire choix d'un état. Le vœu dès long-temps manifesté par mon père m'appelait au barreau et à la magistrature; ce vœu était en effet le plus conforme, sinon à mes goûts personnels, du moins à la raison et aux circonstances de ma position. Il avait, en conséquence, traité à l'avance pour moi d'une charge de conseiller au parlement, dont le titulaire devait cependant en conserver la jouissance encore quelques années; mais ce traité n'eut pas de suite par les motifs qu'on verra ci-après.

En attendant, j'avais dû, conformément aux vues de mon père, prendre place dans le barreau de Toulouse, où mes premiers essais, encouragés par le suffrage bienveillant de plusieurs avocats des plus distingués de ce barreau, furent aussi honorés du patronage de quelques membres du parlement alliés ou amis de ma famille, et spécialement de M. le président de Cambon, le dernier titulaire de cette dignité, et dont j'ai été heureux de retrouver l'affection dans la personne de son fils, Alexandre de Cambon, devenu de-

puis mon collègue à la Chambre des Pairs, et dont j'ai eu l'honneur de prononcer l'éloge funèbre devant cette chambre le 16 juin 1837.

Au reste, l'historique de ma postulation stagiaire au barreau de Toulouse, consistant, comme on le présume, dans une petit nombre de causes peu importantes, offre si peu d'intérêt, que l'on me pardonnera peut-être de déroger un instant à la gravité du sujet par le récit d'une aventure dont je ne me suis jamais ressouvenu sans rire à mes dépens du rôle ridicule que j'y avais joué.

Parmi les personnes qui composaient ma très modeste clientèle se trouvait une dame de la Rivière, femme d'une quarantaine d'années, d'un teint pâle et d'une constitution délicate et névralgique, soupçonnée d'une légère tendance à une aliénation mentale; elle plaidait contre certains parents qui, sous ce prétexte, provoquaient son interdiction. Un jour que j'avais pris rendez-vous chez cette dame pour l'entretenir de son affaire, je la trouvai seule au coin de son feu. Je dois, et pour cause, dire en passant un mot de mon costume. Comme tous les gens de robe d'alors, j'étais en habit noir, les cheveux frisés et poudrés, et tombant dans toute leur longueur sur le derrière de mon habit, avec une

simple boucle à leur extrémité. A peine entré en matière sur l'objet de ma visite, je remarquai que cette dame éprouvait des bâillements extraordinaires, accompagnés d'une sorte de ricanement qui avait quelque chose de convulsif ; un instant après elle se livre à des éclats de rire immodérés, et, comme je lui témoignais ma surprise d'une hilarité à laquelle je ne voyais aucun motif, voilà qu'elle se met à pleurer, à sangloter et à verser d'abondantes larmes. Je reconnus là les symptômes d'une crise nerveuse qui m'effraya, et je m'empressai de sonner sa femme de chambre ; celle-ci accourut, et voyant l'état de sa maîtresse :

— Ah ! Monsieur, me dit-elle, ce sont les vapeurs de Madame qui la prennent.

— Des vapeurs ! soit, dis-je ; mais il lui faut du secours.

— Sans doute ; mais, par malheur, voilà que cet étourdi d'Antoine (c'était le domestique de la maison) vient de sortir.

— C'est fâcheux ; mais enfin il faut s'occuper de Madame. Puis-je vous être utile en quelque chose ?

— Monsieur, voulez-vous m'aider à porter Madame sur son lit ?

J'y consentis ; mais, lorsqu'elle y fut placée,

l'agitation de ses nerfs, loin de s'apaiser, s'accrut avec une telle intensité, que l'on pouvait craindre qu'un soubresaut ne la rejetât violemment à terre. La femme de chambre s'efforçait de la contenir en répétant toujours :

— Ce malheureux Antoine est sorti bien mal à propos.

— Enfin, dis-je, il faut bien s'en passer. Dites-moi donc comment s'y prend ce domestique pour soulager sa maîtresse.

La suivante m'expliqua alors la manœuvre qu'employait ce dernier. Il se posait tout en travers sur sa maîtresse, et, se cramponnant d'un côté par les mains, de l'autre par les pieds, aux bandes latérales du lit, il parvenait à comprimer les mouvements désordonnés de la dame jusqu'à la fin de son accès.

La Fontaine a dit que l'enfance est sans pitié ; mais la jeunesse est compatissante, et je suis forcé d'avouer que, ému et entraîné par les lamentations de cette fille, j'eus la sotte complaisance de m'offrir pour remplacer le serviteur absent. Je pris donc l'étrange position indiquée, et fis tous mes efforts pour m'y maintenir pendant près d'un quart d'heure d'une lutte assez animée entre la malade et moi. Enfin les convulsions s'apaisèrent, et je m'empressai de quitter

la place ; mais j'étais en nage, et ma toilette était, comme on peut le croire, dans un grand désordre, que la suivante tâcha de réparer de son mieux en rajustant mes cheveux et brossant mon habit. Après quoi je me hâtai de sortir, bien résolu à ne plus m'exposer désormais à servir de thérapeutique à ma cliente, à laquelle j'eus soin de ne plus donner de conseils que par écrit. D'ailleurs, cette malheureuse femme mourut bientôt après, sans avoir vu la fin de son triste procès.

CHAPITRE II.

Cette période de ma vie, qui se termine à l'époque où j'ai quitté Toulouse pour venir habiter la capitale, n'offre rien de remarquable en ce qui a rapport à mes fonctions d'avocat; mais ma vie privée avait été marquée par quelques anecdotes, peu importantes sans doute par elles-mêmes, mais qui sont restées dans ma mémoire avec une telle impression, que je ne peux résister au désir de les retracer ici. Si quelque lecteur assez désœuvré pour parcourir ces lignes observait que j'aurais pu passer sous silence de frivoles aventures de jeunesse, trop peu dignes de la gravité de l'histoire, je lui répon-

drais d'avance qu'ici l'historien est un vieillard qui n'écrit pas pour la postérité, mais bien pour lui-même, et tout au plus pour sa famille; qui écrit pour recueillir ses souvenirs, et surtout pour charmer l'ennui des trop fréquentes heures de loisir que l'état de sa vue lui impose.

J'ai déjà fait l'aveu du penchant très prononcé que sous ma robe d'avocat, et au milieu des devoirs de cette profession, je conservais pour les arts d'agrément. J'avais surtout un goût très vif pour la musique; le violon et la guitare étaient mes instruments favoris. Je n'ai jamais fait sur le premier que de médiocres progrès; et toutefois un de mes amis de collége, Dalayrac, connu depuis par ses charmantes compositions de *Blaise et Babet*, de *la Folle par amour*, de *Gulistan*, etc., venait souvent emprunter mon concours pour des duos de violon de sa composition. Et, à ce sujet, je me souviens qu'il faisait le désespoir de ma pauvre mère, lorsque, emporté par la chaleur de son jeu, il battait la mesure avec son pied d'une telle force, qu'il ébranlait la maison, et faisait craindre à ma mère de voir le plancher de l'appartement céder à la verve de son délire musical.

Quant à la guitare, j'avais acquis sur cet instrument, très borné et très ingrat comme l'on

sait, une habileté peu ordinaire, et ce talent m'avait fourni l'occasion d'adresser en secret à une jeune et aimable musicienne, fille d'un des magistrats du parlement, des hommages auxquels elle n'avait pas paru insensible; et plus d'une fois les sons de ma guitare l'avaient appelée dans les soirées d'été à son balcon, où quelques signes d'une très innocente sympathie étaient l'unique prix de mes soins.

Peu s'en est fallu néanmoins qu'à cette occa sion je n'aie été victime d'un véritable guet-apens, dont le prétexte est resté ignoré. Un soir que, accompagné d'un ami, je passais sans défiance sous le balcon chéri, nous fûmes tout à coup assaillis par plusieurs domestiques, parmi lesquels j'en distinguai un armé d'un couteau. Je n'avais garde de vouloir soutenir contre de tels adversaires une lutte évidemment trop inégale, et dont le résultat eût pu d'ailleurs trahir un secret que les lois de la galanterie me défendaient de compromettre; nous prîmes donc la fuite. Mais un passant, le sieur R***, qu'un malheureux hasard avait amené sur le lieu de la scène, à laquelle il était complétement étranger, fut, dans l'obscurité, pris par les assaillants pour un des promeneurs nocturnes contre lesquels ils avaient été ameutés. Il fut assez grièvement

blessé, saisi et transporté dans l'hôtel où le complot avait été formé, et où l'erreur fut bientôt reconnue. Le sieur R*** porta plainte en justice contre les auteurs du délit; mais ceux-ci le rejetèrent sur les deux inconnus qui avaient échappé à leur attaque. L'affaire fit du bruit; et comme dans une ville de province le plus petit événement, lorsqu'il a surtout une teinte un peu romanesque, devient bientôt l'aliment d'une indiscrète et presque toujours malveillante curiosité, celui-ci ne tarda pas à occuper les salons, où il fut travesti au gré de toutes les préventions individuelles. Cependant la justice informait avec chaleur contre les prévenus connus ou inconnus; mais, les recherches judiciaires contre ces derniers n'ayant pu mettre sur leurs traces, on eut recours aux foudres de l'Eglise, et un monitoire fut sérieusement fulminé en chaire contre ceux qui, connaissant le nom de ces prévenus, ne le déclareraient pas à la justice. Cette mesure souleva les scrupules d'un voisin qui m'avait vu rentrer chez moi, mais qui, jusque là, avait cru devoir garder un officieux silence. Je fus donc dénoncé par lui, et cité devant Messieurs du parlement, qui avaient évoqué la procédure. Je voulus défendre moi-même ma cause, et je publiai un mémoire où, par le mélange d'une légère ironie avec les formules

d'une respectueuse défense, je fis sentir tout ce qu'avait de ridicule dans son objet et de brutal dans son exécution l'embuscade organisée contre moi, et dont le malheureux R*** avait éprouvé les tristes effets. Ce mémoire eut un succès de vogue tel, qu'il fallut en multiplier les éditions, et par l'arrêt qui intervint à la suite je fus solennellement renvoyé de toute plainte, avec tous les honneurs de la guerre.

A l'époque dont je parle, je n'avais pas encore atteint la moitié de mon cinquième lustre, et, à cet âge, le cœur d'un jeune homme, même celui d'un jeune émule de Cicéron et de Démosthènes, ne reste pas long-temps inoccupé. Le mien ne tarda pas à chercher dans un nouvel attachement l'oubli de l'aventure moitié tragique, moitié burlesque, que je viens de raconter. Le nouvel objet de mon culte fut une de mes parentes, Mademoiselle Rab*** de Mont***. Cette jeune personne était d'une beauté remarquable; mais sa fortune était loin d'être en rapport avec ses charmes, et, comme j'étais alors destiné à une position qui pouvait lui procurer une honnête aisance, mes vœux ne furent pas repoussés, et le consentement de Madame de Rab***, sa mère, à notre union, me paraissait assuré.

Cette assurance faisait bien des jaloux, et mon amour-propre méridional n'en était pas médiocrement flatté.

Tout à coup un rival inattendu se présente, et vient ruiner mes espérances. Ce rival était le comte Jean Du Barry, beau-frère de la fameuse comtesse de ce nom, et qui avait été son introducteur à la cour de Louis XV, par l'intermédiaire du sieur Lebel, valet de chambre du roi. On ne peut se faire une idée du degré d'idolâtrie auquel fut portée en peu de jours la passion du roi pour cette femme, sortie des rangs les plus obscurs de la société. Il voulut bientôt la produire avec éclat à sa cour, et la faire jouir de la considération et des honneurs qu'on ne refusait pas alors à une favorite : car, à cette époque, le prestige de la royauté avait encore une telle portée, qu'il s'étendait, jusqu'à un certain point, aux illicites amours de nos rois, et les couvrait, aux yeux du vulgaire, d'une sorte de légitimité. Pour donner à Mlle *Lange* (c'est le nom sous lequel elle fut d'abord connue) un titre qui lui permît de venir s'asseoir dans les salons de Versailles, on lui fit épouser un simulacre de mari dans la personne du comte Guillaume Du Barry, frère du comte Jean, dont j'ai parlé. Celui-ci, qui était déjà marié, avait le regret

de ne pouvoir offrir son nom à l'idole du jour.

Toutefois, cet habile diplomate de boudoir ne sut pas moins exploiter largement à son profit son titre d'*ami du prince*, et la faveur toute-puissante de sa belle-sœur; mais, à la mort de Louis XV, ce personnage fut obligé de quitter la France et de se retirer en Suisse, où il passa plusieurs années. Après quelque temps d'exil, il avait obtenu du nouveau roi la permission de rentrer dans son pays.

Il arrive donc à Toulouse; il y achète un hôtel magnifique, y déploie un luxe éblouissant, et s'y entoure de tout ce que la société toulousaine avait de plus aimable et de plus élégant. Le hasard lui fait rencontrer M[lle] de Mont***, il en est épris, et, quoique sexagénaire, il n'hésite pas à demander sa main. Une fortune de quatre-vingt mille livres de rentes, une maison montée sur le ton de l'opulence, un élégant équipage, des diamants, des bijoux, ce sont des arguments auxquels résiste difficilement la mère d'une fille sans dot. M[me] de Rab*** en subit l'influence, et, croyant assurer le bonheur de son enfant, elle ne balança pas à agréer la recherche du comte. Le mariage eut lieu avec une pompe, un éclat, dont tous nos Toulousains furent ébahis; ce qui n'empêcha pas quelques

malins brocards de se faire jour à travers les épithalames dont les nouveaux époux furent salués. La veille de ce mariage, ma belle cousine me donna mon congé avec une grâce et un aplomb qui ne me laissèrent pour elle aucune inquiétude sur le désespoir de notre séparation.

Hélas ! toutes les espérances que cette union avait fait naître furent cruellement trompées par les événements de la révolution !

Quant à moi, des idées plus sérieuses me firent bientôt oublier les deux mésaventures que je viens de raconter. J'avais, de l'aveu de mon père, projeté de me rendre à Paris pour y passer deux ans, et m'y préparer à la magistrature par une postulation au barreau de cette capitale.

On ne voyageait pas à cette époque avec l'étourdissante rapidité de nos modernes véhicules; et je me rappelle que je ne mis pas moins de treize grands jours à faire ma route dans la voiture d'un entrepreneur, qui conduisait avec les mêmes chevaux ses voyageurs jusqu'à Paris. Au nombre de ces derniers se trouvait un jeune homme que son étoile et son talent devaient porter un jour à une bien haute position. C'était M. de Fontanes, dont les poésies ont figuré depuis parmi les ouvrages de bon goût de la littérature moderne, et que la confiance éclairée de Napo-

léon plaça au poste honorable de grand-maître de l'Université. Sa société, et ses boutades poétiques contre les lenteurs, les détestables gîtes, et les autres inconvénients de notre manière de voyager, ne contribuèrent pas peu à m'en faire supporter les ennuis. Deux ou trois militaires, un moine, des femmes, des enfants, des chiens, remplissaient le reste de deux voitures dont se composait notre caravane; et enfin, le 30 avril 1781, nous fîmes notre entrée par la barrière d'Enfer, consistant, alors que les nouvelles barrières n'étaient pas encore construites, dans une pitoyable baraque en bois, située à la hauteur de l'Observatoire, et qui certes n'était guères propre à réaliser l'idée que je m'étais faite d'avance des ravissantes beautés de la capitale.

Mais je me voyais enfin dans Paris, dans ce Paris offert jusque là à mon imagination comme le rendez-vous obligé de toutes les grandeurs, de toutes les gloires, de tous les plaisirs; et, sous l'influence de cette prévention, les ignobles masures qui couvraient alors la rue d'Enfer, triste, sale et mal éclairée, changeaient de forme et s'embellissaient à mes yeux. Cette disposition d'esprit de ma part ne doit pas surprendre, si l'on considère qu'à cette époque déjà assez reculée, puisqu'elle remonte à plus de soixante

ans, les communications entre Paris et une ville située à deux cents lieues de distance étaient loin d'être aussi fréquentes et aussi faciles qu'elles le sont aujourd'hui. Alors, pour quiconque n'appartenait pas à l'état militaire, ou ne possédait pas une de ces fortunes devant lesquelles s'abaissent toutes les difficultés, un voyage à Paris était, dans la vie d'un Toulousain, un événement remarquable, et qui ajoutait quelque chose à sa considération personnelle. Alors celui qui, dans un salon, pouvait seul dire : « J'ai vu Paris et toutes ses merveilles; j'ai vu les Invalides et l'Opéra; j'ai vu jouer les eaux de Versailles et de Saint-Cloud ; j'ai vu le roi et la famille royale », celui-là était écouté avec une attention toute révérentielle, et l'on pense bien que le voyageur parti des bords de la Garonne acceptait sans répugnance cette sorte de supériorité. J'allai descendre dans un hôtel de la rue de Grenelle-Saint-Honoré, qu'une de mes compagnes de voyage, Mme la comtesse de N***, avait bien voulu m'indiquer.

CHAPITRE III.

Dès le surlendemain de mon arrivée à Paris, un spectacle assez intéressant pour un nouveau débarqué fut offert à ma curiosité : c'était la revue de la maison du roi, qui avait lieu le 1er mai de chaque année, et que Sa Majesté avait coutume de passer en personne dans la plaine des Sablons, alors entièrement découverte depuis le chemin de la Révolte jusqu'au village de Neuilly.

C'était une belle réunion que celle de la maison militaire du roi, formant environ dix mille hommes, et composée presque en entier d'officiers pris dans le corps de la noblesse. On y

voyait les deux magnifiques régiments des gardes françaises et des gardes suisses, les quatre compagnies des gardes du corps, celle des chevau-légers, celle des gendarmes de la garde, et d'autres petits corps dont les brillants uniformes, la belle tenue, et surtout les manœuvres exécutées avec une rare précision, rappelaient avec intérêt le souvenir de la part glorieuse que cette troupe d'élite avait prise en 1745 à la bataille de Fontenoy. Après la revue, le roi reprit le chemin de Versailles; il était à cheval, et s'y tenait avec une négligence que j'ai su depuis lui être naturelle : car, même en galopant à la chasse, comme l'Hippolyte de Racine,

Sa main sur son coursier laissait flotter les rênes.

Son regard indécis, sa figure pensive et presque soucieuse, son air distrait, me frappèrent; on eût dit que cet infortuné monarque portait sur son front le pressentiment de l'affreuse catastrophe qui devait marquer la fin de son règne. Je rentrai chez moi dans une sorte de préoccupation involontaire, dont il m'était impossible de m'expliquer la cause.

La première quinzaine de mon séjour dans la capita'e fut, comme on le présume, presque

entièrement consacrée à visiter cette ville fameuse, dont l'aspect était si différent alors de ce qu'il est devenu sous une administration mieux organisée. Alors, en effet, plusieurs ponts sur la Seine étaient encore couverts de maisons; alors tous les plus beaux monuments étaient indignement déshonorés par une ceinture de misérables échoppes qui en obstruaient tous les contours. A chaque crue de la Seine, les eaux envahissaient plusieurs quartiers, où l'on ne pouvait plus pénétrer qu'en bateau.

L'éclairage des rues était si imparfait, que, pour se conduire le soir, il fallait le plus souvent recourir à la chandelle du falotier placé au coin de chaque rue, et qui vous accompagnait moyennant une modique rétribution.

Lorsqu'un événement politique était célébré par des réjouissances publiques, elles avaient lieu sur la place de Grève, sur cette même place où se faisait aussi l'exécution des condamnés, et toute la population parisienne s'y portait en foule, se pressant dans cette étroite enceinte. C'est là que, aux jours de fête, on distribuait à la populace du vin et des comestibles; là aussi se tirait, sur le bord de la rivière, au point où se trouve aujourd'hui la tête du pont d'Arcole, l'indispensable feu d'artifice; et aucune mesure de pré-

caution n'était prise par la police pour prévenir les dangers inséparables du rassemblement de cette multitude exposée à une grêle de fusées, dont les débris enflammés pleuvaient sur la tête des curieux. Les voitures étaient admises à circuler ou à stationner dans les rues adjacentes, et j'ai vu le gouverneur de Paris, qui dans ces occasions se rendait à l'Hôtel-de-Ville dans une voiture à six chevaux, escorté de ses pages et de ses hoquetons, fendre la presse, et se frayer un passage à travers cette foule à l'aide de deux ou trois valets de pied montés derrière son carrosse, et qui, armés de longues torches allumées, les secouaient à chaque pas, brûlant à droite et à gauche les perruques des hommes et les bonnets des femmes, dont les cris, les invectives et les imprécations, leur servaient d'amusement. Dans tous les spectacles, et même à l'Opéra, le public du parterre était condamné à rester debout pendant quatre heures, en butte à toutes les oscillations d'une foule turbulente, et quelquefois un peu suspecte. Une seule exception à cet égard existait dans le petit théâtre d'Audinot, que remplace aujourd'hui l'Ambigu-Comique, théâtre autrefois desservi par des enfants, et où, malgré l'adolescence des acteurs qui leur avaient succédé, on lisait encore sur la toile ces

mots faisant allusion au nom de leur directeur : *Sicut infantes audi nos.* Dans ce temps enfin, presque toutes les affaires se faisant à Versailles, où siégeaient les ministres avec tous leurs bureaux, il fallait, quand on n'avait pas d'équipage, s'y rendre dans les voitures d'un entrepreneur privilégié, voitures qualifiées du nom de *coucous* ou d'un nom encore plus vulgaire. Le voyageur, rudement cahoté, payait sa place à raison de trois livres et quelques sous.

Certes, le provincial qui visite aujourd'hui cette magnifique capitale, avec ses nombreux monuments, ses superbes quais, où la Seine est emprisonnée, ses délicieuses promenades ; celui qui parcourt sur de larges trottoirs ces superbes boulevarts garnis de boutiques, où toutes les productions du luxe s'offrent tour à tour à ses regards ; l'heureux *dilettante* qui foule aux pieds les tapis du théâtre des Italiens, ceux-là ne comprennent guère que Paris ait pu être ce qu'il était il y a soixante ans.

Les environs de la capitale ne furent pas oubliés dans mes premières pérégrinations ; les résidences royales et les principaux châteaux à quelques lieues de Paris furent l'objet de mes visites. J'allai admirer à Chantilly ses magnifi-

ques eaux jaillissant dans des bassins de marbre blanc, sa verte pelouse; sa cour d'honneur, où s'élevait la statue équestre du connétable de Montmorency, entourée de quatre pièces de canon ; le grand et le petit château ; la vaste salle d'armes où figuraient en grand nombre les armures des barons de cette illustre maison ; enfin son beau cabinet d'histoire naturelle, confié aux soins du savant Valmont de Bomare.

On soupçonne bien que je n'oubliai pas de faire, à l'exemple des étrangers de tout rang et de tout sexe, et de l'empereur Joseph II lui-même dans son voyage en France, un pèlerinage au tombeau de J.-J. Rousseau, que le comte de Girardin, son hôte et son ami, avait fait élever dans son parc d'Ermenonville, au milieu de l'île des Peupliers. Ce tombeau, qui renfermait les cendres de l'auteur d'*Emile* et de la *Nouvelle Héloïse* ; ce parc où il avait laissé de tous côtés l'empreinte de son génie dans des inscriptions tracées de sa main sur des arbres et sur des rochers; cette maisonnette qu'il avait habitée et où il avait fini ses jours, tout cela était pour les jeunes imaginations du temps l'objet d'un véritable culte.

J.-J. Rousseau a été en effet une des idoles du 18e siècle. La réflexion, le temps, et surtout ses

indiscrètes et immorales confessions, ont dépouillé cette idole d'une grande partie de son prestige; toutefois il est impossible de méconnaître la puissante et heureuse influence qu'il a exercée sur l'éducation physique de la première enfance. Ses conseils, où l'autorité de la raison était secondée par le charme d'un style ardent, passionné, mais toujours plein de naturel et de grâce, ont beaucoup contribué à la réforme des abus auxquels étaient exposés les enfants confiés aux nourrices mercenaires des campagnes; et ce fut aux éloquentes leçons de cet homme célèbre que les femmes le plus haut placées dans la société apprirent à remplir par elles-mêmes les premiers devoirs de la maternité. Certes, un tel service rendu à l'humanité doit faire absoudre son auteur des erreurs dans lesquelles la bizarrerie de son caractère peut l'avoir entraîné, et dont quelques détracteurs passionnés ont cherché à flétrir sa mémoire.

Parmi les anciennes résidences royales où une avide curiosité m'avait conduit j'avais distingué celle de Saint-Germain-en-Laye, si remarquable par son site, par la pureté de l'air qu'on y respire, par la belle forêt qui l'entoure, et par l'admirable vue de sa terrasse, du haut de la-

quelle l'œil embrasse un horizon riche de plus de trente villages, au milieu desquels serpente la Seine, offrant au loin l'image d'un ruban qui se déroule en gracieux contours. J'avais trouvé dans l'amitié du lieutenant général de la prévôté royale de cette ville une aimable hospitalité qui m'y retenait quelquefois plusieurs jours de suite. La société y était, au moins à cette époque, agréable et choisie; elle se composait en grande partie d'anciens officiers de la maison du roi retirés du service, et de plusieurs familles anglaises, dont les auteurs, après avoir suivi la fortune du dernier des Stuarts, et partagé l'asyle que Louis XIV avait offert à ce prince au château de Saint-Germain, s'étaient, après la mort du prétendant, établis et fixés dans cette ville. Le maréchal de Noailles, qui en était gouverneur, y habitait un château contigu à la forêt, dans lequel j'avais l'honneur d'être admis, et dont il faisait les honneurs avec une noble courtoisie, en y faisant exécuter des concerts et jouer la comédie sur un théâtre de société.

Le roi Louis XVI venait souvent chasser dans la forêt de Saint-Germain, et j'ai eu quelquefois l'occasion de l'y rencontrer. Je me rappelle même à ce sujet un fait assez plaisant dont je fus

témoin dans une de ces rencontres, et que, malgré son peu d'importance, je demande à mon lecteur, que je suppose fort indulgent, la permission de lui raconter. Un jour que le roi chassait le cerf dans cette forêt, je me promenais, un livre à la main, sous le berceau de verdure d'une de ces belles allées qui la traversent en tous sens. Assez près de moi se promenait aussi un très petit homme, pourvu d'une bosse assez rebondie, monté et trottillant sur un très petit cheval. Je crois vraiment que dans leur ensemble le cheval et le cavalier ne s'élevaient pas à plus de 6 à 7 pieds de hauteur. Tout à coup le bruit de la chasse, jusque alors assez lointain, se rapproche et se fait entendre dans l'allée même où nous étions; et j'aperçois le cerf arrivant sur nous avec la rapidité d'une flèche, serré de très près par les chiens, et suivi à peu de distance par les chasseurs, à la tête desquels le roi se faisait remarquer par sa corpulence, et par les éclats de sa voix mâle et puissante dont il animait la chasse. Je me range à la hâte entre les arbres, et le petit bossu veut en faire autant; mais son cheval lui résiste, et pendant qu'il hésite, tournant à droite et à gauche, le cerf, qui n'avait pas une seconde à perdre, franchit d'un bond cet obstacle en sautant légèrement par

dessus la tête du petit homme, qui, par un mouvement involontaire, se baisse vivement et laisse tomber son chapeau. Un instant après, les chasseurs eux-mêmes arrivent comme un trait, et le roi, en passant devant notre homme, l'accueille d'un gros rire moqueur, qui est répété par tous les seigneurs et autres gens de sa suite, de sorte que, depuis Sa Majesté jusqu'au dernier piqueur, chacun lui paya son tribut d'hilarité, dont j'avoue que je ne pus me défendre moi-même, surtout lorsque, le malencontreux chevaucheur ayant voulu mettre pied à terre pour ramasser les débris de son chapeau, que la cavalcade avait étrangement maltraité, son cheval, électrisé sans doute par l'exemple de ses pareils, s'échappa et partit au galop sur leurs traces. Le pauvre bossu se mit à son tour à courir après sa monture, et je repris ma promenade, ne jugeant pas à propos d'attendre l'issue de ce comique et heureusement peu grave incident.

Un autre jour je rencontrai le comte de Provence, Monsieur, depuis Louis XVIII, courant aussi le cerf dans la même forêt; mais, comme il était loin d'être aussi passionné pour la chasse que le roi son frère, je le vis faisant halte et prenant une réfection dans le château du Val,

espèce de rendez-vous de chasse appartenant alors au maréchal de Beauveau. Après la réfection, le comte de Provence étant sorti du château, on lui apporta un grand bois de cerf, qu'il prit dans ses mains; et, appelant à lui le comte de La Châtre, un de ses gentilshommes, il le lui posa sur la tête, en accompagnant cette gentillesse d'un long et bruyant éclat de rire, auquel ne manquèrent pas de s'associer les jeunes seigneurs qui étaient présents, et dont le comte de La Châtre lui-même prit de très bonne grâce sa part. J'ignore si cette singulière plaisanterie avait dans la pensée de ces Messieurs quelque signification dont je n'avais ni n'ai cherché à avoir le secret.

Je dirai ici en passant que mes fréquentes excursions à Saint-Germain dans les premières années de mon établissement à Paris, et les agréables distractions que j'ai trouvées dans la société distinguée de cette ville, m'ont laissé pour elle un souvenir de prédilection qui la place à mes yeux au dessus de toutes les autres villes du même ordre qui avoisinent la capitale. Plus tard, cette prédilection s'est accrue d'un intérêt de propriété, qui est venu s'y joindre par l'acquisition que j'y ai faite en 1823 de l'ancien hôtel de Courtomer, situé dans le voisinage de la forêt,

et que tient à bail depuis long-temps Mme la comtesse de Verthamon, nièce de l'infortune M. de Laporte, qui, en 1793, paya de sa tête le fatal honneur d'avoir fait partie du dernier cabinet du roi Louis XVI.

CHAPITRE IV.

Cependant ce sentiment vague et irréfléchi de bonheur, cette sorte d'ivresse que j'avais éprouvée, ainsi que je l'ai dit, en entrant dans Paris, n'avaient pas eu une longue durée, et, dès les premiers jours, mes idées avaient pris une autre direction. Je comprenais qu'à l'âge où j'étais parvenu, il était temps de faire disparaître en moi le jeune homme, avec la frivolité de ses goûts, les illusions de son amour-propre, et l'erreur trop fréquente de ses jugements sur les hommes et sur les choses; et, à sa place, je ne voulais plus voir en moi qu'un homme grave et sérieux, peu satisfait du passé, mais heureux

du présent, et assez disposé à mêler un peu d'orgueil aux rêves de son avenir.

Une de mes premières occupations avait été d'aller visiter les personnes pour lesquelles j'avais des lettres de recommandation. De ce nombre était M. Rousseau, de Toulouse, pour qui j'étais porteur de nouvelles de sa famille. M. Rousseau, de Toulouse, n'avait guères de commun avec J.-B. et J.-J. Rousseau que le nom; mais ceux-ci, gens de beaucoup d'esprit, avaient été assez mal pourvus des dons de la fortune, tandis que mon compatriote, moins riche sous le premier rapport, mais éminemment doué de l'esprit de conduite et de la pratique des affaires, était parvenu à se créer à Paris une très confortable position. Il était propriétaire du *Journal de Bouillon*, feuille très accréditée, et dont la vogue était d'autant plus lucrative, que la France ne possédait alors qu'un très petit nombre de journaux. Il tenait à Paris une très bonne maison, et recevait fréquemment à sa table les hommes les plus distingués de l'époque dans la littérature et les sciences. Il m'accueillit avec bonté, me donna d'utiles conseils, et me présenta, avec des témoignages d'intérêt, à cette société de littérateurs qui se réunissait chez lui. On sent combien était précieuse pour un jeune homme cette occa-

sion qu'il me procurait de voir, de connaître, d'entretenir des hommes dont la célébrité m'avait depuis long-temps appris les noms. Là se trouvaient le savant abbé Barthélemy, le physicien Charles, l'abbé Raynal, d'Alembert, Marmontel, Lemière, Thomas, Dorat, Favart, et plusieurs autres dont les noms m'ont échappé, et dont la conversation était pour moi aussi agréable qu'instructive.

De son côté, M[me] Rousseau, femme d'un âge mûr, mais qui joignait au mérite d'un caractère affable et bienveillant celui d'avoir à sa disposition une excellente voiture et des loges pour tous les théâtres de Paris, m'associait volontiers au goût assez vif qu'elle conservait encore pour les amusements qu'offre la capitale, et m'en rendait ainsi la jouissance plus facile et moins dispendieuse. Grâce aux bontés de cette dame, il me fut possible, sans faire à mes finances une trop large brèche, de consacrer aux plaisirs du spectacle une assez grande partie de mes soirées. Tantôt j'allais admirer au Théâtre-Français les chefs-d'œuvre de notre littérature dramatique, qui avaient alors pour interprètes les acteurs Brizard, Monvel, Molé, Préville, et les demoiselles Sainval et Raucourt; tantôt j'allais entendre au théâtre des Italiens, que rem-

place aujourd'hui l'Opéra-Comique, la délicieuse musique de Grétry, exécutée par Clairval, Caillaut, Trial, et Mmes Duret et Dugazon.

Enfin, c'est encore sous les auspices de cette bonne Mme Rousseau que je pus assister, sur je ne sais plus quel petit théâtre des boulevarts, à la représentation de la fameuse pièce : *Jeannot ou les battus paient l'amende*, espèce de dévergondage dramatique, où les délicatesses de la langue étaient aussi peu respectées que celles de la décence et du bon goût, mais qui n'en faisait pas moins courir tout Paris avec une telle fureur, qu'il fallut pendant long-temps en donner deux représentations par jour. Il est vrai que cette vogue était due en grande partie au jeu très original d'un acteur nommé Volange, dont la figure, reproduite par le pinceau et par le ciseau de nos artistes, devint le type d'un personnage de convention qui a joué un grand rôle dans les travestissements populaires du carnaval.

Le hasard, ou plutôt mon goût pour la musique, que je n'avais pas encore cessé de cultiver, m'ouvrit aussi l'entrée d'une maison fort recherchée, surtout par les étrangers, celle de M. de Beaumarchais, si connu par la création originale du personnage de Figaro, ce type moitié sérieux, moitié comique, de l'opinion publique

alors dominante, et qui n'a pas joué un rôle médiocre dans le prologue du grand drame de notre révolution. M. de Beaumarchais avait un neveu à peu près de mon âge, fils d'une de ses sœurs, mariée en Espagne, où il avait été élevé. J'avais connu ce jeune homme à Toulouse, où il m'avait donné des leçons de guitare, instrument dans lequel il excellait.

Il habitait alors à Paris l'hôtel de son oncle, situé dans la Vieille-Rue-du-Temple, et que fréquentaient des personnes de tous les rangs. Une dame de Villers, femme aimable et spirituelle, en faisait les honneurs avec une grâce parfaite ; elle était très bonne musicienne, et jouait surtout de la harpe avec un talent fort remarquable. Mon jeune maître de guitare me présenta à cette dame, qui, à son tour, me conduisit chez M. de Beaumarchais.

Le salon de ce dernier offrait le bizarre assemblage des matadors de la finance avec les encyclopédistes, les économistes, les gens de lettres et les artistes, auxquels venaient se mêler souvent de graves personnages, des magistrats du parlement, des ministres, et où ne dédaignait pas de se montrer quelquefois M. le prince de Conti. Là régnait une grande liberté d'opinions et de langage ; c'était, à vrai dire, une espèce

de Fronde au petit pied, où la censure du gouvernement venait souvent se joindre à des discussions sur la détresse des finances ou sur les opérations de la bourse.

Mais, à travers les agréables distractions que m'offrait cette société, je ne fus pas long-temps à m'apercevoir que ce n'était pas dans les principes de morale et de politique qu'on y professait que je devais puiser les règles de ma conduite pour me rendre digne des graves et honorables fonctions dans lesquelles j'étais déjà initié.

Je ne saurais plus dire aujourd'hui comment ni par qui je fus présenté, à la même époque, à deux dames anglaises, la baronne de Wass, et miss Fanny W***, sa sœur, qui, établies depuis long-temps à Paris, occupaient une assez belle maison dans la rue Mélée, n. 6. Franchement on eût pu, sans trop de médisance, donner le nom de cette rue à la société qui se réunissait chez ces dames. Elle se composait en partie de ce qu'on appelait gens de qualité, et en partie de gens de lettres et d'artistes.

Dans la partie aristocratique de cette réunion il régnait, avec cette élégance dans les manières et dans les discours qui appartenait aux hautes classes de ce temps, cette facilité de mœurs qui en était aussi l'apanage. Mon ingénuité pro-

vinciale ne m'empêchait pas de remarquer que presque aucun des hommes d'un certain rang qui fréquentaient le salon de la baronne de Wass n'y venait jamais qu'en compagnie d'une femme qui n'était pas la sienne. Ainsi le comte de Gamache-Rouhaut y conduisait la marquise de Chambonas, jeune et jolie blonde, fruit présumé des amours scandaleusement célèbres du duc de La Vrillière avec Mme Sabatin ; le prince de Montbarrey, ancien ministre de la guerre, s'y rendait avec la belle Mme de Courville, femme d'un procureur au parlement, lequel faisait les affaires du prince, tandis que, de son côté, disait-on, le prince ne dédaignait pas de donner quelques soins à la tenue du ménage du procureur ; le chevalier de Genlis y était accompagné de Mme Dugazon, cette piquante et spirituelle actrice du théâtre des Italiens. Parmi les autres personnages distingués de cette société on remarquait le comte de Nozières-Saint-Sauveur, ancien gouverneur des Antilles ; le comte de Bruyères-Chalabre, chef d'escadre, qui s'était signalé dans la guerre de l'indépendance américaine ; le comte de Beauharnais, premier mari de l'impératrice Joséphine, homme aimable, d'un esprit cultivé, et qui fut depuis une des tristes victimes de notre révolution ; le chevalier

Après cette esquisse sincère de la part, peut-être un peu trop large, que les salons et les plaisirs du spectacle ont occupée dans cette première période de ma vie parisienne, je dois me hâter de remarquer que ces diverses distractions n'avaient pas tellement absorbé ma pensée, qu'elles m'eussent fait oublier le but principal et réel de mon séjour à Paris, celui d'acquérir par un noviciat temporaire, mais actif et occupé, dans le barreau de la capitale, l'aptitude à la magistrature, à laquelle j'étais destiné.

Le même jour où je m'étais présenté chez Mme Rousseau, j'étais allé visiter M. Bertrand de Moleville, alors maître des requêtes au conseil du roi, et qui fut depuis l'un des derniers et des plus dévoués ministres du malheureux Louis XVI.

M. Bertrand de Moleville appartenait à une ancienne famille toulousaine, distinguée par ses services dans les armes et dans la magistrature, et qui avait donné à la France un garde des sceaux. Il était attaché à mon père par une vive affection et par quelques liens de reconnaissance; son accueil fut celui d'une personne vraiment désireuse de m'obliger.

Dès le lendemain il me conduisit chez M. Elie de Beaumont, avocat d'une grande réputation

comme écrivain et comme jurisconsulte, qui occupait dans le Marais un grand et bel hôtel meublé avec luxe, et que fréquentait une réunion de personnes le plus haut placées dans la magistrature et le barreau. Il accepta de la meilleure grâce le patronage que M. de Moleville réclamait de lui en ma faveur, et me présenta à M[me] de Beaumont, connue de son côté dans le monde littéraire par quelques ouvrages estimés sur l'éducation. Je fus bientôt un des habitués de cette maison, où je soupais fréquemment avec les avocats de Paris les plus renommés, tels que MM. Target, de Bonnières, Henrion, Vulpian, Tronson-du-Coudray, etc., auxquels se joignaient plusieurs conseillers au parlement, MM. Fréteau, Robert, de Saint-Vincent, l'abbé Louis, qui fut depuis le baron de ce nom, ministre des finances sous la restauration.

Les bontés de M. Elie de Beaumont ne se bornèrent pas à m'ouvrir sa table, où je pouvais rencontrer de nouveaux protecteurs, et sa riche bibliothèque, où tous les livres utiles à ma profession étaient abandonnés à mes recherches; son obligeance presque paternelle chercha à me procurer des occasions d'essayer mon faible talent en présence de la justice. Plus d'une fois il voulut bien détacher de sa nombreuse clientèle

et m'adresser quelqu'un de ces plaideurs pauvres et malheureux, dont la cause offre bien moins à un jeune avocat l'espoir d'un brillant honoraire que celui d'un honorable succès. Je citerai un seul exemple que me fournit ma mémoire de ce genre de procès.

Un jour je vois rentrer chez moi une dame d'un âge avancé, et dont l'habillement plus que modeste trahissait une position peu aisée. Elle me présente, avec quelques papiers, une lettre de M. Elie de Beaumont, qui m'invitait à me charger de la défense de cette dame, forcée de plaider contre un de ses fils.

Mme Rambaut (car tel était, je crois, son nom) était la femme du procureur du roi de la maîtrise des eaux et forêts d'Angers; leur union avait donné naissance à vingt-cinq enfants, dont dix-neuf étaient encore vivants. Cette munificence extraordinaire de la nature n'enrichit guère ceux qu'elle en gratifie : aussi M. et Mme Rambaut, dont le premier était un peu paralytique, et l'autre un peu surchargée d'embonpoint, étaient fort mal à l'aise, et s'étaient vus obligés de traduire en justice un de leurs fils, chanoine à Angers, et qui, jouissant de huit mille livres de rentes en bénéfices ecclésiastiques, se laissait traîner devant les tribunaux pour se dis-

penser de payer à ses parents une pension alimentaire de six cents livres, à laquelle ils bornaient leurs prétentions.

J'acceptai avec beaucoup d'empressement cette mission philanthropique, et je composai un plaidoyer qui, d'après les faiblesses de la paternité, me paraissait être un chef-d'œuvre d'éloquence, et devait émouvoir jusqu'aux larmes tout mon auditoire.

Pourtant je réfléchis que le meilleur procès est, même pour celui qui le gagne, une vraie calamité, et qu'après tout la réclamation de mes clients ne s'appuyait que sur une jurisprudence nécessairement variable et arbitraire : car, dans ce temps, l'obligation des enfants de fournir des aliments aux auteurs de leurs jours ne reposait que sur un précepte d'équité naturelle, dont l'application était abandonnée à la conscience des juges, et n'avait pas encore reçu de la loi cette sanction qu'elle trouve aujourd'hui dans une disposition formelle du code civil. Je crus donc rendre service aux époux Rambaut en essayant d'obtenir par une voie amiable ce qu'ils ne pouvaient attendre que des formes lentes et coûteuses de la justice.

Dans ce but, j'imaginai d'écrire à Mgr l'évêque d'Angers pour solliciter son entremise

auprès du chanoine récalcitrant, son subordonné. Ce prélat me répondit sur-le-champ qu'il avait lu ma lettre avec intérêt; qu'une circonstance l'appelant à Paris sous peu de jours, il me verrait, et recevrait de moi, avec plus de détails, les documents dont il avait besoin pour intervenir dans cette affaire. Il tint parole, et, peu de jours après, j'eus l'honneur de recevoir dans mon modeste cabinet Mgr l'évêque d'Angers, qui, après m'avoir écouté avec une attention toute bienveillante, n'hésita pas à me promettre son intercession. Elle fut efficace, car je ne tardai pas à recevoir du digne prélat une nouvelle lettre qu'accompagnait un écrit signé du chanoine, et par lequel il s'engageait à payer la pension réclamée.

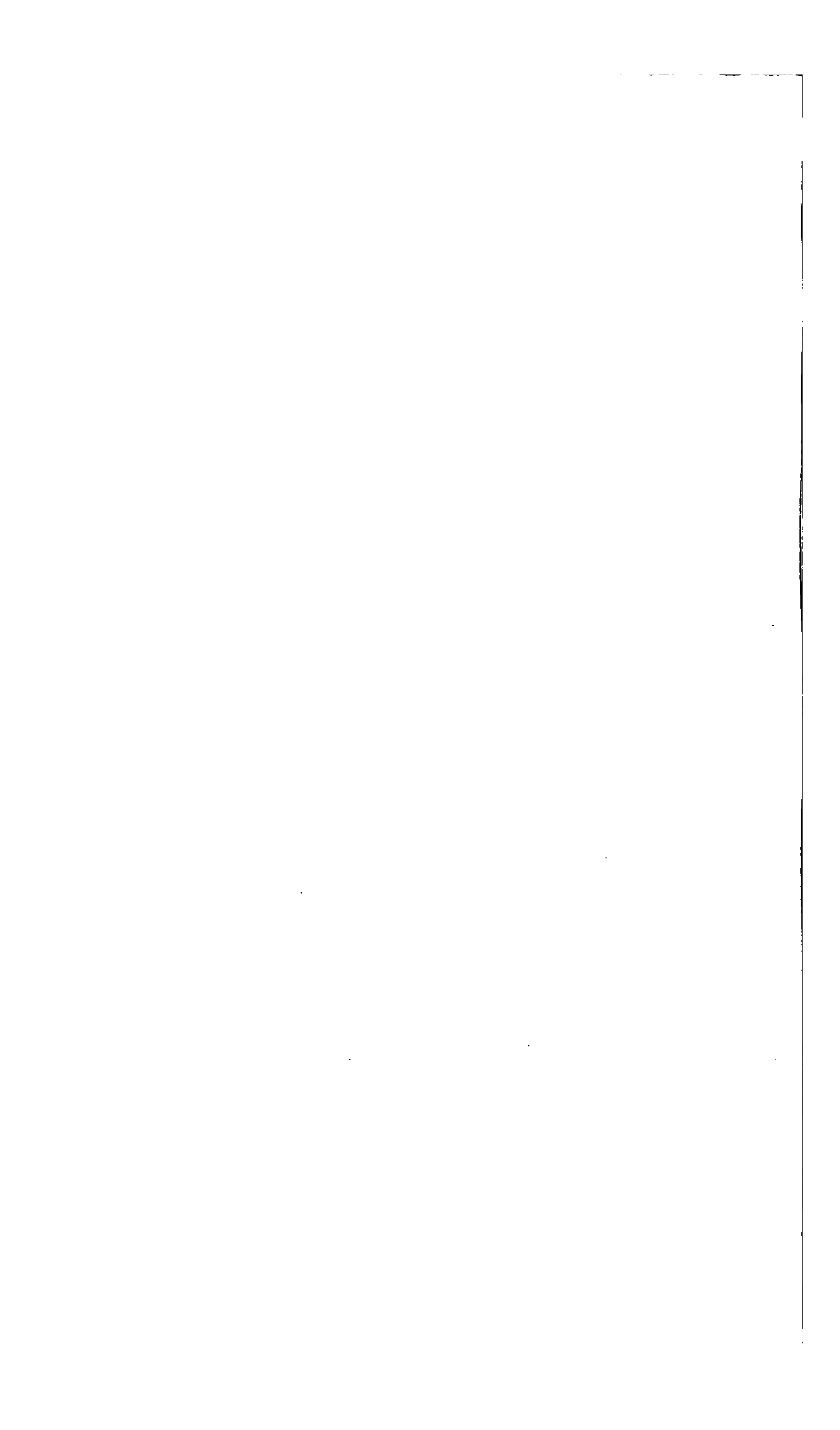
Ainsi je dus me consoler de voir mon beau plaidoyer perdu pour la postérité; mais je me sus gré d'avoir, dans cette occasion, compris de la manière la plus morale, je le croyais du moins, un des premiers devoirs de ma profession.

Parmi les avocats dont le nom figurait encore avec un certain éclat dans ces dernières années du 18e siècle, et que leur célébrité avait rendus l'objet d'une vive curiosité pour tous les jeunes adeptes du barreau français, je ne saurais passer

sous silence le fameux Gerbier. Sa dernière plaidoirie dans une cause de rapt dont une jeune Anglaise était l'héroïne, et que la famille de celle-ci avait déférée au parlement de Paris, attira à l'audience de cette cour une affluence prodigieuse, et le dernier chant du cygne fut encore un triomphe.

Gerbier, doué d'une âme chaleureuse et d'une imagination brillante, avait en outre reçu de la nature tous les avantages extérieurs qui concourent à former le grand orateur. Une tête d'un style antique, offrant des traits nobles et réguliers; un organe à la fois sonore et d'une flexibilité qui se prêtait à toutes les modulations d'un débit tantôt grave, tantôt vif et animé; un geste toujours approprié au sujet du discours, et dont il avait, disait-on, reçu les leçons d'une célèbre actrice du Théâtre-Français, M[lle] Clairon; tout cela donnait à la parole de Gerbier autant de grâce que de dignité.

Cependant les plaidoyers de cet avocat, toujours improvisés, sont aujourd'hui complétement oubliés, et sa gloire est restée toute viagère, la presse n'ayant pu nous transmettre aucun des monuments de sa haute réputation.



CHAPITRE V.



Les deux années que je m'étais d'abord proposé de passer à Paris avant d'aborder la carrière judiciaire s'étaient écoulées depuis assez longtemps, et avec une telle rapidité, que je n'avais guère songé jusque là à rentrer sous le toit paternel; j'éprouvais, au contraire, un très vif désir de prolonger, et de fixer même, s'il était possible, mon séjour dans cette capitale, où tous les moyens d'instruction, et, ajoutons-le avec franchise, toutes les jouissances que le luxe et les arts offrent à la jeunesse dans cette moderne Sybaris, me retenaient par un charme presque irrésistible. Mon digne et respectable père ne

partageait pas toujours mes idées; mais il les combattait toujours faiblement. Sa tendresse pour l'aîné de ses fils était sans bornes, et il ressentait encore plus que moi peut-être ma confiance de jeune homme dans les chances heureuses de mon avenir; mais mon absence lui était pénible, et sa fortune avait aussi des bornes qu'il fallait respecter. Il est vrai que j'avais été assez heureux pour utiliser mes travaux, et que le produit de quelques clientèles importantes que l'obligeance de mes amis ou la confiance de quelques protecteurs m'avaient procurées, administré avec des habitudes d'ordre et d'économie que j'ai toujours eu le bonheur de conserver, pouvait suffire aux besoins les plus indispensables de ma vie parisienne. Au nombre des aubaines de ce genre que ma bonne étoile m'envoyait, je dois distinguer une somme de 6,000 fr. qui me fut allouée par le conseil de la maison d'Orléans pour prix d'une liquidation longue, pénible, et déjà trop longtemps négligée, de trois successions princières échues à cette maison; opération dont le chef de ce conseil m'avait chargée. Je me gardai bien de compromettre cette notable recette dans la bourse destinée à mes dépenses d'agrément, et je m'empressai de la convertir en une rente

sur l'état, rente bien modique, et réduite plus tard au tiers de son chiffre par les lois de finance de la révolution, mais que j'ai toujours conservée avec un religieux souvenir comme l'un des premiers fruits des travaux de ma jeunesse.

Peu de temps après, une circonstance inattendue vint donner à ces travaux une autre direction. Parmi quelques personnages d'un très haut rang à la protection desquels j'avais été recommandé, M. le comte de Périgord, commandant de la province du Languedoc, et qui avait voué à mon père beaucoup d'estime et d'attachement, cherchait avec zèle à favoriser mon avancement. Ce seigneur, très accrédité à la cour, daigna me présenter comme le fils d'un ami au vénérable duc de Penthièvre, dont le nom seul rappelle l'assemblage de toutes les vertus. Ce prince, qui avait réuni sur sa tête les riches successions du comte de Toulouse, son père, et de son oncle le duc du Maine, était en outre pourvu de la haute et importante dignité d'amiral de France, dont les attributions très étendues exigeaient de sa part l'emploi de nombreux collaborateurs. Il paraît que j'eus le bonheur, grâce sans doute au patronage du comte de Périgord, d'inspirer au prince quelque intérêt en ma faveur. Il ne tarda pas à m'attacher à

son service, en me chargeant d'abord, sous la direction du secrétaire général de la marine, de sa correspondance avec les tribunaux d'amirauté, et avec les agents administratifs en cette partie établis sur tous les points du royaume. J'acceptai avec joie cette nouvelle occupation, qui s'accordait si bien avec mon désir de fixer ma résidence à Paris ; et dès lors, de l'aveu même de mon excellent père, dont l'inépuisable bonté se prêtait à tous mes projets, je m'établis définitivement dans la capitale, que j'ai en effet toujours habitée depuis. J'occupais alors un appartement dans l'hôtel du marquis de Malessy, capitaine dans les gardes françaises, situé dans la rue de la Tixeranderie, en face de la petite rue *Pet-au-Diable*, espèce d'impasse qui conduisait au tourniquet Saint-Jean, et dont le nom grotesque a disparu avec cette rue elle-même dans les utiles améliorations qu'a obtenues ce quartier de Paris.

Avant de donner suite à l'exposé de ma conduite et de ses résultats dans la carrière où je venais d'entrer, je crois à propos de revenir un peu sur mes pas, et de ne point passer sous silence quelques événements antérieurs dont j'avais été le témoin, et dont quelques uns, n'étant pas sans quelque rapport avec la politique, avaient

produit sur moi une impression qui les a gravés dans mon souvenir.

Parmi les spectacles extraordinaires dont j'avais eu occasion d'être témoin, je ne peux pas omettre celui de la première ascension aérostatique qui ait eu lieu en France, et probablement dans le monde entier, et qui fut exécutée par le physicien Pilâtre des Roziers et par le marquis d'Arlande. C'était, autant qu'il m'en souvient, vers la fin de 1781 ou dans les premiers jours de 1782. J'étais sur le quai de l'Horloge lorsque je vis passer sur ma tête les deux intrépides aéronautes, qui, à l'aide d'une frêle et dangereuse montgolfière, ainsi appelée du nom de son auteur, le comte de Montgolfier, avaient osé s'élancer dans les hautes régions de l'air. A leur passage sur moi et sur la Seine, que leur ballon traversait, se dirigeant vers le nord de Paris, je distinguai l'un d'eux qui, debout sur la nacelle, et tout noirci de l'épaisse fumée dont il était enveloppé, jetait à chaque instant de la paille dans le foyer qui alimentait leur fragile véhicule. J'avais, je l'avoue, le cœur serré d'émotion en voyant ces hardis voyageurs se perdre dans les solitudes de l'atmosphère, où jusque alors l'imagination seule de l'homme avait osé pénétrer sur les brillantes ailes de la Mythologie,

ou sur les chars fantastiques des fées et des enchanteurs.

Le procédé de Montgolfier, dont l'emploi était plein de fatigues et de périls, fut bientôt remplacé par celui du ballon à gaz hydrogène, avec lequel Charles et Robert firent, dans la même année 1782, leur majestueuse ascension dans le jardin des Tuileries, aux yeux de la population de Paris et des environs. Enfin j'assistai à un troisième voyage aérien exécuté dans le Champ-de-Mars par Blanchard, et qui causa à tous les assistants une grande terreur. En effet, Blanchard devait s'élever avec un second aéronaute, qui était un religieux augustin; mais, la nacelle se trouvant trop chargée du poids de ces deux hommes, le public obligea par ses cris le moine à descendre. Alors le ballon, qui se trouvait considérablement allégé, n'étant pas assez fortement retenu par ceux qui étaient chargés de ce soin, s'enleva subitement avec la rapidité de l'éclair, emportant le pauvre Blanchard à une hauteur telle, qu'en moins d'une demi-minute on le perdit entièrement de vue au milieu des nuages; ce qui ne l'empêcha pas de manœuvrer habilement, et de descendre sans accident à quelques lieues de Paris. Je connaissais un peu Blanchard, et je me souviens que, lui parlant un

jour de la frayeur extrême qu'il avait dû éprouver en se voyant ainsi enlevé seul et sans aucun secours à une si prodigieuse élévation, il me répondit que la seule chose dont il avait été vraiment impressionné, c'était le silence profond, absolu, qui règne dans ces hautes contrées aériennes. Sur la terre, ajouta-t-il, le sens de l'ouïe est constamment tenu en action, parce que notre oreille ne cesse pas un seul instant d'être frappée d'un bruit quelconque, occasionné par le mouvement des objets terrestres qui de près ou de loin s'agitent autour de nous ; mais, parvenu à une telle hauteur qu'aucun de ces bruits ne pouvait arriver jusqu'à moi, j'éprouvai un malaise indéfinissable, que la réflexion ne tarda pas à vaincre, mais dont je ne fus complétement délivré que lorsque, en descendant, j'atteignis le point auquel les bruits d'ici-bas purent frapper mon oreille. Cet habile aéronaute a fait depuis avec succès beaucoup d'autres ascensions; et, après lui, M[me] Blanchard n'a pas craint de se livrer à la même industrie et d'affronter les mêmes périls. Mais j'ai eu, il y a environ vingt ans, la douleur de voir transporter dans son domicile, très voisin du mien, dans la rue Cassette, le corps de cette malheureuse femme, qui, dans une ascension nocturne à Tivoli, avait

été précipitée d'une assez grande hauteur, par suite de l'explosion d'un artifice imprudemment ajouté aux dangers de son voyage aérien.

La guerre dans laquelle la France s'était engagée contre l'Angleterre en prêtant l'appui de ses armes à l'indépendance américaine avait pris fin par la paix signée en 1782. Des réjouissances eurent lieu à ce sujet, et la ville de Paris donna une fête à laquelle le roi et la famille royale assistèrent dans l'Hôtel-de-Ville, augmenté pour cet effet d'une construction extérieure et provisoire, qui s'appuyait sur une maison faisant l'angle de la rue du Mouton et de la place de Grève, angle auquel était suspendu un réverbère. On verra plus tard le motif qui ne m'a pas permis d'oublier cette dernière particularité. J'avais reçu un billet d'entrée aux salons de l'Hôtel-de-Ville; et, quoique je ne fusse pas invité au splendide banquet offert à Leurs Majestés, j'eus cependant l'honneur d'y participer, grâce à la compagnie d'un de mes confrères du barreau de Paris, M. Grimod de La Reynière, qui m'engagea à me placer avec lui dans l'embrasure d'une grande croisée, à laquelle on avait adapté un petit buffet, et qui se trouvait justement derrière le fauteuil occupé par Sa Majesté. Mon compagnon était lié d'amitié avec un des

principaux officiers de la bouche du roi, qui était de service ce jour-là, et dont l'obligeance nous pourvut abondamment des mets et des vins les plus exquis, en sorte que notre repas, assaisonné d'ailleurs par la jeunesse et l'appétit, fut tel, que probablement aucun des augustes convives n'en fit un meilleur.

M. Grimod de La Reynière, très connu depuis par l'originalité de son caractère, et par quelques opuscules gastronomiques trop honorés par la vogue passagère dont ils ont joui, était avocat ou plutôt prétendait l'être, car je ne crois pas que le barreau ait jamais retenti de ses plaidoiries. Fils d'un riche fermier général, il professait des opinions démocratiques fort opposées à celles de Mme de La Reynière, sa mère, sœur de l'abbé de Jarente, évêque d'Orléans, et chargé de la feuille des bénéfices, fonction à laquelle correspond aujourd'hui le ministère des cultes. De ce désaccord entre les idées de Mme de La Reynière et celles de son fils résultait un état d'hostilité peu édifiant, car le fils se plaisait à blesser en toute occasion les susceptibilités aristocratiques de sa mère. J'en citerai le trait suivant.

Le jeune de La Reynière imagina un jour de donner à une centaine d'avocats, dont je fis par-

tie, avec MM. Bellart, Bonnet et quelques autres de mes amis, un grand repas, que la bizarrerie de son esprit accompagna des formes les plus étranges. Il employa d'abord pour ses invitations, non les billets consacrés d'ordinaire à cet usage, mais les grandes feuilles ou pancartes destinées à cette époque aux billets d'enterrement dans les familles d'un rang élevé; billets toujours décorés de têtes de mort, d'ossements croisés et autres insignes de deuil.

C'est au milieu de ces lugubres emblèmes qu'était tracée en grosses lettres l'invitation, au bas de laquelle on lisait ce singulier *post-scriptum :* « Vous êtes prévenus que, pour l'huile et la cochonaille, vous n'aurez rien à désirer ».

La réception des convives ne fut pas moins burlesque. Ils trouvaient à la porte du local destiné au repas un homme de très haute taille, vêtu d'une robe de palais, et tenant en main une grande hallebarde, qui les introduisait d'abord dans une pièce où régnait la plus profonde obscurité, et leur ouvrait ensuite la porte de la salle du festin, où leurs yeux étaient brusquement éblouis par l'éclat du nombre prodigieux de bougies dont elle était décorée. Autour de la table était pratiquée une sorte de balustrade, derrière laquelle un certain nombre de curieux

furent admis à circuler. Ce fut au milieu de toute cette affluence que l'amphitryon prononça hautement les noms de son cousin l'épicier et de sa cousine la charcutière qui avaient fourni les provisions annoncées par le *post-scriptum*, se donnant ainsi le triste plaisir d'humilier, autant qu'il était en lui, l'orgueil de sa famille, en opposant le mélange d'une parenté toute plébéienne au prestige des titres nobiliaires dont une partie au moins de cette famille aimait à se parer. Au reste, cette plaisanterie du plus mauvais goût ne pouvait que blesser la délicatesse des convives, et je puis affirmer qu'elle ne trouva chez eux aucune sympathie.

Vers ce temps, la cour de France reçut la visite du roi de Suède, Gustave III, qui voyageait sous le nom du comte de Haga; il y fut accueilli avec tous les honneurs dus à son rang. Parmi les fêtes brillantes qui lui furent offertes, il y eut à Versailles, dans la salle de spectacle du château, un magnifique bal, auquel j'assistai. La reine Marie-Antoinette l'ouvrit avec Sa Majesté suédoise par les graves saluts de la danse, alors fort usitée, du menuet. Dans les quadrilles qui suivirent on remarquait avec complaisance le jeune comte d'Artois, qui fut depuis le roi Charles X, figurant avec la belle duchesse de

Guiche, fille de la duchesse de Polignac, et avec d'autres dames de la cour. Tous les yeux se fixaient sur ce prince, qui se distinguait par l'élégance de sa taille, comme par la grâce et la légèreté de ses pas.

Hélas! il est pénible et douloureux de penser que ce fut aussi dans un bal que ce même Gustave III fut assassiné quelques années après par un officier de ses armées, nommé, je crois, *Astrom*. La véritable cause de cet attentat n'a jamais été parfaitement connue.

Une autre visite plus extraordinaire succéda à celle que je viens de rappeler. Des ambassadeurs de Tippo-Saïb, cet infortuné monarque de l'Inde, dont le trône devait être bientôt renversé par les armes de l'Angleterre, offrirent à la France le spectacle inusité des costumes et des usages d'un peuple qui, par son éloignement à plusieurs mille lieues de distance, lui était à peu près inconnu. Des fêtes magnifiques furent également données à ces rares et curieux étrangers. Je les vis se promener dans les vastes jardins de Versailles; ils étaient nonchalamment couchés, plutôt qu'assis, dans un traîneau, coiffés d'une sorte de cachemire blanc, et vêtus d'une longue robe de mousseline à fleurs d'or, serrée à mi-corps par une ceinture à longues

franges d'or et de soie. L'un d'eux était le neveu du prince indien qui les envoyait en France, avec l'espoir d'y former entre les deux empires quelques relations commerciales ou politiques, espoir que la chute et la mort du malheureux Tippo-Saïb firent bientôt évanouir.

Plus tard enfin, et à une époque plus rapprochée de notre révolution, un événement qui n'a pas été sans quelque influence sur la disposition des esprits, dont cette révolution a été la suite, vint absorber au plus haut degré l'attention du public parisien, et celle même des provinces. Je veux parler du fameux débat judiciaire connu sous le nom de *procès du Collier*, dans lequel furent impliqués, avec la trop célèbre comtesse de La Motte, le cardinal prince de Rohan et plusieurs autres personnages plus ou moins obscurs, parmi lesquels toutefois il ne faut pas confondre le mystérieux comte de Cagliostro, un des plus habiles jongleurs qui aient jamais abusé de la crédulité publique.

Il n'entre pas dans les bornes de cet écrit de retracer ici le tableau de ce drame judiciaire, dont tous les détails se trouvent d'ailleurs dans les mémoires du temps. Il suffira de rappeler qu'il eut pour cause un collier de diamants d'un très grand prix, dont l'acquisition, deux fois

offerte à la reine par le joaillier Boëmer, qui en était possesseur, avait été deux fois refusée dans les termes les plus précis, et qui, acheté ensuite par un tiers, devint le sujet d'une odieuse intrigue, dans laquelle le nom de l'auguste princesse se trouvait indignement compromis.

Il faut avoir été témoin de la fermentation que cette scandaleuse affaire excita dans les esprits pour s'en faire une juste idée. Une autre cause d'irritation était d'ailleurs encore toute flagrante dans l'opinion publique; il n'y avait que peu d'années qu'un proche parent du cardinal, le prince de Rohan-Guéméné, avait, par une banqueroute dont on portait le chiffre à plus de vingt millions, causé la ruine d'une foule de petits bourgeois de Paris, qui, sur la foi de son nom, avaient placé leur modique avoir sur des emprunts viagers ouverts par ce prince. Maintenant l'audacieuse et immorale intrigue dans laquelle se trouvait mêlé le cardinal de Rohan venait aggraver le ressentiment que la conduite plus que déloyale de son parent avait suscité; et cet état de choses, auquel se joignait, il faut le dire, ce prélude d'agitation politique qui se faisait déjà sentir à cette époque, préoccupait vivement les esprits, et les disposait peu à l'indulgence dans tout ce qui avait rapport aux

classes élevées de la société. Toutes les notabilités du barreau de Paris furent appelées à prendre la défense des accusés, frappés pour la plupart de mandats d'arrêts, et traduits devant le parlement de Paris à la requête du ministère public. Pendant tout le cours du procès, les avenues du Palais-de-Justice furent chaque jour encombrées d'une foule prodigieuse, qui en suivait les débats avec une curiosité avide et passionnée; et, lors du jugement, je vis un grand nombre de dames de tous les rangs qui, assises sur les froids degrés de la salle des *Pas-Perdus*, attendaient avec une imperturbable constance le résultat de l'arrêt, qui ne fut rendu qu'à une heure assez avancée de la nuit. Des peines sévères atteignirent les coupables; mais les absurdes préventions que l'affaire du collier avait fait naître survécurent au jugement, et trouvèrent plus tard leur place dans ce débordement d'atroces calomnies dont la malheureuse reine devait être la déplorable victime.

CHAPITRE VI.

Pendant que se terminait sous mes yeux cette série d'événements plus ou moins dignes d'intérêt dont je viens de rendre compte, je me livrais avec zèle aux devoirs de mon nouvel emploi dans l'amirauté de France, et les rapports qu'ils me donnaient avec le respectable prince qui y présidait me devenaient de jour en jour plus précieux.

La dignité d'amiral était unique alors en France, et donnait à celui qui en était revêtu une haute importance dans l'état. Ses fonctions étaient cependant étrangères à l'organisation de la marine royale et à la direction des armées

navales, qui étaient placées sous l'autorité immédiate du ministre de la marine; mais la suprématie de l'amiral s'étendait sur tout le commerce maritime et sur la navigation consacrée à ce commerce. Il y avait dans chaque port du royaume un tribunal d'amirauté qui jugeait les contestations auxquelles donnaient lieu les contrats maritimes, et instruisait la procédure des prises faites sur mer en temps de guerre. Les greffes d'amirauté appartenaient, à titre patrimonial, à l'amiral, qui les affermait à des agents de son choix; ces tribunaux étaient, en outre, chargés de diverses fonctions administratives, telles que la surveillance du sauvetage dans les naufrages, la conservation des épaves, la saisie et la vente des navires, etc., etc. Aucun bâtiment marchand ne pouvait prendre la mer sans un congé délivré par l'amiral, ni aucun corsaire aller en course sans une lettre de marque également délivrée en son nom.

En conséquence, l'amiral avait dans chaque port un délégué commis à la délivrance de ces diverses expéditions, et à la recette des droits auxquels elles étaient soumises. Enfin ce grand dignitaire avait aussi la nomination des courtiers et des interprètes établis pour les besoins du commerce maritime.

On comprend que la correspondance du prince-amiral avec un aussi grand nombre d'agents ou de subordonnés devait être à la fois très considérable et très compliquée. Ce système, organisé par l'ordonnance de Louis XIV de 1681, d'un grand corps de fonctionnaires judiciaires ou administratifs, indépendant de la marine militaire, et spécialement voué aux intérêts de la navigation marchande sous la direction unique de l'amiral de France, a disparu, emporté, comme tant d'autres institutions, par le torrent révolutionnaire. Une loi de 1790 supprima les tribunaux d'amirauté, et renvoya les officiers de ces siéges à faire liquider leurs offices pour en être remboursés par le trésor public. Ces charges étaient vénales, comme l'étaient alors toutes celles de la magistrature, et quelques unes étaient d'une grande valeur. La charge de lieutenant général de l'amirauté de Marseille, occupée, lors de la suppression, par M. Jerin-Ricard, avait coûté trois cent mille livres ; et celle du lieutenant général de l'amirauté de Bordeaux, dont l'abbé de Navarre, conseiller-clerc au parlement de cette ville, était titulaire, avait été payée deux cent mille livres. La liquidation ordonnée traîna en longueur, et le remboursement de ces offices fut opéré en assignats déjà assez discrédités ; ce qui

porta un coup funeste à la fortune des officiers dépossédés.

La charge d'amiral de France, dont les émoluments s'élevaient à près d'un million, fut également supprimée, mais sans aucune indemnité. Le noble et généreux prince qui en était dépouillé n'en prit pas l'occasion de renoncer à mes services ; il m'attacha de nouveau à lui sous un autre titre, et je pris place dans le conseil qui dirigeait l'administration de ses vastes domaines.

Je remarquerai toutefois que, tous les employés des bureaux de l'amiral ayant été licenciés, je restai malgré moi, et par la force des choses, seul chargé du dépôt et de la conservation de tous les papiers de cette administration, dépôt purement gratuit, comme on peut le croire, et assez onéreux, dont je ne pus me décharger que plusieurs années après, par la remise qu'il me fut permis d'en faire, sous récépissé en bonne forme, dans les bureaux du domaine national du département de la Seine.

Je ne tardai pas à recevoir de M. le duc de Penthièvre une nouvelle et gracieuse marque de sa faveur. Un des gentilshommes de sa maison, le comte de Florimond, qui occupait à l'hôtel de Penthièvre un logement assez considérable, étant décédé, le prince voulut bien me conférer la

jouissance de ce logement. L'hôtel de Penthièvre était celui qu'occupe aujourd'hui, dans la rue de la Vrillière, la Banque de France, qui en a acquis la propriété, et l'appartement qui me fut octroyé était celui qu'habite maintenant l'un des deux sous-gouverneurs de la Banque. Mais, le caractère menaçant qu'avait déjà pris la révolution me faisant pressentir que je pourrais bien m'en voir expulsé plus tôt que je ne voudrais, je ne me hâtai pas de le meubler et de m'y installer ; je me bornai à prendre, à tout hasard, possession d'un assez agréable cabinet de travail qui en faisait partie.

Assez d'historiens graves et d'une juste célébrité ont pris soin de conserver à nos descendants l'histoire de cette révolution de 1789, qui, après tant de luttes sanglantes, et au prix de tant de malheurs et de crimes, nous a enfin conduits à un ordre de choses qui semble devoir garantir à la France de longues années de paix et de prospérité. Mais la plupart de ces historiens sont d'un âge qui ne leur a pas permis d'avoir une connaissance personnelle des faits qu'ils racontent : car quelques uns n'étaient pas nés en 1789, et d'autres étaient encore trop jeunes pour pouvoir apprécier sainement ces mêmes faits. Pour moi, qui ne suis et ne veux être historien que de moi-

même, je ne considère ici parmi ces faits que ceux dont je me suis trouvé le témoin oculaire, ou ceux qui, sous un rapport quelconque, ont pu influer sur mon sort.

J'avais passé à Versailles, en 1787, les trois grands mois pendant lesquels l'assemblée des notables y avait siégé. Cette assemblée avait été divisée en sept bureaux, dont chacun était présidé par un prince du sang. Le duc de Penthièvre, à qui la présidence de son bureau devait imposer de nombreuses occupations, avait jugé à propos de m'établir à Versailles, non auprès de lui, car il habitait un des appartements du château, mais dans un hôtel qui lui appartenait dans la rue de la Pompe, et où, par parenthèse, j'étais beaucoup mieux logé qu'il ne l'était lui-même dans la demeure royale, où l'honneur d'habiter sous le même toit que le roi était chèrement acheté par l'exiguïté et les inconvénients de plus d'un genre des logements qui y étaient concédés.

L'assemblée des notables n'a été qu'une page assez insignifiante de l'histoire de la révolution française; elle n'eut, comme on sait, d'autre résultat que de mettre à nu l'inconcevable désordre qui régnait depuis long-temps dans l'administration des finances, et les scandaleuses dilapidations du trésor royal. Je n'en rapporterai ici

qu'une seule anecdote, qui, je crois, a été peu connue.

Le contrôleur général, M. de Calonne, avait mis sous les yeux des notables l'état détaillé des dépenses de l'administration, et il avait cru devoir y joindre l'état des dettes personnelles du roi et des princes de la maison royale. Lorsque fut présenté au bureau que présidait le comte d'Artois l'état assez volumineux des dettes de ce prince, avant qu'on en commençât la lecture, le comte d'Artois prit la parole : « Messieurs, dit-il, ceci est le compte-rendu des erreurs de ma jeunesse, que je mettrai le reste de ma vie à réparer ». Cette déclaration, dont la loyale franchise avait quelque chose de chevaleresque, fut accueillie par un léger murmure d'approbation.

Deux ans plus tard, et le 13 juillet 1789, j'assistai, dans le jardin du Palais-Royal, à la première explosion de l'insurrection parisienne, que fit éclater, comme cause réelle ou comme prétexte, la nouvelle du renvoi du ministre Necker, dont la popularité était alors à son apogée, et de l'imprudente escarmouche du prince de Lambesc, grand-écuyer, qui stationnait, à l'entrée des Champs-Élysées, avec le régiment de Royal-Lorraine et d'autres troupes sous ses ordres, et qui, harcelé et exaspéré par les insultes et les provocations

d'un rassemblement considérable qui s'était formé sur la place Louis XV, et qui excitait les soldats à la révolte, s'était porté en avant avec quelques cavaliers, au pas de charge, jusque dans le jardin des Tuileries, où les assaillants s'étaient réfugiés, et où un vieillard inoffensif avait, dit-on, été renversé. Une foule immense remplissait ce jour-là le jardin du Palais-Royal. J'y vis le fameux patriote Camille Desmoulins, qui, monté sur une chaise, haranguait la populace avec une chaleur d'éloquence dont les mots de *tyrannie* et de *liberté*, qui sans cesse arrivaient à mon oreille, faisaient à peu près tous les frais. Bientôt on cria de toutes parts : *Aux armes* ! On s'empara d'un buste du duc d'Orléans, pris je ne sais où, et qu'on se mit à promener dans les rues environnantes, avec des vociférations contre la cour, contre les ministres et contre les *aristocrates*, dénomination sous laquelle on désignait alors tous ceux qui, par leur rang et leur fortune, étaient censés les ennemis naturels du peuple, c'est-à-dire de tous ceux qui, placés dans les classes inférieures de la société, pouvaient seuls s'honorer du titre de *démocrates*.

En peu d'instants, la fermentation se propage et envahit tous les autres quartiers de Paris ; des hommes armés les parcourent, en appelant à

grands cris le reste de la population à prendre les armes. Le soir, les rues sont spontanément illuminées, et quelques unes sont dépavées pour former des barricades.

Étranger à toute cette agitation, je m'étais retiré à l'hôtel de Penthièvre, où je passai cette nuit, sur la prière et dans l'appartement d'un de mes amis, qui craignait que je ne pusse regagner sans quelque danger mon domicile. Mais, dès le lendemain, 14 juillet, se forma ou plutôt s'improvisa une espèce de garde bourgeoise, à laquelle vint s'associer avec empressement un grand nombre de citoyens intéressés au maintien de l'ordre et de la sûreté publique. Ce fut d'abord un spectacle assez bizarre que la composition de cette nouvelle milice. On voyait de tous côtés des notaires, des avocats, des procureurs et d'autres gens de robe, revêtus de leur habit noir, affublés de leur perruque à marteaux, sur laquelle semblait flotter leur petit chapeau à trois cornes, alors en usage, et qui, transformés en officiers, et l'épée à la main, s'efforçaient de ranger en bataille leurs soldats, dont la tournure et le grotesque equipement étaient vraiment propres à exciter l'hilarité, si la gravité des circonstances et la prévision des déchirements et des désordres que toute révolution traîne à sa suite n'eussent dès

lors préoccupé les hommes sérieux et réfléchis, et mêlé quelques sombres nuages à l'aurore toujours séduisante de la liberté. Une cocarde formée d'un ruban vert, adoptée le premier jour pour signe de rallîment, fut presque aussitôt remplacée par celle aux trois couleurs, bleu, blanc et rouge, qui étaient les couleurs de la maison d'Orléans, et qui sont restées celles du drapeau national français.

Telle a été la première et incomplète organisation de cette magnifique et brave garde nationale, qui a rendu depuis de si éminents services à l'ordre public et à nos institutions, et que l'on regarde aujourd'hui, avec raison, comme un des plus solides remparts de la liberté et de l'indépendance de la France. Cette admirable institution s'étant rapidement propagée dans tout le royaume, le roi s'en déclara le chef; et le marquis de Lafayette, dont la participation au triomphe de la cause américaine avait rendu le nom très populaire, fut nommé commandant de la garde nationale de Paris.

CHAPITRE VII.

On sait que, dès le lendemain de l'insurrection parisienne, l'attaque de la Bastille fut résolue.

L'existence de cette forteresse était depuis long-temps, aux yeux des bourgeois de Paris, un épouvantail toujours menaçant pour leur liberté, quoique, à vrai dire, la bourgeoisie eût peu de part aux honneurs de cette prison, réservée en général aux délinquants des familles privilégiées qu'on voulait soustraire à l'action de la justice ordinaire.

Quelques gens de lettres, quelques pamphlétaires, y avaient aussi expié les écarts de leur plume; mais le gouvernement de Louis XVI, in-

dulgent jusqu'à la faiblesse, avait fait peu d'usage de ce mode de répression; et, lorsque cet odieux monument de la tyrannie, pour parler le langage du temps, fut renversé, sept prisonniers seulement s'y trouvèrent renfermés. Je vis défiler devant moi, à l'entrée de la rue Saint-Antoine, l'innombrable phalange des assiégeants, composée des éléments les plus hétérogènes; des hommes appartenant pour la plupart à la classe ouvrière, mais qu'on distinguait par les costumes variés de leur profession : car alors cette classe n'avait pas encore adopté la monotone uniformité de la blouse, qui confond l'adroit filou exerçant son industrie dans les lieux publics avec l'honnête et laborieux artisan des faubourgs. Des femmes à l'air passablement effronté, et dont la voix se trouvait renforcée par celle d'une nuée d'enfants qui étaient venus grossir le cortége, faisaient retentir dans l'air les cris de *Vive la nation! Vive la liberté!*

Parmi cette multitude on remarquait un détachement de soldats du régiment des gardes françaises, vêtus de leur simple veste d'uniforme et coiffés de leur bonnet de police, emmenant avec eux deux pièces de canon, sur l'une desquelles une femme, siégeant à califourchon, excitait à grands cris toutes celles qui se trouvaient sur son passage

à se joindre à l'expédition. Au moment où cette femme passait devant moi, je crus entendre, dans ses confuses vociférations, que l'intrépide amazone comptait bien mettre elle-même le feu à la pièce qui lui servait de véhicule. Attiré par la curiosité, je suivis quelque temps cette troupe dans la rue Saint-Antoine, où je la vis commencer la fusillade; mais bientôt, un coup de canon à mitraille, parti de la Bastille, ayant porté sur cette rue, je crus prudent de me retirer dans la rue de la Cerisaie, d'où je regagnai mon domicile.

Je dois dire, au sujet de cette coopération des soldats des gardes françaises, que depuis plusieurs jours ce régiment était dans un état complet d'insubordination envers ses chefs. Quelques soldats des plus mutins, ayant été conduits à la prison de l'Abbaye, en avaient été enlevés à force ouverte par un groupe de jeunes gens partis du Palais-Royal, qui les logèrent dans les cafés ou restaurants qui entourent le jardin, et où on leur prodiguait non seulement le vin et les liqueurs, mais les bavaroises, les glaces, les sorbets, et autres friandises auxquelles ces convives de la caserne n'étaient guère accoutumés. Au surplus, je peux affirmer que dans le rassemblement qui se porta à l'attaque de la Bastille, et dont je fus témoin, le nombre des soldats de ce régiment

qui en faisaient partie n'excédait pas celui de trente à quarante, et je n'ai pas été médiocrement surpris, lorsque, il y a peu d'années, on a porté à la chambre des Pairs un projet de loi qui accordait des pensions aux vainqueurs de la Bastille, de voir que le nombre des gardes françaises gratifiés de ces pensions après un laps de plus de cinquante ans s'élevait encore à deux cents.

Les faits relatifs à l'attaque et à la prise de la Bastille, dont un grand nombre de témoins existe encore, sont trop connus pour s'y arrêter ici. On sait qu'il y eut une trêve, d'après laquelle douze bourgeois devaient être introduits dans la place pour rédiger une capitulation; on sait enfin que, sur la foi de cet arrangement, le pont-levis ayant été baissé, la populace se précipita en foule dans la place, désarma les vétérans, et se saisit du malheureux gouverneur, le marquis de Launay, qu'elle traîna jusque sur la place de Grève, où il fut impitoyablement massacré. Ce premier acte de la fureur populaire fut bientôt suivi d'un second. Peu de jours après, l'irritation toujours croissante se tourna contre M. Foulon, conseiller d'état, attaché au bureau de l'administration des subsistances, et qu'on accusait de l'accaparement de sels destinés à la ville de Paris. On ajoutait que, en parlant des habitants de cet-

te ville, il s'était permis de dire qu'ils étaient dignes de manger du foin. Une troupe de furieux envoyés à sa recherche le découvrirent à quelques lieues de Paris, l'y ramenèrent à pied, après lui avoir introduit une poignée de foin dans la bouche, et le conduisirent sur cette même place de Grève, où il fut pendu au réverbère qui se trouvait à l'angle de cette place, et dont j'ai déjà parlé à l'occasion de la fête donnée à l'Hôtel-de-Ville en 1782. J'habitais encore par malheur en 1789 non loin du lieu de la scène, et je crois entendre encore les cris d'une féroce joie que poussaient les bourreaux chargés de cette exécution.

Je me garderai bien d'arrêter mes regards sur les actes sanguinaires qui, sous le nom assez odieux de *vengeance populaire*, ont souillé une révolution si pure dans son principe, si légitime dans son objet, et dont, il faut bien l'avouer, le résultat a été d'améliorer au plus haut degré l'organisation politique et sociale de notre belle France. Aussi je me trouve heureux de rencontrer dans mes souvenirs les plus rapprochés de l'époque que je viens de rappeler celui d'un épisode qui n'a laissé que des traces agréables dans la mémoire de tous les contemporains. Je veux parler de la fédération de 1790.

On a donné ce nom à la réunion de toutes les

gardes nationales de France, que le roi avait désiré rassembler momentanément autour de sa personne par des délégués choisis dans chaque localité. Le Champ-de-Mars fut le lieu désigné pour cette réunion ; mais il fallait qu'il fût disposé pour la recevoir, en y élevant dans son enceinte intérieure ces tertres gazonnés qu'on y voit aujourd'hui. La population parisienne se chargea de ce soin ; on vit les hommes les plus graves et les plus occupés, les femmes les plus élégantes et les plus habituées aux délicatesses de leur sexe, rivaliser de zèle pour exécuter, comme par enchantement, cette grande et laborieuse opération.

Ce fut un magnifique spectacle que celui où l'élite de la milice citoyenne se trouvait réunie, et fraternisait en présence du roi, de la famille royale, des ministres et des membres de l'assemblée nationale, tous assis sur des gradins adossés à la façade de l'Ecole-Militaire. L'Assemblée nationale ayant autorisé les villes qui auraient des demandes à former auprès d'elle à lui envoyer des députés extraordinaires chargés de leurs intérêts, ces députés des villes furent admis à siéger sur ces mêmes gradins ; et, comme j'avais reçu une mission de ce genre de la petite ville de Montgiscar, près Toulouse, je trouvai

place parmi les membres de l'Assemblée nationale.

Les tertres nouvellement élevés étaient couverts d'une immense foule de curieux accourus de toutes parts, dont on éleva le nombre à plus de deux cent mille; et, lorsque, une légère brume étant survenue, cette foule disparut en quelque sorte sous des parapluies des couleurs les plus variées, elle offrit aux spectateurs placés devant l'Ecole-Militaire l'image d'un véritable parterre émaillé de mille fleurs. Au milieu de l'enceinte s'élevait l'autel de la Patrie, sur lequel le prince de Talleyrand, alors évêque d'Autun, revêtu de ses habits pontificaux, célébra une messe. Il avait pour diacre l'abbé Louis, et pour sous-diacre un abbé des Renaudes, dont je ne me rappelle que le nom. La fête se prolongea pendant quelques jours dans la capitale. Les réjouissances qui eurent lieu dans le jardin des Tuileries et dans les Champs-Élysées furent remarquables par le calme et l'ordre parfait qui y régnèrent, et par l'expression de bienveillance qui se peignait sur tous les visages : car l'enthousiasme de la révolution, dans laquelle on croyait ne voir encore que la réforme des abus, était alors à son comble, et je ne sais quel pres-

tige d'espérance et de bonheur semblait s'être glissé dans tous les cœurs.

Mais ces heureuses et favorables dispositions disparurent peu de temps après, quand l'entraînement des esprits à la poursuite de la liberté ne connut plus de bornes, et que les passions de la multitude ne trouvèrent plus dans un pouvoir politique assez fortement constitué un frein capable d'arrêter leur essor. Presque tout le bien que l'Assemblée nationale avait voulu faire, et qu'elle avait en partie opéré, fut perdu par la violence et les excès auxquels se livra l'Assemblée législative, qui lui avait succédé. L'antique trône de saint Louis fut renversé par elle avec un fracas dont le retentissement porta le trouble dans les cours étrangères, et devint le signal d'une des guerres les plus acharnées et les plus sanglantes dont les annales de notre histoire fassent mention. Tous les princes de la famille royale, à l'exception du duc d'Orléans, premier prince du sang, et du duc de Penthièvre, avaient quitté la France, et une grande partie de la noblesse avait suivi ce funeste exemple, dont la représaille se traduisit dans la législation pénale et spoliatrice sur l'émigration.

Les deux princes qui seuls n'avaient pas cru

devoir abandonner le sol de la patrie et leur roi étaient unis entre eux par les liens de famille les plus intimes, puisque le duc d'Orléans avait épousé la fille et l'unique héritière du duc de Penthièvre. Mais une circonstance fâcheuse avait pu jeter un peu de froideur dans les relations mutuelles de ces deux princes.

Depuis quelque temps, diverses causes avaient apporté dans les affaires du duc d'Orléans une perturbation grave, et dont sa famille devait naturellement se préoccuper. Parmi ces causes il en est une qui me semble mériter une mention particulière : c'est celle relative aux constructions du Palais-Royal.

Lorsque j'arrivai à Paris, en 1781, le jardin de ce palais ressemblait peu à ce qu'il est aujourd'hui dans sa forme, et surtout dans ses dimensions. Il s'étendait d'un côté jusqu'aux maisons de la rue de Richelieu, de l'autre jusqu'à celles de la rue des Bons-Enfants, et, au nord, jusqu'à celles de la rue Neuve-des-Petits-Champs. Ces maisons avaient non seulement à chaque étage des vues droites sur le jardin; mais plusieurs y communiquaient directement, soit par des portes de sortie, soit par des escaliers pour y descendre. Ces servitudes étaient-elles de pure tolérance ou acquises par des titres particuliers? c'est ce que

j'ignore. Sur la partie à gauche correspondant à la rue de Richelieu existait une large et magnifique allée de Marronniers, à l'ombre de laquelle les nouvellistes et les promeneurs se rassemblaient habituellement. C'est sur la vaste superficie de ce jardin que les architectes du duc d'Orléans lui persuadèrent d'élever, en abandonnant sur les trois côtés un espace de terrain propre à former une nouvelle rue d'une médiocre largeur, les constructions colossales qu'on y voit maintenant, avec leurs arcades, leurs galeries, leurs riches boutiques qui les décorent. Cette entreprise souleva, comme on l'avait bien prévu, de vives réclamations de la part des propriétaires et des habitants des maisons, auxquels elles enlevaient tant d'agréments dont elles avaient joui jusque alors. Les tribunaux furent même saisis de quelques unes de ces réclamations; mais le duc d'Orléans en triompha d'autant plus facilement, qu'il n'avait fait, en réalité, qu'un juste et légitime usage du droit de propriété.

Mais les dépenses auxquelles la nouvelle et gigantesque construction avait donné lieu excédaient de beaucoup, comme cela arrive presque toujours, les prévisions des architectes, et le prince s'était vu dans la nécessité, pour y pourvoir, de recourir à des emprunts plus ou moins oné-

reux. D'un autre côté, les réductions opérées dans ses revenus par les nouvelles lois, et spécialement par l'abolition du régime féodal, lui faisaient éprouver des pertes considérables, qu'il n'avait pas pu prévoir.

De si graves atteintes portées à la fortune du duc d'Orléans avaient placé ce prince dans une position extrêmement pénible, et l'avaient obligé, pour arrêter, ou au moins pour régulariser, les poursuites de ses nombreux créanciers, de souscrire avec eux un contrat d'union qui leur attribuait une sorte de mainmise sur tous ses biens, et qui les admettait au partage de leur administration.

Dans cet état de choses, le devoir des conseils de la duchesse d'Orléans et du duc de Penthièvre était sans doute de prendre des mesures pour mettre à couvert la dot de cette princesse, qui s'élevait à plus de six millions, et sur laquelle elle avait contracté, dans le seul intérêt du prince, des engagements personnels.

Une séparation de biens entre les époux était naturellement indiquée comme le moyen le plus propre à atteindre ce but. Mais le duc d'Orléans répugnait à donner un consentement volontaire à cette mesure; et, après quelques pourparlers que j'eus à ce sujet, selon les intentions amiables

du duc de Penthièvre, avec le jurisconsulte Merlin, de Douai, chargé en ce moment des intérêts du duc d'Orléans, tentatives qui n'eurent aucun succès, il fallut recourir à l'autorité de la justice.

D'après la législation de cette époque, aux termes de la loi du 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire, les contestations entre époux devaient être soumises d'abord, et en première instance, à un tribunal de famille composé de quatre parents pris comme arbitres en nombre égal dans les deux familles, ou, à leur défaut, d'alliés ou d'amis choisis dans le même ordre. Dans l'espèce, l'absence des princes de la famille royale ne permettait pas de former un tribunal composé des proches parents des parties; on appela à leur défaut, du côté du duc d'Orléans, le duc de Nivernois et le duc de La Rochefoucauld, et, du côté de la duchesse, le maréchal de Noailles et le maréchal Mouchy. Ces hauts personnages acceptèrent la mission qui leur était confiée, et j'eus l'honneur d'être associé par eux au tribunal de famille en qualité de secrétaire, à l'effet de rédiger et contresigner le procès-verbal de leur délibération. Les deux parties furent citées devant ce tribunal arbitral, non par le ministère d'un huissier, mais par des lettres missives que leur adressa le tribunal, et que je fus chargé de re-

mettre en personne aux deux époux. Il en fut ainsi des diverses notifications et autres actes auxquels cette procédure donna lieu. Cette mission nécessita de ma part de fréquentes visites à M. le duc d'Orléans, qui occupait alors un très petit appartement situé à l'extrémité de l'aile droite du Palais-Royal, et ayant vue sur le jardin, le reste de ce palais ayant été mis à la disposition des créanciers, qui y tenaient leurs assemblées. Dans toutes ces occasions, je fus accueilli par ce prince avec une extrême politesse. Sa conversation était vive et spirituelle, et plus d'une fois il ne dédaigna pas de la rendre un peu confidentielle. Au reste, l'issue de la demande en séparation de biens ne pouvait être douteuse, et cette séparation fut en effet prononcée par jugement du tribunal de famille du 25 juillet 1792.

Le prince interjeta appel de ce jugement; mais cet appel fut rejeté, et la sentence du tribunal de famille fut confirmée par un jugement en dernier ressort du tribunal du 1er arrondissement de Paris.

Ce serait une erreur de croire que la séparation de biens provoquée par la duchesse d'Orléans serait devenue sans objet par suite des événements ultérieurs qui ont amené la mainmise nationale sur ses biens comme sur ceux du prin-

ce son époux : car, cette mesure violente n'ayant été heureusement que passagère, et les biens séquestrés ayant été rendus plus tard à leurs propriétaires, l'action des créanciers de M. le duc d'Orléans, reprenant son cours, aurait nécessairement réagi sur les biens de la princesse, et d'autant plus facilement, qu'elle avait été mariée sous le régime de la communauté.

Les communications officielles dont j'avais eu l'honneur d'être chargé auprès de Mme la duchesse d'Orléans au sujet de cette séparation étaient devenues de sa part l'occasion d'honorables témoignages de sa confiance envers le délégué du tribunal de famille, témoignages qui survécurent au jugement, et dont j'ai eu l'honneur de jouir, non seulement jusqu'à la mort de son auguste père, mais encore jusqu'à l'époque fatale où, par suite de l'horrible tyrannie qui vint peser sur la France, l'emprisonnement de la princesse, son exil hors du royaume et le séquestre national apposé sur ses biens, ne lui permirent plus d'utiliser mon zèle et mes services. Avant cette triste époque, les chagrins de plus d'un genre qui étaient venus briser le noble cœur de cette princesse, et dont elle ne m'avait pas cru indigne d'être le confident, avaient fait l'objet d'une assez longue correspondance, composée de plu-

sieurs lettres toutes écrites de sa main, et dont quelques unes durent, dans son intérêt même, comme dans le mien, être supprimées pendant le régime de la terreur, mais dont le plus grand nombre a été conservé par moi comme un précieux gage de sa confiance et de ses bontés jusqu'à la Restauration, après laquelle j'ai cru devoir les remettre à ses enfants, le roi Louis-Philippe et S. A. R. Madame la princesse Adélaïde.

CHAPITRE VIII.

Je voudrais pouvoir effacer de ma mémoire les affreuses calamités publiques qui suivirent les événements particuliers dont je viens de rendre compte; l'inexorable histoire les a gravées en lettres de sang dans la plupart des monuments de la presse contemporaine. Sans cela, et lorsque tous ceux qui furent témoins de l'épouvantable régime de la terreur auront disparu de cette terre, on aurait peine à croire que la grande nation française tout entière soit restée courbée pendant plusieurs années sous le joug de fer d'une poignée de misérables qui opprimaient, qui torturaient et qui décimaient l'élite de la population.

Peu de fortunes particulières résistèrent alors à l'ébranlement qu'éprouvait la fortune publique elle-même par la subversion totale de l'ordre social, et surtout par le déluge du papier-monnaie dont la France fut promptement inondée, et qui fit disparaître aussitôt l'emploi du numéraire dans toutes les transactions privées.

La modeste fortune de mon digne père n'échappa point aux conséquences de cette perturbation générale. Peu de temps avant la révolution, il avait vendu au comte de Montesquiou, père de mon honorable collègue à la chambre des Pairs, M. le duc de Fesenzac, une terre considérable qu'il possédait dans le département du Gers, et dont le prix lui avait été payé comptant, et il avait fait emploi de ce prix en plusieurs placements sur divers particuliers; mais, à l'époque du plus grand discrédit des assignats, tous ces placements lui furent remboursés presqu'à la fois dans le court espace de quelques mois, et il put d'autant moins les refuser, qu'il était alors emprisonné, comme suspect, à raison de sa qualité de noble, dans une maison religieuse de Toulouse, convertie en prison. On conçoit toute l'étendue de la perte que ces remboursements inopportuns lui firent éprouver, et sa position, en effet, devint alors si pénible, que j'eus plus d'une fois

l'heureuse occasion d'y subvenir. Sa détention dura environ treize mois, et il ne fut rendu à la liberté qu'après le 9 thermidor.

Pendant ce temps, je continuais à Paris, auprès de mon auguste patron, des fonctions devenues plus restreintes dans leur objet, mais plus difficiles par les entraves que les nouvelles lois apportaient à leur exercice. Sous le rapport politique, ma position dans Paris, au milieu de l'inquiétude populaire qui frappait tous les esprits, n'était pas exempte de quelque danger par les devoirs que j'avais à remplir, à cause de mon dévoûment à la royale dynastie violemment arrachée du trône, et de mon aversion mal déguisée pour les dégoûtantes saturnales de l'anarchie républicaine qui lui avait succédé. Il fallait bien cependant que je fisse quelquefois violence à ces sentiments par quelques apparitions à l'assemblée de la section, dite *des droits de l'homme*, dans laquelle je résidais, et qui se tenait dans la rue du Roi-de-Sicile. Je fus, il est vrai, assez heureux pour me couvrir, aux yeux des habitués de cette assemblée, d'une certaine présomption de patriotisme par le don que j'imaginai de leur faire d'un buste en plâtre de J.-J. Rousseau, patriotisme peu dispendieux, car ce buste m'avait coûté neuf francs en assignats.

Cet hommage fut néanmoins accueilli avec distinction. Le buste fut inauguré avec pompe dans la salle des séances, et des remercîments me furent adressés par l'organe du président. Je fus invité à vouloir bien faire la lecture de je ne sais plus quel journal, lecture qui avait été déclinée par plusieurs des assistants par une raison si péremptoire, que je me crois dispensé de la dire.

Mais, ô vicissitude des choses humaines ! ma popularité éphémère ne tarda pas à recevoir un rude échec. Je ne sais plus quelle circonstance m'obligeait à me pourvoir d'un certificat de civisme. Ce certificat était délivré par le comité révolutionnaire de chaque section; mais on ne pouvait l'obtenir qu'avec l'assentiment préalable de l'assemblée sectionnaire. Celui qui le demandait devait subir à la tribune une sorte d'interrogatoire sur ses antécédents politiques. Je fus donc forcé de me soumettre à cette épreuve. Parmi les interpellations qui me furent adressées, on me demanda ce que j'avais fait le 10 août, jour où, comme on le sait, le château des Tuileries fut attaqué par les révolutionnaires, et où, malgré l'héroïque défense des gardes suisses, la personne du roi courut les plus grands dangers, auxquels ce prince ne put échapper qu'en se ré-

fugiant dans le sein même de l'Assemblée nationale. A cette interpellation je répondis naïvement, et d'après l'exacte vérité, que, ce jour-là, j'étais indisposé, et que j'avais pris médecine. A ces mots, un des assistants, ouvrier maçon, dont je crois voir encore la moustache rousse et la mine refrognée, se lève et s'écrie : « Ah! voilà de nos patriotes qui ont la flûte au c.. quand il faut agir ». Je demande pardon au lecteur de la fidélité historique que j'ai cru devoir garder dans ce récit, et qui n'a pour but que de donner une idée du cynisme et de la grossièreté du langage toléré dans ces patriotiques réunions. Cette exclamation excite une hilarité générale; l'ajournement du certificat est prononcé, et je descends de la tribune au milieu des huées de mes gracieux concitoyens. Cependant le mauvais vouloir de ces Messieurs s'humanisa peu de jours après, et j'obtins mon certificat, grâce à l'intervention officieuse du capitaine de la garde nationale dans la compagnie duquel on m'avait enrôlé, et qui voulut bien, quoique je n'eusse jamais monté une faction, m'étant toujours fait remplacer dans ce service, attester mon exactitude, et l'ardeur de mon zèle dans toutes les occasions où j'avais été appelé à défendre l'ordre public.

Mais l'horizon politique s'assombrissait à Paris

de jour en jour ; les vexations de toute espèce, les visites domiciliaires, les arrestations arbitraires, les proscriptions, répandaient dans la capitale un sentiment de stupeur et d'effroi, qui fut porté à son comble dans les journées de septembre, lorsque les prisons furent inondées du sang des malheureux prisonniers, massacrés sans distinction d'âge ni de sexe, sans aucune forme de procédure, sans aucun jugement, et sur le vain prétexte d'absurdes conspirations, dont jamais le plus léger indice n'a pu être signalé. Ma plume se refuserait à rappeler dans cet écrit ce sanglant épisode de notre révolution, si je pouvais omettre un fait particulier dont mes yeux furent témoins, et dont le souvenir me fait encore frissonner.

Dans une de ces journées, j'étais allé visiter un de mes compatriotes, le marquis de Grammont, que des persécutions dont il avait été l'objet à Toulouse avaient forcé à se réfugier à Paris, où il habitait la rue des Fossés-Montmartre. Pendant que nous causions tristement, et le cœur serré, sur les événements du jour, tout à coup un grand bruit et des cris de sinistre augure se font entendre dans la rue. Je cours à une fenêtre, et le premier objet qui s'offre à ma vue est la tête de la princesse de Lamballe, portée au bout d'une pique dans un groupe de cannibales à demi ivres

et déguenillés. Cette tête était encore reconnaissable par les traits fins et délicats de son visage, et par les beaux cheveux blonds dont elle semblait en ce moment hérissée. Mais ce qui me fit reculer d'effroi et d'épouvante, ce fut de reconnaître (*horresco referens!*) dans celui qui portait ce sanglant trophée un homme ci-devant attaché au service de l'hôtel de Penthièvre, qui en avait porté la livrée, et qui en avait été récemment renvoyé. Mme la princesse de Lamballe, de la maison de Savoie-Carignan, était la belle-fille chérie du duc de Penthièvre, dont elle habitait l'hôtel. Sa conduite était toujours restée complètement étrangère à la politique; mais elle était l'amie intime de la reine et la surintendante de sa maison, et ces titres avaient suffi aux sanguinaires dominateurs de cette époque pour la plonger dans la prison de la Force, où elle fut lâchement égorgée. Au reste, toutes ces prisons, que les massacres de septembre avaient rendues désertes, furent promptement repeuplées par d'autres victimes, destinées à tomber à leur tour sous la hache révolutionnaire, qui devait plus tard frapper les têtes les plus augustes, et couvrir la France entière de larmes et de deuil.

Au milieu de ce déluge de maux que je voyais fondre sur notre malheureuse patrie, une perte

bien affreuse vint encore briser mon cœur. Le vertueux prince auquel j'étais attaché, et pour qui ma respectueuse fidélité semblait s'être accrue par les douleurs dont sa vieillesse était abreuvée, le duc de Penthièvre, mourut à son château de Bizy, près Vernon, le 4 mars 1795. Sa perte, vivement sentie par tous ceux qui, rapprochés de sa personne, avaient pu apprécier son noble caractère, fut surtout honorée par les regrets des pauvres, dont il avait toujours été le bienfaiteur et le soutien. Ses hautes vertus avaient trouvé grâce devant les farouches défiances de la Convention nationale elle-même, et sa tranquillité personnelle n'avait été atteinte par aucune mesure de rigueur. Le testament de ce prince contenait en ma faveur un honorable témoignage de ses bontés; et, quoique j'en aie été presque entièrement privé par le malheur des temps, je n'en ai pas moins conservé une profonde reconnaissance. Peu après, Mme la duchesse d'Orléans, qu'un décret de la Convention avait jetée dans la prison du Luxembourg, fut, par un second décret, forcée de s'exiler du territoire français.

Avec quel déchirement, avec quels regrets, je vis cesser mes rapports avec cette famille si haut placée dans les rangs de la monarchie, si

entourée des tributs de vénération et d'amour que l'opinion publique rendait à ses vertus, rapports d'ailleurs si précieux pour moi à tant de titres, et qui avaient fait pendant plusieurs années le bonheur de ma vie! J'éprouvais ce sentiment pénible que produit un isolement subit, et qui offre quelques dangers; il me semblait que moi aussi je subissais les rigueurs d'un exil. Il fallait pourtant se défendre d'un funeste découragement, et remplacer à cet effet par de nouvelles occupations celles que de cruelles circonstances venaient de m'enlever. Je crus devoir recourir provisoirement à mes anciennes fonctions d'avocat, non par des plaidoiries devant les tribunaux nouvellement établis, mais par des consultations dans lesquelles je fus heureux de me trouver associé à quelques jurisconsultes distingués, tels que MM. Merlin, de Douai; Verneuil, Cambacérès, dont la bienveillance pour moi avait précédé notre collaboration, et lui a survécu longtemps après.

Cependant le génie infernal de la terreur se déchaînait à Paris avec une fureur toujours croissante. Le tribunal révolutionnaire qui siégeait dans cette ville, instrument fanatique des comités de salut public et de sûreté générale, envoyait chaque jour à la mort les nombreuses victimes

que lui fournissaient de toutes parts les comités révolutionnaires établis jusque dans les plus petites communes du royaume. Chaque jour on rencontrait dans les rues de Paris la fatale charrette qui conduisait ces victimes à l'échafaud, dressé d'abord sur la place de la Révolution, et plus tard sur celle de la barrière du Trône.

Un jour, au débouché de la place Vendôme et de la rue Saint-Honoré, je me trouvai arrêté par le passage d'un chariot chargé de plusieurs individus, parmi lesquels on distinguait Barnave, ce jeune et brillant orateur de l'Assemblée constituante, debout, appuyé contre les ridelles de la voiture. A côté de lui était assis sur un siége de paille son collègue Duport, ancien ministre de la justice sous Louis XVI. Celui-ci paraissait plongé dans un sombre abattement, tandis que Barnave parlait avec beaucoup de véhémence. Lorsqu'il passa devant moi, je l'entendis distinctement adresser avec un sourire amer à son malheureux compagnon, en lui désignant l'hôtel de la Chancellerie, ces paroles : « *Tiens, Duport, voici ton hôtel* ». Celui-ci leva les yeux un instant sans répondre et les rebaissa aussitôt.

Un autre jour, me rendant de la rue de la Tixeranderie à celle Saint-Antoine, je fus également forcé de m'arrêter devant un nombreux

détachement de gendarmes escortant deux charrettes, dont chacune contenait au moins dix à douze personnes, se dirigeant vers l'échafaud. Fortement serré contre un mur, je m'efforçais de détourner les yeux de cet affreux spectacle, lorsqu'un militaire placé sur la première de ces charrettes, en chemise, mais couvert d'un habit d'uniforme de général, et qui paraissait en proie à un véritable délire, s'avisa de m'adresser la parole en me disant : « *Citoyen, mon ami, vois-tu cette charretée de femmes qui me suit? Ce sont des nonnes, mais qui y passeront comme moi* ». Et, en effet, c'étaient de pauvres religieuses qui remplissaient cette seconde voiture. Je ne cherchai pas, comme on le pense bien, à relever l'apostrophe de mon interlocuteur, qui avait déjà attiré sur moi les regards curieux et peu bienveillants des gendarmes, et de quelques misérables qui s'empressaient autour du convoi.

CHAPITRE IX.

Parmi les dépositaires du pouvoir dictatorial dont le joug pesait alors sur la France sous le titre de ***Comité de salut public***, figurait un homme avec lequel j'avais été long-temps uni par des rapports de société dont jusqu'à la révolution, il faut le dire, je n'avais eu qu'à me féliciter. Barrère de Vieuzac (car c'est de lui que je veux parler) était assurément l'homme du monde le moins destiné par la nature au rôle qu'il a eu le malheur de jouer sous le règne odieux de la Convention. Né dans les environs de Tarbes (Hautes-Pyrénées), après avoir fait dans le collége des

Bénédictins de Sorrèze de brillantes études, il vint à Toulouse pour y prendre ses grades dans la faculté de droit de cette ville, où il s'établit ensuite pour suivre le barreau, dont je faisais moi-même alors partie. Là se forma entre nous une liaison fondée sur notre commune sympathie pour la culture des belles-lettres, que celle du Digeste et du Code ne nous faisait pas oublier. Barrère se distinguait parmi nos confrères par une instruction variée, par la douceur de son caractère, par l'enjoûment de sa conversation, et par des sentiments religieux dont la sincérité n'était méconnue par personne; du reste, il recherchait la meilleure société de Toulouse, où il était recherché lui-même par l'agrément de son commerce et la tournure piquante de son esprit. Mon voyage à Paris en 1781 nous sépara ; mais je le retrouvai dans cette capitale lorsqu'il y fut appelé par sa députation à l'Assemblée constituante et à la Convention nationale. Quoiqu'un désaccord très prononcé entre nos opinions, lorsque je le vis s'associer à tous les excès du gouvernement révolutionnaire, eût bientôt fait cesser notre intimité, il parut affecter en quelque sorte de se montrer fidèle à ce sentiment toutes les fois que le hasard m'amenait à sa rencontre ; et, à ce sujet, je dois à l'acquit de ma conscience de mentionner

ici un important service qu'il me rendit dans la circonstance que voici.

Malgré mon extrême répugnance pour tous les actes émanés de la Convention, je ne sais quelle irrésistible curiosité me conduisait souvent aux séances de cette assemblée, où se réglaient les destinées de la France et celles de chaque particulier, et où, du reste, le public était assez librement admis. C'est ainsi que le 1er prairial an II je me trouvai forcé par la foule de subir le dégoûtant spectacle de la tête du malheureux député Féraud, portée par ses assassins jusque sur le bureau du président, où siégeait ce jour-là le vénérable et intrépide Boissy-d'Anglas. Quelques jours après, le 21 ou le 22 du même mois, je venais d'entrer dans ce Pandæmonium; tout à coup j'entends proclamer un décret qui oblige tous les nobles à sortir de Paris dans les vingt-quatre heures, avec liberté pour eux de choisir ailleurs leur résidence, mais à la charge de rester sous la surveillance du comité révolutionnaire de l'endroit. Frappé comme d'un coup de foudre par cette mesure qui me forçait d'abandonner sur-le-champ mon domicile, mes affaires et tous mes intérêts les plus chers, sans trop savoir où porter mes pas, j'attendis la fin de la séance; et, apercevant alors Barrère qui descendait de la tribune,

je courus à lui pour lui exposer tout ce qu'avait d'affreux ma position. Il s'empressa de me rassurer, en me disant qu'il allait me faire mettre en réquisition par le comité de salut public. Je crus d'abord qu'il entendait m'envoyer aux armées, ce qui ne convenait pas plus à mes goûts qu'à ma position; mais il m'expliqua qu'il s'agissait seulement d'être employé dans les bureaux de la Convention; et, comme je témoignais presque autant de répugnance pour cette destination que pour la précédente, il m'assura que je n'aurais point à paraître dans ces bureaux, où mon emploi serait purement nominal. Force me fut de souscrire à ce stratagème, qui assurait ma tranquillité, et le soir même je reçus cette réquisition, que je possède encore dans mes papiers, revêtue de la signature de tous les membres du comité de salut public.

Barrère fit plus; il me fit délivrer, sur ma demande, de semblables réquisitions pour deux ou trois de mes amis, dont une entre autres pour M. Villot de Fréville, père de mon honorable collègue à la chambre des Pairs, M. le baron de Fréville, et qui avait été attaché comme moi au duc de Penthièvre. Il s'était réfugié à Belleville, où j'allai lui porter ce brevet de délivrance, et où la chaleur de ses embrassements me prouva com-

bien cet excellent homme était heureux de pouvoir retrouver à Paris sa paroisse, ses amis, sa table et sa partie de piquet, toutes choses qui composaient le bonheur de sa vie.

Cependant la Providence semblait jeter enfin un regard moins sévère sur notre chère patrie, et le jour approchait où la vengeance divine devait atteindre cette poignée de scélérats, auteurs de tous nos maux. Déjà plusieurs de leurs complices avaient payé de leur tête quelques faibles tentatives de retour à la justice et à l'humanité; déjà le sanguinaire Marat avait péri sous la main d'une faible femme, et le tableau de cette mort, peint par David et exposé dans la cour du Louvre, n'avait excité dans le peuple qu'une vaine et froide curiosité; déjà enfin leur chef, Robespierre lui-même, effrayé sans doute de l'isolement que ses atroces défiances avaient tracé autour de lui, et qui s'agrandissait chaque jour, essayait de rejeter sur ses collègues l'accablant fardeau de la haine publique.

Dans un discours que je lui entendis prononcer dans le jardin des Tuileries, à l'occasion d'une fête présidée par lui en l'honneur de l'Être suprême, à travers les lieux communs qui formaient le fond de tous ses discours, on remarqua quelques

passages qui contenaient, quoiqu'en termes couverts, une véritable dénonciation contre ceux qu'il voulait rendre seuls responsables de tout le sang qui avait été versé. Cette dénonciation, qu'il reproduisit peu de jours après à la tribune, jeta l'effroi dans toute la Convention, et spécialement dans la *Montagne*. On appelait ainsi cette partie de l'assemblée qui siégeait à l'extrême gauche du président, et qui se composait des partisans les plus exaltés des mesures révolutionnaires. Chacun d'eux fut terrifié par ce nouveau langage du dictateur, dont un caprice politique pouvait conduire ses victimes à la mort, et chacun d'eux s'empressa de concourir à organiser une résistance nécessaire à leur sûreté. Alors éclata une scission violente au sein du comité de salut public. Une partie de ce comité, restée fidèle à son chef, dont la santé éprouvait en ce moment quelque atteinte, s'efforça de le remplacer; et, le 8 thermidor, Saint-Just, l'un d'eux, prononça à la tribune un long discours, partagé entre une pompeuse apologie des vertus magnanimes de Robespierre et un anathème foudroyant contre les ennemis du peuple; ce qui, dans la bouche de l'orateur, désignait les ennemis de son illustre chef. Ce même jour, je rencontrai Barrère, qui

me dit qu'il comptait passer la nuit à rédiger, au nom du comité, une réponse au discours de Saint-Just.

En effet, le lendemain 9 thermidor, jour mémorable dans l'histoire de nos révolutions, comme j'entrais dans un des couloirs de la Convention, la tribune était occupée par Barrère, qui répondait avec véhémence aux attaques de la veille; une sourde agitation régnait dans l'assemblée, comme celle des flots à l'approche de l'orage. Robespierre siégeait à sa place ordinaire, au pied de la Montagne; son air souffrant et très préoccupé contrastait avec ses cheveux poudrés et sa toilette toujours recherchée. Son visage, naturellement blafard, avait ce jour-là une teinte livide, et ses lèvres décolorées laissaient échapper de temps en temps un sourire sardonique et dédaigneux.

Son discours achevé, Barrère tire de sa poche une lettre de je ne sais quel général, annonçant un léger avantage remporté sur l'ennemi. A cette lecture, la Convention tout entière se lève, suivant son usage en pareil cas, en criant : *Vive la république!* Robespierre restait seul collé sur son banc, dont sa tête serrait le dossier avec un mouvement convulsif. Barrère, saisissant à propos cette circonstance, ajoute avec force : « Mal-

heur à ceux qui entendent froidement dans cette enceinte les victoires de la république ! »

A cette exclamation, qui tombait à plomb sur Robespierre, celui-ci se lève et veut parler ; mais il en est empêché par les cris : *A bas le tyran ! à bas l'assassin !* qui retentissent autour de lui. En vain, s'adressant à la Montagne, il s'écrie : « C'est vous qui êtes les assassins ! les bourreaux » ! sa voix est couverte par les vociférations les plus effrénées, au milieu desquelles quelques députés demandent un décret d'arrestation contre Robespierre. Ce décret est adopté par acclamation, et signé sur-le-champ par le président Collot-d'Herbois et par les secrétaires ; et à l'instant des gendarmes sont introduits pour en opérer l'exécution. Aucun des députés du parti de Robespierre n'ose tenter de s'opposer à cette exécution ; seulement le grand peintre de l'époque, David, quitte son siége, et court embrasser son ami, avec ces paroles qu'on a rapportées depuis, mais que je n'ai pu entendre : « Moi aussi, je boirai la ciguë avec toi ». Un second décret prononça en même temps l'arrestation de Robespierre jeune, de Saint-Just, de Couthon et de Lebas, tous membres du comité de salut public.

Il faut avoir été témoin, comme je l'étais, de cette scène d'un si haut intérêt, pour se faire une

idée de la stupeur et de la figure allongée de tous ces sales et dégoûtants habitués des tribunes de la Convention qui obstruaient en ce moment les portes de la salle, à la vue de ces fiers et puissants députés, que naguère on osait à peine regarder en face, s'acheminant vers une prison au milieu d'un détachement de la force armée. Ils ne pouvaient en croire leurs yeux; et, en effet, Robespierre, ce patriote par excellence, cette idole du peuple, ce dominateur suprême de la Convention et de la France, renversé en un jour par ses propres courtisans de la veille, c'était un spectacle à exciter la surprise et les émotions diverses de tous les spectateurs.

Après cette grande mesure, la Convention avait levé la séance, et j'allai dîner chez mon ami M. Villot de Fréville avec deux ou trois députés, que nous nous empressâmes de féliciter sur le grand acte de vigueur par lequel la Convention, disions-nous, venait de sauver la France. Mais, pendant que nous nous livrions à ces transports de jubilation, les choses avaient bien changé de face. Le concierge de la maison d'arrêt où l'on avait conduit les cinq députés avait refusé de les recevoir, et le commandant de l'escorte, sans doute craignant d'essuyer ailleurs le même refus, les avait reconduits et déposés au

comité de sûreté générale, qui siégeait dans un bâtiment construit pour son usage dans la cour des Tuileries, et qui a été démoli plus tard.

Pendant ce temps, le bruit de l'arrestation de Robespierre et de ses complices s'était répandu dans Paris. Et, à cette nouvelle, la municipalité, dont tous les membres avaient été choisis parmi les plus ardents terroristes, s'était émue; et, de concert avec le commandant de la garde nationale Henriot et le président du tribunal révolutionnaire Dumas, tous partisans fanatiques de Robespierre, elle s'occupait des moyens de résister à l'exécution des décrets rendus par la Convention. Aussitôt, et d'après ses ordres, Henriot se porte, avec un détachement de gardes nationaux dévoués, au comité de sûreté générale, d'où il enlève violemment les prisonniers, et les conduit à l'Hôtel-de-Ville, où siégeait la municipalité avec tous ses adhérents; puis il fait un appel aux plus chauds patriotes de la garde nationale, et à ses canonniers, qui se rendent à la place de Grève avec leurs canons, résolus de protéger les députés réfugiés à l'Hôtel-de-Ville contre toute nouvelle tentative émanée de la Convention. Celle-ci était de nouveau rentrée au lieu de ses séances; frappée du danger qu'elle courait par l'attitude menaçante qu'avait prise l'autorité municipale, et

les démonstrations qui en étaient la suite, elle lance sur-le-champ des décrets de mise hors la loi tant contre les cinq députés soustraits à son action que contre les membres de la municipalité et contre tous ceux qui partageaient sa rébellion. En même temps, la Convention envoie des commissaires pris dans son sein à toutes les sections de Paris, pour inviter tous les gardes nationaux fidèles et tous les bons citoyens à se rendre auprès d'elle, et à prêter main-forte aux décrets de la représentation nationale; d'autres commissaires sont chargés d'aller proclamer dans tous les quartiers, à la lueur des torches, les décrets de mise hors la loi, et de requérir tous les citoyens de concourir à leur exécution.

J'étais sorti de chez moi vers les huit heures, et, en traversant la place de Grève, toute hérissée de canons et de soldats, je fus frappé de terreur à l'aspect de la force imposante dont les rebelles pouvaient disposer. Cette terreur s'accrut encore lorsque, arrivé à la Convention nationale, je la trouvai presque entièrement dénuée de toute force militaire; à peine quelques soldats et quelques gardes nationaux épars çà et là dans le Carrousel circulaient paisiblement autour de son enceinte. Mais bientôt l'effet de la proclamation

se manifesta dans toutes les sections ; un grand nombre d'entre elles se porta avec enthousiasme à la Convention, et lui offrit ses services. Aussitôt que leur réunion parut suffisante pour opérer avec succès contre les révoltés, un décret spécial conféra le commandement de cette petite armée au représentant Barras, et à deux généraux sous ses ordres. Pendant que ces officiers supérieurs faisaient leurs dispositions pour marcher sur l'Hôtel-de-Ville et pour le cerner, je me hâtai de prendre les devants, curieux d'assister à l'expédition.

Arrivé à la Grève, je fus très surpris de voir la place complétement dégarnie de troupes ; les canonniers, entraînés probablement par de nouveaux conseils, étaient partis avec leurs pièces. Les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville étaient ouvertes, et toutes les salles en étaient très éclairées. On entendait du dehors un mélange confus de clameurs et de vociférations, accompagnées d'injures et de menaces, qui décelaient le trouble et la discorde qui régnaient dans l'intérieur. En effet, à l'approche du danger qui menaçait les rebelles par l'absence de tout secours immédiat, l'exaspération, parvenue chez eux à son comble, éclatait par les plus violentes récriminations. Une

rixe avait même eu lieu entre le commandant Henriot, et Coffinhal, vice-président du tribunal révolutionnaire; et celui-ci, plus grand et plus vigoureux que son adversaire, l'avait saisi au corps, et l'avait jeté par la fenêtre donnant sur l'étroite arcade qui existait à la gauche de l'Hôtel-de-Ville, et que les nouvelles constructions ont récemment fait disparaître.

Enfin la force armée envoyée par la Convention arrive et pénètre sans résistance dans le repaire de la municipalité, où l'on s'empare de tous les individus mis hors la loi. J'étais resté sur la place de Grève, d'où j'entendis le coup de pistolet tiré par un gendarme sur Robespierre, et qui lui avait fracassé la mâchoire. Presque aussitôt je vis Robespierre jeune s'élancer par une fenêtre de la façade, et se précipiter sur les degrés extérieurs de l'Hôtel. Quelques autres coups de feu s'étaient fait entendre, et, à la sortie des prisonniers, je distinguai le maire de Paris, Fleuriot, atteint d'une blessure à la poitrine, qu'un mouchoir sanglant recouvrait, et si faible, que deux gendarmes avaient peine à le soutenir. Je vis aussi Couthon, reconnaissable à sa figure douce et régulière, et à son air patelin sous lequel il cachait les plus féroces instincts. Couthon, cul-de-jatte et hors d'état de marcher, était porté sur les bras de

quelques gardes nationaux, qui, empressés, dit-on, de se débarrasser de ce fardeau, le déposèrent sur le trottoir du quai des Orfèvres, où il resta seul pendant quelques instants, après lesquels on vint le reprendre et le rejoindre à ses complices.

Le lendemain 10 thermidor, la justice des hommes était satisfaite, et tous ces misérables portaient leur tête sur ce même échafaud où ils avaient fait couler le sang de tant d'illustres et innocentes victimes.

Ici je ne peux me défendre d'une réflexion triste et terrible tout à la fois. La veille de ce jour, environ deux heures s'étaient écoulées, comme on l'a vu plus haut, pendant lesquelles la Convention nationale s'était trouvée privée de toute espèce de secours. Si alors la municipalité et les députés mis hors la loi, au lieu de perdre le temps dans de vains débats, eussent marché sur la Convention avec toutes les forces qui étaient en ce moment à leur disposition, c'en était fait. La Convention tout entière tombait en leur pouvoir, et, dans ce cas, l'imagination recule devant l'horrible série de calamités auxquelles la France restait en proie. Cette réflexion est sans doute celle qui préoccupait Voltaire, lorsque, dans sa tragédie de *La Mort de César*,

il mettait dans la bouche de son héros, parlant à son ami Antoine, ces deux vers :

J'ai toujours reconnu qu'en tout événement,
Le destin des états dépendait d'un moment.

CHAPITRE X.

La révolution du 9 thermidor fut bientôt suivie d'un changement notable dans les institutions politiques de la France, et ce changement ne fut pas sans influence sur ma situation personnelle. La Constitution de l'an III fut promulguée. Au lieu d'une Convention nationale dont l'omnipotence absorbait tous les pouvoirs publics, la nouvelle Constitution créait un corps législatif divisé en deux chambres ou conseils chargés de concourir, avec des pouvoirs distincts, à la confection des lois. Le pouvoir qu'exerçaient les comités de salut public et de sûreté générale fut confié à un Directoire composé de cinq membres, qui,

avec des ministres responsables, constituaient le gouvernement de la république.

Le député Merlin de Douai, ayant été nommé ministre de la justice, me fit proposer par un sieur Léger, son secrétaire général, de prendre de l'emploi dans son ministère en qualité de membre du conseil de justice. On appelait de ce nom un bureau ou comité de cinq jurisconsultes chargés de préparer les réponses du ministre de la justice aux questions qui lui étaient soumises par les tribunaux sur des matières de législation ou de jurisprudence, ainsi que les rapports que le ministre devait soumettre au Directoire sur ces mêmes objets. J'acceptai d'autant plus volontiers cette fonction, que je m'y trouvais associé à deux hommes que j'affectionnais, M. Vermeil, avocat distingué, et M. Guyot, auteur de l'ancien *Répertoire de Jurisprudence*. Cette nouvelle occupation, complétement étrangère à la politique, convenait parfaitement à mes goûts et à mon caractère ; d'ailleurs le bureau de consultations n'était point assujetti aux règles ordinaires de la bureaucratie ministérielle : le service s'y faisait librement, avec une sorte d'indépendance, et ne s'y faisait pas avec moins de zèle et d'exactitude

J'habitais alors, aux Thernes, près la barrière

du Roule, une jolie petite maison, que j'avais a chetée au facétieux écrivain Pigault-Lebrun, dont les pochades dramatiques ont pendant longtemps amusé les habitués du théâtre de la Cité et d'autres théâtres secondaires de Paris. De là je me rendais tous les matins à la Chancellerie, où j'exerçais mes paisibles fonctions, que la confiance du ministre et l'amitié de mes collègues me rendaient aussi agréables que faciles, et qui, n'absorbant pas tout mon temps, me permettaient d'en consacrer une partie à des consultations qui m'étaient fréquemment demandées, et pour lesquelles j'aimais à m'associer des jurisconsultes d'une grande réputation, tels que MM. Tronchet, Cambacérès, Portalis. Ce dernier était membre du corps législatif, et siégeait au conseil des anciens.

Un changement politique survenu dans le gouvernement, et qui avait une prétendue conspiration royaliste pour cause ou pour prétexte, amena la crise du 18 fructidor an V, par suite de laquelle le ministre de la justice, Merlin de Douai, fut appelé à prendre place dans le Directoire exécutif. Il fut remplacé par le citoyen Lambrescht, ancien avocat et ancien professeur de droit à l'Université de Louvain. (La Belgique était alors réunie à la France.) Lambrescht, fidèle

à la simplicité de mœurs et aux usages de ses compatriotes, se rendit par la diligence à Paris. Arrivé à la barrière, il prit un fiacre, dans lequel il emballa, avec une grande malle, une grosse gouvernante belge, qu'il avait depuis long-temps à son service. Ce fut dans ce modeste équipage qu'il se présenta à la Chancellerie, dont le concierge, un peu étonné d'abord, mais auquel il décli-na son nom et son titre, s'empressa de l'introduire. Au surplus, ce concierge était depuis long-temps accoutumé à voir de nouveaux visages ministériels se présenter à sa porte, car son service à cette porte était fort ancien, et remontait bien avant la révolution de 1789. Je lui ai souvent entendu dire qu'il l'avait ouverte ou fermée pour une douzaine de ministres au moins.

Le citoyen Lambrescht ne tarda pas à déroger à sa simplicité première en donnant à l'hôtel de la Chancellerie une physionomie plus digne de sa destination que celle où il l'avait trouvé. Cet hôtel, depuis long-temps négligé, était sale et presque entièrement démeublé; il fut nettoyé, repeint et meublé convenablement. Le jardin, qu'on avait converti en un champ de pommes de terre, fut replanté et dessiné avec goût; la table fut approvisionnée de linge et d'argenterie, et la cave fut garnie de vins d'un bon choix. A ce sujet, je

me souviens que, lorsque M. de Cambacérès, qui lui succéda quelques années après, vint s'installer à la Chancellerie, et qu'il y dîna pour la première fois avec quatre amis, du nombre desquels j'étais, il nous fit remarquer combien il était agréable de succéder à un ministre aussi attentif à pourvoir aux besoins de ses successeurs. Au reste, les bontés et la confiance que me témoigna M. Lambrescht égalèrent bientôt celles dont j'avais joui auprès de M. Merlin; seulement il m'exprima si obligeamment son désir de me confier la direction des affaires civiles de son ministère, que je ne pus me défendre d'abandonner, quoique avec beaucoup de regret, le paisible conseil de justice, pour me livrer aux détails plus nombreux et bien moins attachants de la nouvelle fonction qui m'était déférée. Je la conservai néanmoins jusqu'à l'époque où le héros de notre siècle, le général Bonaparte, après avoir porté en Egypte la gloire de nos armes, traversa les mers pour venir en France fonder sur les débris de la république un gouvernement plus conforme au caractère national, et à cet esprit monarchique que quatorze siècles de durée ont si fortement enraciné parmi nous.

Je dirai avec franchise que jusqu'à la même époque, et tant qu'a subsisté le Directoire exécu-

tif, il m'a été impossible d'asseoir aucune confiance sur la durée de ce gouvernement. Cette espèce d'oligarchie de cinq directeurs temporaires, subordonnés, responsables, n'ayant aucune initiative dans la confection des lois, et n'y participant que par des rapports au corps législatif, qui ne constituaient au fond qu'un simple droit de pétition, tout cela n'était en réalité qu'une pure démocratie placée dans le corps législatif; aussi qualifiait-on encore cet état de choses de *république*, et j'ai déjà dit ce que je pensais d'un gouvernement de ce genre appliqué à un pays où l'esprit monarchique est et sera toujours le véritable esprit national. D'après cette opinion, j'avoue que je regardais mes fonctions émanées de ce pouvoir éphémère comme dénuées de toutes garanties de stabilité.

Dans cette persuasion, je continuai, malgré mes occupations journalières à la Chancellerie, d'habiter mon ermitage des Thernes, où la culture d'un petit jardin et la bienveillance de quelques bons voisins suffisaient à mes délassements et à mes modestes désirs. Je quittais peu cette habitation de ville et de campagne, et n'avais de rapports au dehors que ceux que nécessitaient mes fonctions et quelques rares affaires d'intérêt. La seule société dont le charme m'éloignait quel-

quefois sans regret de ma paisible retraite était celle de la M^se^ de Montesson, l'une des femmes les plus distinguées de l'époque par les grâces de son esprit et l'élégance de ses manières, et dont le salon était regardé comme à peu près le seul qui eût conservé, à travers les grossières formes du régime républicain, le bon goût et les usages de l'ancienne cour. J'avais été assez heureux pour obliger cette dame en obtenant par mon faible crédit la radiation sur la liste des émigrés du Cte de Valence, mari de sa nièce, Mlle de Genlis, et sa reconnaissance pour ce service avait pris dans son cœur le caractère de l'amitié.

Mme de Montesson avait, comme l'on sait, été mariée en 1773 au feu duc Louis-Philippe d'Orléans, aïeul du roi Louis-Philippe; et, quoique ce mariage, connu et approuvé par Louis XVI, n'eût pas été officiellement proclamé à la cour, et que l'épouse du duc ne portât pas le titre de duchesse d'Orléans, elle n'en jouissait pas moins d'une haute considération due à une telle alliance, et d'une fortune viagère convenable à sa position. Après la mort du prince en 1785, elle avait fait construire dans une partie élevée du bois de Romainville une agréable petite maison, qu'elle appelait *son moulin*, parce qu'elle était bâtie sur l'emplacement d'un ancien moulin à

vent, et à laquelle elle avait joint une trentaine d'arpents de bois qui en formaient l'entourage. Il y avait un vaste salon, divisé par des colonnes en deux compartiments, dont l'un renfermait un billard, et le tout communiquait à une serre chaude pratiquée de plein pied, et dont les fleurs embaumaient tout l'appartement.

C'est dans cette charmante bonbonnière que je trouvais fréquemment, et quelquefois pendant une semaine entière, la plus gracieuse hospitalité. La société intime et habituelle de Mme de Montesson se composait de cinq à six personnes d'un haut rang, maltraitées dans leur fortune par la révolution, et à qui elle offrait un asyle pendant la belle saison. La marquise, d'une santé très délicate, se levait fort tard, mais n'en recevait pas moins ses visites du matin. Le soir on faisait des lectures, que terminaient quelques jeux de société. Là j'ai entendu lire quelques opuscules de sa composition qui n'étaient pas sans mérite, mais auxquels elle avait le bon esprit de n'attacher aucune importance.

Plus tard, lorsque le gouvernement de Napoléon eut ramené la tranquillité en France, et eut apporté dans les relations sociales plus de confiance et plus de liberté, le moulin de Romainville devint le rendez-vous de presque toutes les

grandeurs de l'époque, à quelque régime qu'elles eussent appartenu. Napoléon lui-même témoignait des égards particuliers à Mme de Montesson, qu'il citait comme l'expression encore vivante du bon ton et des formes polies de l'ancienne cour ; et j'ai vu plus d'une fois l'impératrice Joséphine venir le matin chez la marquise, où, familièrement assise près de son lit, elle passait en revue avec elle, dans une piquante causerie, les anecdotes du palais et de la cour de l'empereur.

Dans les soirées du jeudi de chaque semaine, la société était nombreuse et choisie. On y rencontrait le duc de Laval, le prince de Talleyrand, le Cte de Guines, le Cte de Valence, le Mis de Saisseval; Millin, de l'Institut; l'amiral Sercey, le Cte de Lacépède, etc., etc.; et, parmi les dames, on y remarquait la D^{sse} de Bassano, l'ambassadrice de Prusse Mme de Lucchesini, la M^{ise} de Visconti ; les C^{sses} de La Tour-Polastron, de La Ferté, de Valence, et Régnault-Saint-Jean-d'Angély ; les dames de Vergennes, et enfin Mme Récamier, alors dans tout l'éclat de ses charmes, et douée surtout de cette amabilité qui survit à la jeunesse et à la beauté. Le chanteur Garat venait y faire de la musique, et Mlle Duchesnois y déclamait des scènes de nos plus belles tragédies. Mme de Montesson cultivait avec succès la pein-

ture, et peignait surtout les fleurs avec un talent peu commun. Elle a été enlevée à ses amis quelque temps avant la Restauration.

Après elle, le moulin de Romainville devint la propriété du Cte de Valence, son neveu et son héritier ; mais cette propriété fut dévastée en 1815 par les troupes étrangères campées autour de Paris. Le Cte de Valence, qui a peu survécu à Mme de Montesson, a été l'un des plus braves généraux et des plus aimables hommes de son temps. Depuis sa rentrée en France, à laquelle, je l'ai déjà dit, j'avais eu l'heureuse occasion de contribuer, il m'avait voué un attachement que j'ai su apprécier, qui ne s'est jamais démenti, et dont il m'a donné à sa mort une dernière preuve en me nommant son exécuteur testamentaire.

Après cette digression, dont je n'ai pu me défendre, sur une société au sein de laquelle j'ai trouvé de douces jouissances, et où surtout j'allais chercher l'oubli de toutes les horreurs dont le spectacle involontaire avait froissé mon cœur pendant les jours néfastes de la terreur, je dois me reporter à l'époque où le gouvernement consulaire a terminé le règne du Directoire exécutif.

Par la nouvelle Constitution promulguée en l'an VIII (1800), le sénat, organisé au nombre de

soixante-deux membres, était chargé d'organiser à son tour le corps législatif et le tribunal de cassation ; et il procéda à la formation de ce dernier corps dans le mois de germinal de cette même année. Le sénat crut devoir, dans cette opération, donner à chaque grande division territoriale de la France une sorte de représentation judiciaire en la personne d'un magistrat qui pût apporter dans le tribunal suprême les doctrines et la jurisprudence du parlement dans le ressort duquel il avait vécu jusque alors. On me fit l'honneur de jeter les yeux sur moi, comme ancien élève de l'École de Droit de Toulouse, nourri dans le culte des doctrines de l'illustre parlement de cette ville; et je fus élu dans la même séance que MM. Target, Maleville, Chabot, et autres jurisconsultes dont la haute réputation donnait à mon association à de tels collègues un prix auquel j'étais loin de prétendre.

J'étais occupé à mes travaux ordinaires dans mon cabinet du ministre de la justice, lorsque l'un des sénateurs, M. de Fargues, vint lui-même m'annoncer mon élection, m'assurant que, sur cinquante-huit membres du sénat présents à la séance, cinquante-trois avaient voté en ma faveur. Dans cette composition du tribunal de cassation (qu'il me soit permis de le dire, quoique

j'aie eu l'honneur d'en faire partie), le sénat se montra digne de sa haute mission; il comprit tout ce qu'avait de grave, de sérieux, l'institution d'une magistrature suprême, placée au dessus de tous les corps judiciaires pour régulariser leur action, et coordonner leurs décisions, nécessairement empreintes de l'incohérence de la législation elle-même, et de la versatilité dans la jurisprudence, qui en était la suite. Sans doute la France ne possédait pas encore ces admirables codes dont elle a été dotée par la haute politique de Napoléon, et qui seront certainement pour nos descendants le plus précieux résultat de son règne et le monument le plus durable de sa gloire; mais déjà cependant nos lois avaient subi, depuis la révolution de 1789, de grandes et importantes modifications. Déjà l'Assemblée constituante, et, après elle, les législatures subséquentes, avaient introduit de notables changements dans l'état des personnes, dans l'époque de la majorité, dans les conditions et les formes du mariage, dans l'ordre des successions *ab intestat*, et dans la faculté de disposer de ses biens par acte entre vifs ou à cause de mort, etc.; d'un autre côté, l'abolition du régime féodal avait changé les rapports de hiérarchie, et modifié les intérêts entre les ci-devant seigneurs et leurs vassaux; enfin la législation

criminelle avait reçu de nombreuses et utiles améliorations, soit quant à la nature des peines, à leur application et à leur durée; soit quant aux formes d'instruction des procès criminels. Pour donner force et exécution à des innovations qui affectaient à un si haut point l'état civil, la propriété, et jusqu'à la liberté individuelle des citoyens; pour vaincre les résistances qu'on devait attendre de l'empire de la routine et de l'esprit de localité, il fallait donc demander à chaque province du royaume un homme pris dans son sein, distingué parmi les siens dans la science et la pratique des lois de son pays, afin de former par le concours et la fusion de ces éléments divers un corps puissant, dont l'autorité pût imposer en quelque sorte l'uniformité de sa doctrine aux tribunaux ordinaires, et faire jouir enfin tous les Français de l'égalité devant la justice.

Telle fut la pensée du sénat dans l'organisation de la Cour de cassation. Il ne m'appartient pas de dire jusqu'à quel point cette Cour a répondu aux vues de ses fondateurs; mais on me pardonnera peut-être de faire remarquer que l'opinion semble avoir prononcé en sa faveur, puisque cette institution est restée debout, et a toujours vu s'accroître sa considération au milieu des vicissitudes politiques, des tourmentes révolution-

naires, et des changements successifs qu'a éprouvés, depuis environ un demi-siècle, le gouvernement même du pays. Aussi tous les souverains que la Providence a successivement placés à la tête de ce gouvernement se sont-ils accordés à couvrir de toute leur protection cette haute magistrature ; et j'ai souvent vu l'empereur Napoléon lui-même, dans ses audiences, accueillir avec une distinction très marquée les magistrats de la Cour de cassation qu'il y rencontrait, et conférer long - temps avec eux sur les choses de leur ressort, avec des témoignages de confiance et des égards dont on sait qu'il n'était pas habituellement prodigue.

Pendant les douze ou quinze années qui ont suivi l'installation de la Cour de cassation, cette compagnie a offert l'intéressant spectacle d'une réunion d'hommes étroitement unis non seulement par le lien d'une commune origine et d'une commune collaboration, mais aussi par celui d'une sympathie personnelle entre des magistrats qu'un même esprit et un même sentiment de leur devoir animent, et qu'aucun sujet de rivalité ne divise.

Nos familles même s'associaient à cette sympathie, et on eût pu dire que la Cour de cassation ne formait en réalité qu'une même grande famil-

le. Mais, dans un corps composé d'hommes qui, en entrant, ont déjà parcouru une partie notable de leur carrière, la mort promène bientôt sa faux sur ces têtes à demi blanchies par l'âge; et alors de nouveaux collègues, au choix desquels le même esprit n'a pas présidé, que souvent la faveur ou la politique a introduits dans ses rangs, pénètrent difficilement dans cette intimité, que d'autres intérêts ou même d'autres devoirs ne leur permettent pas toujours de cultiver. Toutefois je me hâte d'observer qu'à défaut de cette précieuse intimité qui répandait son charme jusque dans notre vie privée, nos relations mutuelles ont toujours été empreintes de ces égards que commande le sentiment d'une estime réciproque entre des magistrats qui en sont tous dignes.

Dans la première distribution qui eut lieu des membres de cette Cour dans les trois chambres qui la composent, le sort m'avait d'abord placé dans la chambre des requêtes; mais, après environ deux ans de service dans cette chambre, je fus appelé à la chambre civile, dans laquelle j'ai constamment siégé depuis, en sorte que ce n'est qu'accidentellement, et dans quelques affaires soumises à la réunion des trois chambres, que j'ai eu occasion de m'occuper d'affaires criminelles, pour lesquelles, au surplus, mon caractère et mes goûts me donnaient peu de penchant.

CHAPITRE XI.

Dix-neuf années s'étaient écoulées depuis mon arrivée à Paris, lorsque j'entrai dans la magistrature ; et, dans cette longue période, la permanence incessante de mes fonctions diverses ne m'avait pas permis de m'absenter pour aller revoir ma famille et mon pays. Mais, les vacances accordées aux tribunaux me permettant de quitter momentanément la capitale, je fis en 1802 un voyage à Toulouse, où je fus reçu par ma famille et par mes amis avec des témoignages de joie que mon cœur partageait bien vivement.

La révolution avait laissé dans ma ville natale des traces qui frappèrent d'abord mes yeux. Les

noms des rues avaient été changés, et j'aurais pu m'y égarer si le souvenir des lieux ne fût pas resté gravé dans ma mémoire. La rue des Nobles était devenue la rue de l'Égalité ; celle des Capucins, la rue du Courage; celle des Carmes, la rue de la Tempérance : c'était à ne plus s'y reconnaître. Du reste, le goût des processions, naturel aux habitants du midi de la France, s'y était maintenu; mais il avait passé des cérémonies religieuses aux cérémonies civiques, et, pour la fête du 1er vendémiaire, jour qui était le premier de l'année républicaine, et qui coïncidait avec mon séjour à Toulouse, il y eut une procession, à laquelle je fus invité à assister. Le préfet de Toulouse voulait me faire marcher auprès de lui dans le cortége ; mais je préférai me placer dans les rangs de la magistrature, et le premier président de la Cour royale (alors Cour d'appel) insista pour me faire prendre la droite à côté de lui, en ma qualité de membre de la Cour suprême. Tous les magistrats étaient revêtus de leurs costumes d'audience; mais, comme étranger, et hors de la résidence de la Cour à laquelle j'appartenais, je portais le costume de ville alors assigné aux membres de la Cour de cassation, qui consistait dans un habit noir, dont le collet et les parements étaient ornés d'une broderie en or, et

dans un chapeau à trois bords, entouré dans sa forme d'un large galon d'or, dont les glands pendaient à gauche. La cérémonie se termina par un banquet chez le préfet, où je fus également invité, et placé auprès de ce magistrat, qui avait à sa gauche le général commandant le département.

Peu de jours après, je quittai pour la seconde fois ma famille, mais avec beaucoup plus de regrets que j'en avais éprouvé lors de ma première séparation, parce que l'âge, l'expérience, et les événements qui s'étaient passés dans l'intervalle, avaient beaucoup modifié les illusions dont la brillante et trompeuse escorte m'avait suivi en 1781 jusqu'à Paris.

Pendant ce temps, le héros du siècle, Napoléon, parcourait à pas de géant sa glorieuse carrière. Déjà il posait d'une main hardie les fondements du trône impérial, l'objet secret de son ambition ; déjà il s'était montré digne de s'y asseoir, non pas tant peut-être par l'éclat qu'il jetait de toutes parts sur les armes victorieuses de la France que pour l'inestimable don qu'il lui préparait d'une législation nouvelle, appropriée à ses besoins, à ses mœurs, à ses nouvelles institutions. Mais les factions qui pendant si longtemps s'étaient disputé le gouvernement de la

France étaient loin d'être désarmées, et les partisans de l'ancienne dynastie surtout conservaient une haine implacable contre celui qui, à leurs yeux, n'était qu'un hardi usurpateur de ses droits et de sa couronne, et nourrissaient en secret des projets de vengeance et d'extermination, qui éclatèrent le 3 nivôse an VIII (24 décembre 1800) par l'explosion d'une machine infernale placée sur le passage du premier consul, et dont peu s'en fallut que je ne fusse moi-même une des victimes.

Pour comprendre ce qui suit, il faut se rappeler qu'à cette époque il existait sur la place du Carrousel une rue appelée de Saint-Nicaise, dont on peut reconnaître l'emplacement par celui d'une maison isolée qui en faisait partie, et qui existe encore, quoique dès long-temps menacée d'une prochaine destruction. Au niveau de cette maison, et à sa gauche, était un hôtel dépendant du palais des Tuileries, et affecté au service du roi ; et plus loin, du même côté, on voyait l'hôtel d'Elbeuf, occupé par le second consul, M. de Cambacérès.

J'avais dîné ce jour-là chez le troisième consul, M. Lebrun, qui habitait aux Tuileries le pavillon de Flore. J'en sortis à 8 heures et quelques minutes pour me rendre chez le Cte Bergon, conseiller d'état

et directeur général des forêts, logé rue Neuve-Saint-Augustin ; mais, ayant voulu me présenter auparavant chez le second consul, j'appris du factionnaire qui était à sa porte qu'il était à l'Opéra, où le premier consul devait, disait-on, aller aussi. Je continuai donc ma route ; et, en entrant dans la rue Saint-Nicaise, je remarquai bien, au clair de lune, une petite charrette qui stationnait, attelée d'un petit cheval blanc, à l'entrée à gauche de cette rue. Mais je n'y fis qu'une légère attention. C'était la charrette qui portait la machine infernale, consistant dans un gros baril de poudre auquel était adaptée une mèche, qui, tournant autour de la première maison, aboutissait sur la place, où se tenait appuyé contre le mur celui des conjurés qui devait y mettre le feu. Du reste, la rue Saint-Nicaise se trouvait presque déserte en ce moment. Entré dans la rue de Richelieu, je la suivis jusque après la rue de Louvois, où était alors le théâtre de l'Opéra ; mais à peine avais-je dépassé ce théâtre, que je fus arrêté tout à coup par une épouvantable détonation qui avait lieu derrière moi, et qui répandait l'épouvante sur le chemin que j'avais suivi. Je revins sur mes pas jusque dans la rue Saint-Nicaise, où je fus frappé d'horreur par l'effroyable

désordre qui y régnait. Tous les habitants, aux fenêtres, ou descendus dans la rue, poussaient des cris lamentables. Le pavé était entièrement couvert d'une épaisse couche de débris de vitres cassées de toutes les croisées, et dont le craquement sous les pieds des chevaux de la garde accourant de toutes parts augmentait le tumulte et l'effroi. L'ébranlement des maisons mêmes avait été si fort, que dans la plupart les personnes et les meubles avaient été violemment renversés.

Sept minutes environ s'étaient écoulées depuis que j'avais quitté la rue Saint-Nicaise, et, dans cet intervalle, le premier consul y était passé en voiture, mais si rapidement, qu'il avait devancé de quelques secondes le terrible effet de l'explosion, et était parvenu jusqu'à l'Opéra. Il paraît que, de son côté, Mme Bonaparte, qui le suivait, échappa aussi au même péril en le prévenant de quelques instants, sa bonne étoile ayant voulu qu'elle s'arrêtât à quelques pas des Tuileries pour attendre son châle, qu'elle avait oublié.

Ce double hasard à l'aide duquel le premier consul et son épouse échappèrent tous deux en même temps à l'horrible guet-apens organisé contre leur vie fut une des premières causes de cette superstition populaire qui, pendant tout le

règne de Napoléon, l'a fait regarder comme l'objet d'une protection spéciale et surnaturelle de la Providence.

Les personnages assez obscurs employés à l'exécution de ce lâche attentat furent découverts et livrés à la rigueur des lois; mais la main invisible qui avait conduit le bras des incendiaires resta hors d'atteinte des poursuites de la justice.

Le 28 floréal an XII un sénatus-consulte conféra à Napoléon Bonaparte et à ses descendants la dignité impériale, et le 18 vendémiaire an XIII l'auguste chef de la chrétienté avait traversé les Alpes pour venir imprimer de ses propres mains sur le front du nouvel empereur le sceau vénéré de la religion.

Je ne crois pas que l'histoire fournisse d'exemple d'une cérémonie plus imposante et plus belle que celle qui eut lieu dans l'église métropolitaine de Notre-Dame pour le sacre et le couronnement de l'empereur. Presque toutes les têtes couronnées de l'Europe y assistèrent, quelques unes en personne, et les autres par leurs ambassadeurs, et toute la France y fut présente par les délégués de tous les corps judiciaires, administratifs et militaires. Le froid était extrême ce jour-là. Les rues aboutissant à l'église étaient obstruées par l'affluence des étrangers accourus de toutes

parts pour cette cérémonie. La Cour de cassation, en grand costume, s'y rendit à pied, mais sous la protection d'une forte escorte qui lui frayait le passage. Comme l'entrée du parvis était interdite aux voitures, quelques dames de la cour, telles que la Psse de Talleyrand, la Mise de Visconti et d'autres, obligées, malgré la légèreté de leurs vêtements, de mettre pied à terre, imaginèrent de se dérober à la foule en se glissant dans nos rangs, et entrèrent ainsi au milieu de nous dans la cathédrale.

Je me trouvais avantageusement placé pour jouir du spectacle du couronnement, et cette position me donna l'occasion de faire une légère remarque, qui échappa peut-être à beaucoup d'autres spectateurs, mais qui, malgré son peu d'importance, ne laissa pas de faire sur moi quelque impression.

L'empereur arriva au pied du trône, couvert de tous les ornements impériaux, et notamment du manteau impérial attaché à ses épaules, et dont l'extrémité était portée par les deux grands dignitaires l'archichancelier et l'architrésorier de l'empire. Ce manteau, d'un velours violet, parsemé d'abeilles brodées en or et doublé d'hermine, était d'une ampleur démesurée, et, par suite, d'un très grand poids. Lorsque l'empereur

eut monté les quatre ou cinq premiers degrés du trône, le poids du manteau, qui ne se trouvait plus soutenu par les grands dignitaires encore au bas de ces degrés, fit chanceler un instant l'empereur en lui imprimant un léger mouvement en arrière. Mais, à l'instant, Sa Majesté reprit son mouvement d'ascension, et monta lestement jusqu'au trône, où il prononça d'une voix ferme, et qui retentit au loin dans la cathédrale, le serment prescrit par la Constitution.

Un des premiers actes du nouveau règne fut la distribution des grades et des décorations de la Légion-d'Honneur, institution déjà créée par une loi du 29 floréal an VI, mais dont quelques considérations politiques avaient suspendu l'exécution. Ce fut d'abord parmi les fonctionnaires de l'ordre civil administratif et judiciaire qu'eut lieu la première émission des croix d'honneur faite à l'Hôtel des Invalides par l'empereur lui-même, assisté du grand chancelier de l'ordre, le Cte de Lacépède. La Cour de cassation eut sa part dans cette distribution, et je conserve encore soigneusement la croix d'argent de simple légionnaire que je reçus des mains de Sa Majesté. Peu de temps après, l'armée eut son tour, et les décorations furent d'abord distribuées aux troupes alors rassemblées à Boulogne-sur-Mer pour l'expédi-

tion projetée contre l'Angleterre. On choisit pour cette cérémonie le 15 août, jour de la fête de l'empereur ; ce qui attira dans la petite ville de Boulogne un prodigieux concours d'étrangers.

J'avais à cette époque un frère, que j'ai eu le malheur de perdre depuis, et qui occupait une place distinguée dans l'administration des vivres de la marine. Il se trouvait chargé de la direction du magasin des vivres au port de Rochefort, lorsqu'il fut appelé à pourvoir, sous les ordres des munitionnaires généraux Vanderberg et Ouvrard, à l'approvisionnement en vivres de la flottille destinée à opérer le débarquement sur les côtes d'Angleterre. Cette mission ayant appelé mon frère à Boulogne, le désir de l'y voir et celui d'assister à la fête qui se préparait m'attirèrent aussi dans cette ville.

Tout l'état-major de l'armée et toute la suite de l'empereur y étaient entassés ; mais Sa Majesté occupait, à une petite distance de Boulogne, une maison assez modeste, appelée *Pont-de-Brique*, qui avait une jolie vue sur la mer. Ayant le désir de lui faire ma cour, je sollicitai, par l'entremise du duc de Bassano, une audience qui me fut accordée pour le lendemain même. Je me rendis donc à Pont-de-Brique, où j'eus l'honneur d'être reçu en particulier par Sa Majesté, qui

voulut bien m'entretenir pendant un assez long temps sur divers sujets, et notamment sur les travaux de la Cour de cassation. Le personnel de cette Cour lui était plus connu que je ne l'avais pensé, et je ne fus pas peu surpris des particularités dans lesquelles il entra de lui-même sur deux de ses membres, particularités qui n'étaient pas, je dois le dire, exemptes d'une teinte d'ironie, au sujet du rôle que ces deux personnages avaient autrefois joué dans les affaires publiques. Après cet entretien, qui dura environ vingt-cinq minutes, je m'aperçus qu'il jetait les yeux sur une petite bande de papier où étaient inscrits les noms des personnes auxquelles il avait aussi accordé audience. Il me congédia presque aussitôt, en m'invitant à me rendre le lendemain à la cérémonie qui devait avoir lieu pour la distribution des croix d'honneur aux troupes du camp.

Je m'y rendis en effet. On avait choisi pour cette cérémonie une espèce de bassin formé par la nature sur une hauteur voisine de la ville de Boulogne; au milieu était une estrade occupée par l'empereur et par son état-major, et en dehors du bassin régnait une longue tente demi-circulaire, réservée aux personnes invitées. Toutes les troupes du camp, dont on portait le nombre à plus de soixante-dix mille hommes de toutes ar-

mes, défilèrent devant Sa Majesté, et reçurent les décorations qui leur étaient destinées, aux cris sans cesse répétés de *Vive l'empereur!* Un temps magnifique avait favorisé cette distribution; mais plus tard un changement subit de l'atmosphère vint attrister la fin de cette journée. Un vent très violent, qui s'éleva vers les trois heures, accueillit une division de la flottille d'environ vingt-cinq voiles, qui, partie du Havre, venait rallier les bâtiments déjà rassemblés dans le port de Boulogne; et, soit par l'effet de la tempête, soit par celui d'une fausse manœuvre, dix de ces bâtiments furent successivement jetés à la côte, et coururent les plus grands dangers. Cependant un seul fut envahi par les vagues, et les autres, avec plus ou moins d'avaries, purent être remis à flot à la marée ascendante, et cinq ou six soldats seulement faisant partie de la division furent victimes de ce désastre. Quelques autres, que la frayeur avait portés à tenter le débarquement, trompés par la retraite de la vague, qui laissait à découvert une partie de la plage, furent renversés par le retour du flot; mais les secours qu'une population alors si nombreuse s'empressa de leur porter les sauvèrent de tout péril. L'empereur, placé sur une élévation appelée la *Tour d'ordre*, considérait avec émotion ce triste spectacle, pen-

dant que des généraux d'infanterie, et le ministre de la marine lui-même, le duc Decrès, couraient à cheval sur la plage pour organiser le sauvetage des hommes et des effets dont elle était couverte.

On sait, au surplus, que cette descente en Angleterre, dont la possibilité du succès avait paru plus que douteuse aux yeux de plusieurs habiles marins à une époque où la navigation n'avait pas encore emprunté à la vapeur cette prodigieuse puissance que ce merveilleux agent lui imprime aujourd'hui; que cette descente, dis-je, fut bientôt abandonnée, des circonstances imprévues ayant forcé l'empereur à porter ses armes sur un autre terrain, et à les tourner contre d'autres ennemis.

Cependant les approvisionnements très considérables que le rassemblement de la flottille dans ces parages avait exigés, et dont le principal entrepôt était à Calais, avaient obligé mon frère à s'établir dans cette ville ; ce qui m'y attirait quelquefois moi-même. Mon frère s'était associé à l'armement d'un corsaire destiné à faire la course sur les côtes méridionales de la Manche. J'assistai au départ de ce bâtiment, qui était monté par soixante-quinze hommes d'équipage, tous

armés jusqu'aux dents, et commandés par une espèce de matelot renforcé.

C'est un spectacle assez curieux que celui du départ d'un corsaire allant en course. Presque tous les gens qui forment l'équipage de ces sortes de bâtiments sont, pour l'ordinaire, des hommes d'une valeur éprouvée, mais d'une moralité plus qu'équivoque. Leur séparation d'avec leurs femmes ou leurs maîtresses est un mélange très piquant de larmes, de grosse joie, et d'énergiques jurements par lesquels ils expriment l'espoir de faire en vingt-quatre heures leur fortune, ou la chance d'avoir la tête emportée par un boulet dans le même délai.

Le capitaine du bâtiment dont je parle me proposa d'un ton assez ironique de faire avec lui une courte promenade sur mer, et je ne sais quelle fantaisie me fit accepter un peu légèrement cette proposition. Le pilote côtier qui devait conduire le bâtiment au large s'offrit de me reprendre, et de me ramener à terre aussitôt que je le voudrais. Je m'embarquai donc assez gaillardement, et me plaçai à côté du capitaine, qui, appuyé contre un mât sur le tillac, et la pipe à la bouche, donna le signal du départ. Me voilà donc en mer, en vue d'une frégate et de deux bricks

anglais, qui, placés en croisière de l'autre côté du détroit, observaient avec soin tous nos mouvements. Quoique rudement ballotté par les vagues sur ce bâtiment, fin voilier comme le sont tous ceux destinés à la course, je n'éprouvai aucun mal de cœur, au grand regret, je crois, des matelots, qui, voyant un bourgeois de Paris sur leur bord, s'attendaient à lui voir *compter ses chemises* (c'est le nom qu'ils donnent aux effets ordinaires du mal de mer). Enfin, après une heure de navigation, je songeai à rentrer dans le port; mais je n'avais pas prévu la difficulté de repasser du navire sur le canot du pilote-côtier. Il fallait y descendre à l'aide d'une corde, où je me trouvai, pendant la descente, suspendu, selon les mouvements du corsaire, tantôt sur le canot, et tantôt sur la mer. Enfin j'eus le bonheur d'arriver sans encombre sur cette coquille de noix, et je débarquai sur le rivage, tout fier d'avoir impunément bravé dans cette périlleuse campagne les menaces de la croisière anglaise, qui, du reste, eût été, je pense, si elle nous eût capturés, fort étonnée de trouver dans sa prise un conseiller à la Cour de cassation.

J'avoue qu'en me rappelant quelquefois cette équipée, je ne peux m'empêcher de trouver bien ridicule l'étourderie avec laquelle je m'y étais

engagé. Cependant je ferai remarquer que la présence du grave magistrat n'avait pas porté malheur à l'expédition : car le corsaire fit, dès le troisième jour de sa course, la capture d'un bâtiment de commerce anglais, dont la valeur excédait 300,000 fr.

CHAPITRE XII.

Ici mes souvenirs rencontrent l'événement le plus douloureux dont la Providence m'ait affligé pendant le cours de ma longue vie. Mon père, mon bon et respectable père, me fut enlevé subitement à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Son heureuse et forte constitution semblait lui promettre encore plusieurs années d'existence, malgré les graves atteintes qu'elle avait reçues par sa longue détention sous le régime de la terreur, et les angoisses de tout genre dont elle avait été accompagnée; mais une légère imprudence hâta sa fin. Parmi les débris de sa modeste fortune, que lui avaient laissés la révolution et la ruine des

assignats, il restait à mon père un assez grand bâtiment et un jardin sur les bords du canal du Languedoc. Il affectionnait vivement ce jardin, et avait pris dans ses dernières années l'habitude d'aller s'y promener régulièrement tous les matins, en compagnie d'un ancien président du parlement de Toulouse, dont il avait été jadis le tuteur, et qui était resté son plus intime ami. Une transpiration répercutée, à laquelle il s'exposa dans une de ces promenades, occasionna une pleurésie qui le conduisit au tombeau dans le court espace de cinq jours, en sorte que je ne reçus l'avis de sa maladie qu'avec la nouvelle de sa mort, et qu'à mon grand regret je fus privé de la satisfaction d'aller recevoir ses derniers adieux. Ma mère, déjà séparée de tous ses enfants, se trouvait, par cette mort, placée dans un état d'isolement que son âge assez avancé et l'exiguïté de sa fortune pouvaient lui rendre très pénible. Je lui proposai de venir s'établir chez moi, à Paris, ce qu'elle accepta; et, pendant quinze ans que j'ai eu le bonheur de la conserver, j'ose me flatter d'avoir, par ma tendresse et par mes soins, répandu quelques charmes sur cette dernière période de sa vie. Quelques années avant sa mort, elle avait été frappée d'une cécité presque complète, et voilà que moi aussi, par une douloureuse

sympathie, je me trouve, à la fin de ma carrière, atteint de la même infirmité. Heureux pourtant, cent fois heureux, si, en recueillant cette triste partie de l'héritage de ma mère, j'avais hérité aussi de ses vertus, de sa piété, et de toutes les qualités aimables qui me la rendaient si chère !

Le désarmement de la flottille destinée à la descente en Angleterre et l'abandon de ce projet ayant diminué l'importance des fonctions que mon frère exerçait à Calais, et lui permettant de se livrer sans inconvénient à quelques absences, je profitai moi-même de cette circonstance pour faire avec lui, en 1813, un voyage en Suisse, dont les souvenirs se retracent bien souvent encore à mon imagination, et y reproduisent tous ces aspects si pittoresques, si variés, que ce pays offre à chaque pas, et qui ont tant de charmes pour tout voyageur un peu sensible aux beautés de la nature. Nous nous rendîmes d'abord à Genève. Cette ville était alors sous la domination française, et formait le chef-lieu du département du Mont-Blanc. Nous y séjournâmes quelques jours pour en visiter les environs tels que, Ferney, Coppet, Vévay, etc.; du reste, je fus, je l'avoue, peu édifié de l'espèce d'oubli que les Génevois montraient à cette époque pour la mémoire de l'illustre écrivain dont le génie a jeté tant d'éclat

sur sa patrie. Le seul monument qui fût jusque alors consacré à J.-J. Rousseau consistait dans un buste d'une assez faible exécution, et assez négligemment placé dans une des promenades publiques de la ville. Depuis lors les Génevois se sont empressés de réparer cet oubli en élevant une statue à leur célèbre compatriote, et en lui consacrant d'autres témoignages d'un respectueux souvenir. Nous partîmes de Genève pour faire une excursion dans la vallée de Chamouny, beaucoup moins fréquentée alors qu'elle ne l'a été depuis que la paix avec l'Angleterre a permis aux plus ardents touristes de l'Europe d'y affluer librement en traversant la France.

La vallée de Chamouny réunit dans son enceinte peu étendue tous les genres de beauté que les pays de montagnes offrent aux voyageurs. Le petit village de *Saint-Martin*, au pied du Mont-Blanc, ne nous permit pas d'oublier que le bon Florian avait fait de ce lieu le berceau de sa jeune et intéressante Claudine : car nous y rencontrâmes sous la modeste bure villageoise, et sous le nom même de son héroïne, une des plus belles femmes que nous eussions jamais vues. Arrivés au *prieuré*, et après avoir passé la nuit dans un hôtel très confortable, et où le luxe de la table formait un contraste piquant avec le caractère

agreste et sauvage du paysage qui l'entourait, nous voulûmes monter dès le lendemain sur le Montanvert, espèce de satellite du Mont-Blanc, élevé de 1,250 toises au dessus du niveau de la mer, et au sommet duquel, quoique le soleil éclairât le fond de la vallée, nous eûmes à supporter une bourrasque de vent et de neige tourbillonnant autour de nous. Après notre descente, qui eut lieu sans accidents par la route de *la Félia*, nous abordâmes le magnifique glacier qui avoisine le Montanvert, et auquel on a donné le nom de *Mer de glace*, parce que les aspérités dont sa surface est hérissée présentent de loin l'image d'une mer agitée. Ce nous fut un véritable plaisir d'y cueillir de petites cerises d'un goût très sucré, qui croissent sur des lambeaux de terre que le vent apporte et agglomère dans les interstices que laissent entre elles les vagues de ce fantastique océan.

Notre excursion avait lieu sous la conduite d'un très ancien guide, nommé *Pacard*, qui avait été l'un des compagnons de l'ascension de M. de Saussure au Mont-Blanc, lorsqu'en 1786 cet intrépide naturaliste eut la gloire d'escalader ce formidable géant des Alpes, et de se poser en vainqueur sur sa cime, qu'avant lui le pied de l'homme n'avait encore jamais foulée. Nous sortîmes enfin de cette belle vallée par le défilé connu

sous le nom de *Col de Balme* pour descendre dans le Valais ; et, après avoir visité *Martigny*, *Pisse-Vache* et *Meillerie*, nous retournâmes à Genève par la charmante route qui borde le lac auquel cette ville a donné son nom.

On peut dire que la vallée de Chamouny est, sous le rapport du paysage, une véritable miniature de la Suisse : car elle renferme dans son enceinte toutes les beautés naturelles qui attirent dans les contrées helvétiques le plus grand nombre de ceux qui les parcourent. Ainsi les hautes montagnes et leurs précipices, les sombres forêts, les torrents, les cascades, les glaciers, tous ces objets étaient encore tous présents à nos yeux quand nous entrâmes en Suisse. Mais l'état moral et politique de ce peuple, qui occupe une si belle page dans l'histoire moderne ; le caractère un peu rude, mais franc, loyal et hospitalier, des habitants ; l'industrie de leurs procédés pour la culture des terres, et surtout pour l'irrigation de ce sol, si étrangement accidenté ; la variété des usages domestiques et des costumes que chaque canton conserve sans mélange, et qui remontent à plusieurs siècles : c'étaient là, pour mon frère et pour moi, des sujets d'observation bien dignes d'intérêt.

Nous rentrâmes en France par la petite ville

de Bâle, si jolie, si propre, et si animée par le voisinage de Strasbourg, de Mulhausen et des autres foyers de l'industrie alsacienne. Après l'agréable distraction que m'avait procurée ce voyage, il me sembla que je rentrais avec plus de plaisir qu'auparavant dans mes fonctions à la Cour de cassation, fonctions dont l'exercice offrait à mon esprit un intérêt toujours croissant. A cette époque, en effet, ainsi que je l'ai déjà remarqué, il régnait entre tous les membres de cette Cour une telle intimité, que pour eux le plaisir avait autant de part que le devoir dans les rapprochements journaliers que leur imposait une commune collaboration. D'ailleurs aucune nuance d'opinion politique ne venait se mêler à leurs délibérations.

On sait qu'à cette époque du régime impérial, la politique jouait un bien faible rôle dans les relations ordinaires de la société. La centralisation complète de tous les pouvoirs dans les mains du chef de l'état, la censure sévère exercée sur la presse, ne permettaient guère à l'opinion publique de se faire jour que pour glorifier un gouvernement qui avait abattu l'anarchie, relevé les autels, ramené l'ordre public, et qui faisait briller sur la France cette auréole de gloire à laquelle le caractère national a toujours attaché tant de prix.

Au milieu de cet enivrement général, la Cour de cassation conservait toujours avec grand soin sa noble indépendance; et plus d'une fois, dans ce temps même, elle a résisté à des insinuations bien puissantes par la source dont elles émanaient, mais auxquelles elle ne croyait pas pouvoir céder sans faire violence à ses opinions ou à ses sentiments. Cependant les magistrats de cette Cour applaudissaient avec joie aux efforts que la haute raison de l'empereur lui inspirait pour la réforme de nos lois, et pour doter la France d'une législation uniforme et appropriée à ses nouvelles institutions. Ils s'associaient de même à toutes les mesures législatives qui avaient pour objet la réparation des torts que l'intolérance de l'esprit révolutionnaire avait fait éprouver aux citoyens des classes autrefois privilégiées dans leurs personnes ou leurs propriétés, spécialement aux spoliations dont l'abolition du régime féodal avait été le prétexte. C'est ainsi qu'une foule de prétendus jugements arbitraux, obtenus par la fraude ou par la violence en faveur de diverses communes contre leurs ci-devant seigneurs par une fausse interprétation des lois de 1792 et de 1793 sur cette matière, ont disparu devant un examen juste et impartial de la Cour de cassation. C'est encore ainsi que beaucoup d'autres déci-

sions judiciaires intervenues d'après une entente erronée des lois des 5 brumaire et 7 nivôse an II sur les successions et les donations, et qui avaient répandu le trouble dans les familles et bouleversé les fortunes, ont éprouvé la censure de cette Cour.

Au reste, on doit à l'empereur cette justice que jamais la Cour de cassation n'encourut de sa part aucun signe de mécontentement à raison des dissentiments qui ont pu s'élever quelquefois entre les opinions de ce monarque et celles de cette Cour. Il se plaisait, au contraire, à donner à celle-ci, en toute occasion, ainsi qu'on l'a déjà dit, des témoignages de sa haute estime. Le chef de cette compagnie, le Cte Muraire, a toujours joui auprès de lui de la plus constante faveur. Plusieurs autres de ses membres faisaient partie du conseil d'état, et, par d'utiles rapports avec ce corps, où se préparaient les lois et les décrets dont le gouvernement méditait l'émission, concouraient efficacement à améliorer et à perfectionner la législation.

Mais l'établissement de tous les nouveaux codes promulgués sous ce règne ne tarda pas lui-même à devenir une grande tâche offerte au zèle et aux travaux de la Cour de cassation. On comprend en effet qu'une nouvelle législation qui

froisse des idées et des habitudes qui remontent à plusieurs siècles ne s'enracine pas facilement dans l'esprit des peuples, et que la Cour de cassation a eu besoin d'autant de fermeté que de mesure pour façonner les justiciables et les juges eux-mêmes à une application immédiate de ces nouvelles lois. Elle avait, d'un autre côté, à se défendre elle-même d'une tendance si naturelle à un pouvoir supérieur et sans contrôle, qui le porte à étendre ses attributions en s'immisçant dans celles réservées à d'autres pouvoirs. La Cour de cassation, par exemple, eût excédé sa compétence si, descendant de la sphère élevée où la place son institution, et se posant en troisième degré de juridiction, elle eût porté atteinte au droit réservé aux Cours royales de constater souverainement les faits relatifs aux débats judiciaires dont elles sont saisies, comme aussi d'interpréter les actes intervenus entre les parties, en tant qu'il s'agit de déterminer la véritable intention de ceux qui les ont souscrits. C'est un écueil que la sagesse de la Cour suprême a toujours pris soin d'éviter; et c'est par suite d'un semblable scrupule que dès ses premiers pas dans la carrière elle a proclamé que, quoiqu'un article du Code civil énonce que les contrats font loi entre les parties contractantes, elle

ne regarderait pas la violation des clauses d'un contrat comme égale à la violation d'une loi formelle, et comme devant, à ce titre, encourir sa censure.

Parmi d'autres objets qui ont également préoccupé la Cour de cassation il en était un bien digne de toute sa sollicitude, et qui, en effet, occupe encore aujourd'hui une grande place dans ses délibérations. Il s'agissait de vaincre la résistance que l'intérêt personnel oppose sans cesse à l'exécution des lois fiscales, telles que celles relatives aux douanes, aux contributions indirectes, au timbre et à l'enregistrement, et autres semblables. On ne peut se faire une idée de l'adresse avec laquelle les contribuables s'efforcent d'échapper à l'application de ces lois, et de l'indulgence déplorable avec laquelle ces manœuvres sont en général appréciées par les tribunaux locaux qui en sont les premiers juges, soit en première instance, soit en appel. On peut dire, sans crainte d'être démenti, que, sans le soin vigilant que met la Cour de cassation à tenir d'une main ferme la balance de la justice entre les contribuables et les administrations chargées du recouvrement de ces droits, ces importantes branches des revenus publics éprou-

veraient un énorme déficit, au grand détriment des intérêts généraux de l'état.

Pendant les premières années de mon service à la Cour de cassation, je m'étais occupé indifféremment de toutes les affaires dont l'examen et le rapport m'étaient attribués, sans aucune distinction des matières qui en étaient l'objet; mais, au bout de quelque temps, le président de la chambre civile, dont je faisais partie, désira que je voulusse me charger seul, et par attribution spéciale, du rapport de tous les pourvois relatifs à la régie de l'enregistrement et des domaines. J'acceptai sans répugnance cette mission, dont la spécialité n'était pas sans quelque attrait, parce qu'en cette matière il arrive souvent qu'un débat sur le plus modique intérêt pécuniaire engage une question de droit civil de la plus haute importance; mais le fardeau en était pesant, attendu le grand nombre d'affaires dont cette clientèle se composait. Il est vrai que la législation sur cette matière était peu compliquée, et je fus bientôt en mesure de l'appliquer avec quelque succès aux rapports dont j'étais chargé. Ce genre de travail ne laissa pas, quoiqu'il me fût devenu très familier, d'occuper assez péniblement tout le temps dont je pouvais disposer.

L'empereur, qui aimait à donner à toutes les institutions du régime impérial qu'il avait fondées, des dénominations appropriées à cette forme de gouvernement, avait imaginé de substituer au titre de ministre de la justice celui de grand juge; et le conseiller d'état Régnier fut investi de cette dignité. On jugea convenable que le nouveau dignitaire fût installé dans le sein de la Cour de cassation ; et, à cet effet, le grand juge vint présider une audience destinée à l'expédition d'une affaire de la compétence des chambres réunies de la Cour, et je fus chargé du rapport de cette affaire. Ce fut l'objet d'une cérémonie à laquelle on voulut donner un certain appareil. On avait disposé dans l'ancienne grand'chambre du Parlement de Paris, où siégent aujourd'hui tour à tour les chambres civile et criminelle de la Cour de cassation, plusieurs rangs de gradins destinés à recevoir un nombreux auditoire, et on avait pratiqué dans la salle des Pas-Perdus une enceinte formée par des tentures de tapisseries de la couronne, dans laquelle on avait élevé un autel, où, à l'instar de cette messe qui se disait jadis au Palais à la rentrée du Parlement, et qu'on appelait la *Messe rouge*, à cause des robes rouges dont les membres du Parlement se revêtaient dans cette occasion, une messe fut

célébrée par le cardinal Dubelloy, archevêque de Paris. L'audience de la Cour fut ensuite ouverte. L'assemblée était nombreuse et brillante; une grande partie des notabilités des deux sexes de la capitale s'y trouvait réunie. L'affaire dont je fis le rapport avait pour objet une demande formée par le ministère public en renvoi, pour cause de suspicion légitime, des poursuites intentées devant les tribunaux de Saint-Domingue contre les complices de la tentative faite par le fameux Toussaint-L'Ouverture pour enlever cette colonie au gouvernement de la métropole. Ce renvoi, fondé sur des motifs d'une justice évidente, fut en effet admis, et le grand juge prononça l'arrêt qui dessaisissait la Cour impériale de Saint-Domingue, et renvoyait les accusés devant la Cour impériale de Bordeaux.

CHAPITRE XIII.

Cependant le terme assigné par la Providence à cet empire si glorieux, si brillant d'avenir et pourtant si éphémère, ce terme, dis-je, était alors peu éloigné. L'horizon se rembrunissait de toutes parts, et le puissant génie qui jusque là semblait avoir enchaîné la fortune à son char commençait à éprouver les caprices de cette volage et trompeuse idole des conquérants. Bientôt les désastres successifs de Baylen, de Moscou, de Waterloo, amenèrent les armées étrangères jusque dans les murs de la capitale. Ainsi fut brisé avec éclat ce trône impérial qui, pendant quinze ans, avait pesé sur l'Europe, et

les portes de la France se rouvrirent pour l'antique famille de nos rois. Ce fut un spectacle bien étrange et bien digne d'observation pour les moralistes que celui qu'offrit la ville de Paris lors de l'invasion des troupes étrangères, le 1er avril 1814. La veille de ce jour j'étais allé passer la soirée chez Mme la Csse de Valence, où se trouvaient la Bnne de Finguerlin, née Schérer, et quelques autres personnes, et où, pendant que le corps municipal de Paris négociait avec les chefs des armées étrangères pour la capitulation de la ville, nous attendions avec anxiété l'issue de cette horrible péripétie. Le Cte de Valence était allé se joindre au duc de Raguse, qui visitait autour des murs de la capitale le petit nombre de troupes, appartenant presqu'en entier à la milice citoyenne, qui essayaient de défendre encore son enceinte.

Vers dix heures, la comtesse, inquiète de la longue absence de son mari, envoya un domestique à cheval pour aller à sa rencontre. Celui-ci, après s'être porté sur les hauteurs de Belleville et de la butte Chaumont, nous rapporta qu'arrivé au bout du parc de Saint-Fargeau il avait aperçu, à une petite distance, et sur tous les points environnants, les feux des avant-postes de l'ennemi. A minuit je songeai à me retirer chez moi. J'étais

absolument seul, et ce ne fut pas, je l'avoue, sans une sorte de frayeur involontaire que je traversai dans une solitude complète les quartiers qui séparent la rue de l'Arcade, d'où je sortais, de la rue Cassette, où je demeurais. Toutes les portes semblaient soigneusement fermées; pas une patrouille ne troublait du bruit de ses pas le profond silence qui régnait de toutes parts, et dont le contraste avec le bruit du canon, qui s'était fait entendre pendant toute la journée, ajoutait je ne sais quoi de sinistre aux impressions que faisait naître un état de choses si nouveau et d'un si funeste présage.

Le lendemain matin j'allai, avec mon collègue et ami le président Barris, sur les boulevarts, où, le cœur serré et dans un morne silence, nous vîmes défiler les innombrables cohortes de soldats russes, prussiens, autrichiens et autres, qui inondaient la capitale, tandis que de leur côté une foule de persones, et spécialement de dames, animées d'un sentiment bien différent du nôtre, saluaient avec des cris de joie l'entrée de ces étrangers, agitant leurs mouchoirs du haut des fenètres et applaudissant avec transport à cette humiliation de la France. Il faut, pour pouvoir excuser un si étrange délire, supposer que toutes ces personnes avaient été bien cruellement

frappées dans leurs affections de famille ou dans leur fortune par les exigences rigoureuses et sans cesse renaissantes du despotisme impérial.

Toutefois il est juste d'observer que dans cette grande et terrible catastrophe, qui couvrit d'une ombre passagère le glorieux drapeau de la France, beaucoup de personnes n'envisageaient que la fin de cette suite incessante de guerres qui avaient fait couler tant de sang, et imposé au pays tant et de si douloureux sacrifices. On pressentait, on espérait le retour, sur le trône de France, de cette noble et ancienne dynastie qui l'avait occupé pendant tant de siècles, et devant laquelle toute concurrence étrangère devait disparaître dans l'intérêt même des puissances que le sort des armes appelait en ce moment à régler nos destinées.

Cet espoir ne fut pas trompé, et le 30 avril 1814 un paquebot de la marine anglaise transportait le roi Louis XVIII de Douvres à Calais. Une garde d'honneur organisée par cette ville, et dont mon frère, qui l'habitait encore, était un des chefs, alla en mer à la rencontre de l'auguste exilé. La traversée avait eu lieu en moins de trois heures, chose rare à cette époque, où la distance entre les deux rivages n'avait pas encore été

abrégée par l'emploi de la vapeur. Au moment du débarquement, le roi, s'appuyant sur l'épaule de mon frère, lui dit : « *N'est-ce pas, Monsieur le garde d'honneur, que le vent a été bon Français aujourd'hui?* » Ces paroles furent accueillies par les cris répétés de *Vive le roi!*

On sait qu'avant de faire son entrée à Paris, Louis XVIII s'arrêta quelques jours au château de Saint-Ouen, d'où il fit paraître cette déclaration de principes, qui était comme le premier jet de la Charte, dont la publication devait un peu plus tard signaler son avénement au trône. Ce fut aussi à Saint-Ouen qu'il reçut les premières députations des grands corps de l'état, et notamment celle de la Cour de cassation, dont je faisais partie. L'audience fut courte, le roi se disposant à se mettre à table. Nous fûmes tous frappés du contraste de la belle et noble figure de ce prince, avec son excessif embonpoint, et l'extrême embarras de sa marche, que le volume et l'écartement de ses jambes lui rendait très pénible.

La Charte, qui fut promulguée peu après, consacrait provisoirement l'existence de tous les corps judiciaires fondés sous les régimes précédents, et la Cour de cassation n'eut pas à cesser un seul instant l'exercice de ses fonctions. Toutefois on

crut devoir opérer un simulacre de réorganisation par laquelle les magistrats étaient censés continuer leurs fonctions en vertu d'une nomination nouvelle, d'une date coïncidant avec celle de la Restauration, et l'on profita assez arbitrairement de cette mesure pour éliminer de la Cour de cassation quelques magistrats dont les antécédents politiques étaient jugés incompatibles avec le nouvel ordre de choses. Il ne m'appartient pas d'apprécier la moralité de cette mesure; mais il me sera permis d'observer que la Cour de cassation n'eut pas beaucoup à se féliciter du remplacement des magistrats éliminés. Il se composa presque en entier de membres des anciens Parlements, personnages très honorables sans doute par leur caractère et la sincérité de leur zèle, mais dont les talents et le savoir, restés inactifs depuis 1789, ne les rendaient guère propres à faire oublier des hommes tels que MM. Merlin, Muraire, Oudart, etc.; il faut avouer cependant que le choix du premier président qui fut placé à la tête de la Cour de cassation, M. l'avocat de Sèze, fut hautement approuvé par l'opinion publique, qui vit avec plaisir le courageux défenseur de Louis XVI élevé à cette haute dignité.

J'ajouterai même en passant, à ce sujet, que l'empereur, quoique assez mal disposé en général

pour les avocats, dont l'esprit d'indépendance lui semblait peu sympathique à son gouvernement, avait néanmoins paru distinguer M. de Sèze, dont le caractère, les sentiments monarchiques et la fidélité à son roi, étaient parfaitement en harmonie avec ses propres idées; et si plus tard, lors de son retour de l'île d'Elbe, entraîné par la vive affection qu'il portait au comte Muraire, il ne voulut pas même attendre son arrivée à Paris pour le réintégrer dans ses fonctions, ce qu'il fit par un décret daté de Lyon, de mars 1815, néanmoins il est certain que Napoléon ne se montra nullement hostile à celui qui avait remplacé le premier président de son choix, et que la tranquillité de M. de Sèze ne fut pas plus troublée pendant les Cent-Jours qu'elle ne l'avait précédemment été pendant la durée de son règne.

Le nouveau chef de la Cour de cassation, M. de Sèze, en m'honorant d'une confiance particulière pour l'expédition des affaires fiscales, dont j'étais déjà chargé, en aggrava considérablement le fardeau par la multiplicité des rapports qui m'étaient confiés; et c'est sans doute à cette circonstance que j'ai dû attribuer deux faveurs que j'ai reçues du roi Louis XVIII, dont je n'avais

pas l'honneur d'être connu sous aucun autre rapport que celui de mes travaux à la Cour de cassation. La première fut la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, que je reçus en 1814, et la seconde fut le cordon de l'ordre de Saint-Michel, dont je fus décoré par une ordonnance spéciale du même roi en 1822.

L'ordre de Saint-Michel est le plus ancien de tous ceux qui existaient en France à l'époque de la révolution. Sa création est due à Louis XI, qui l'institua en 1469, et qui le conféra aux princes de sa famille et aux principaux seigneurs de sa Cour. Il avait fixé à cent le nombre des chevaliers de cet ordre; mais, dans la suite, ce nombre ayant été excédé, et des nominations ayant eu lieu au profit de quelques personnes de bas aloi, l'institution en éprouva un certain discrédit. Quelques uns des successeurs de Louis XI prirent cependant soin de la remettre en honneur, spécialement Henri III, qui, en instituant l'ordre du Saint-Esprit, voulut que nul ne pût y être admis qu'après l'avoir été dans celui de Saint-Michel. De là vint que les personnes qui avant la révolution étaient décorées du cordon bleu se qualifiaient *chevaliers des ordres* du roi.

Mais je me hâte de terminer cette digression, et de revenir à ce qui concerne la Cour de cassation.

Le C[te] de Sèze, devenu, comme je l'ai dit, premier président de cette Cour, se montra très jaloux de mériter la confiance et l'affection de ses collègues, en s'occupant avec zèle de tout ce qui pouvait servir les intérêts ou relever la dignité de cette compagnie. Il jouissait auprès du roi Louis XVIII de la plus haute faveur, et ce prince n'avait pas cru pouvoir lui en donner une marque plus éclatante qu'en le plaçant à la tête de la Cour de cassation. J'ai su, en effet, de M. de Sèze lui-même, qu'en lui conférant cette dignité, le roi lui avait dit ces paroles : « M. de Sèze, je vous donne une place supérieure à celle du premier président du Parlement de Paris. » Ce monarque voulait sans doute exprimer par là la supériorité d'un corps qui étend sa juridiction dans tout le royaume, sur celui dont le ressort n'embrassait qu'une partie du territoire français. J'ajouterai à ce sujet que Louis XVIII, prince susceptible, comme on sait, sur l'étiquette de la cour, admettait M. de Sèze dans une sorte de familiarité dont ce magistrat, né sur les bords de la Garonne, usait avec une naïveté qui n'excédait sans doute jamais les bornes du respect dû à la ma-

jesté royale, mais qui ne laissait pas d'étonner souvent les vieux habitués de l'Œil-de-Bœuf.

Le roi lui avait fait présent d'une tabatière ornée du portrait de Louis XVI, entouré de brillants, et M. de Sèze ne se présentait jamais à son audience sans que le roi lui demandât une prise de tabac. Louis XVIII portait si loin sa bienveillance pour le défenseur de son auguste frère, qu'après l'avoir élevé à la pairie et lui avoir conféré le titre de comte, il voulut se charger lui-même du dessin de ses armoiries, qu'il composa d'une tour figurant celle du Temple, assise sur un champ d'azur parsemé de fleurs de lis. Enfin, pour que rien ne fût oublié dans les grâces dont le roi pouvait disposer, M. de Sèze fut décoré du cordon bleu, et nommé grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit.

M. de Sèze avait une femme charmante, pleine de grâces et d'affabilité, et qui, du reste, en adorant son mari, ne partageait pas tous ses goûts, car elle disait souvent que rien ne lui paraissait plus sage que cette maxime d'un philosophe : « Si tu veux être heureux, cache ta vie ».

Le retour de Louis XVIII en France y avait successivement ramené tous les princes et les princesses de la famille royale. Mme la Dsse douairière d'Or-

léans avait eu une des premières le bonheur de remettre le pied sur le sol natal, où elle avait été reçue avec cette sympathie qu'elle devait attendre du souvenir de ses vertus, resté pendant les longues années de son exil toujours gravé dans le cœur des Français. Je m'empressai d'aller offrir mes hommages à l'auguste fille de mon ancien et vénérable patron M. le duc de Penthièvre. Je fus reçu par cette princesse avec cette touchante bonté dont elle m'avait jadis honoré. Mais mes rapports avec elle ne pouvaient plus avoir le même objet. J'étais revêtu d'une haute magistrature, qui, dans ma manière de voir et d'en apprécier la dignité, ne me permettait plus de m'immiscer dans son administration sous aucun autre titre que celui d'une confiance toute bénévole de sa part et complétement désintéressée de la mienne. D'ailleurs cette confiance avait été depuis plusieurs années exclusivement et sans partage accordée à un sieur Cte de Follemont, qui exerçait un empire absolu non seulement sur les affaires de Mme la D^sse^ d'Orléans, mais encore sur les plus minutieux détails de sa maison. Voici sur les antécédents de ce personnage quelques notions dignes de foi.

Le Cte de Follemont était fils d'un sieur Rouzet, maître tailleur de Toulouse, assez accrédité

dans son état, qui avait fait donner à ce jeune homme une éducation soignée, et lui avait fait faire de bonnes études, à l'aide desquelles celui-ci avait été reçu avocat au Parlement de Toulouse, où, sans figurer dans les premiers rangs du barreau de cette ville, il s'était néanmoins acquis une assez honorable position. La révolution survenue, l'avocat Rouzet en adopta les principes, et fut nommé membre de la Convention nationale; mais ayant, dans le procès de l'infortuné Louis XVI, voté pour l'appel au peuple, il fut proscrit, et incarcéré dans la prison du Luxembourg. Ce fut là qu'il eut l'honneur d'approcher Mme la Dsse d'Orléans, qui s'y trouvait également détenue, et de lui offrir ses services. Il paraît qu'il eut l'art de lui persuader que, leur commune détention ne pouvant qu'être temporaire, il pourrait, une fois rendu à la liberté, servir utilement ses intérêts à la faveur de sa qualité de député, et lui faire obtenir facilement la mainlevée de ses biens, alors frappés du séquestre national. Mais, les choses ayant tourné différemment, et Mme la Dsse d'Orléans ayant été obligée de sortir du royaume, elle voulut emmener M. Rouzet avec elle, et elle lui donna, à cet effet, une place dans sa voiture, où se trouvait aussi la Mise de Chastellux, née Plunkett,

l'une de ses dames. La présence du député en état flagrant d'émigration fut cause de l'arrestation de la voiture à la frontière, et les nobles voyageuses furent obligées d'attendre l'obtention d'un décret de la Convention qui autorisa la sortie du personnage politique qui avait l'honneur de les accompagner.

C'est pendant le séjour de Mme la D^sse^ d'Orléans en pays étranger qu'elle employa plus ou moins utilement les services de M. Rouzet, et que sa reconnaissance lui procura un accès auprès de quelques personnages en crédit dans les cours étrangères. Rouzet prit alors le titre de Cte de Follemont, dont l'étymologie m'est inconnue, et il fut même décoré de quelque ordre étranger.

Je crois qu'on doit rendre au Cte de Follemont cette justice que, dans la gestion exclusive et sans contrôle qu'il a eue pendant trente ans de toute la fortune de Mme la D^sse^ d'Orléans, une probité sévère a été la règle de sa conduite, et que le soin de sa propre fortune y est resté tout à fait étranger. Mais il avait le tort très grave de compromettre le noble caractère de cette princesse en employant envers les personnes qui avaient quelque rapport d'intérêt avec elle un sentiment d'égoïsme et une rudesse de formes que la princesse

ne pouvait pas toujours désavouer, malgré leur contraste avec sa bonté naturelle et les généreux penchants de son cœur.

Cet homme eut le tort encore plus grave de se montrer hostile envers les enfants de Mme la Dsse d'Orléans, spécialement envers celui que la Providence a placé depuis sur le trône de France, et dont les sentiments de tendresse et de respect pour son auguste mère ont dû éprouver souvent quelque gêne des entraves que M. de Follemont cherchait à mettre à leur manifestation.

Lors de l'arrivée en France de Mme la Dsse d'Orléans, le Palais-Royal n'étant pas disposé pour la recevoir, elle s'était établie dans l'hôtel ci-devant affecté à la Direction des domaines nationaux, rue de Tournon, et aujourd'hui occupé par une partie de la garde municipale de Paris. J'avais eu l'honneur d'être admis à faire partie de sa société habituelle, et j'allais presque toutes les soirées faire ma cour à cette princesse, dont le salon renfermait un petit cercle de personnes les plus anciennement dévouées à sa famille.

Outre la Bnne de Talleyrand, les dames de Chastellux, de Saint-Simon, une jeune Espagnole de Majorque et le Vte Duhautier, qui faisaient partie de sa maison, j'y rencontrais la Dsse d'Aumont, le Pce de Foix; l'ancien évêque de

Rennes, M. de Girac; le Mis de Fénélon, M. de Balainvilliers, et quelques autres en petit nombre. Le Cte de Follemont s'y trouvait constamment, et y établissait sans façon sa partie de trictrac. Je me rappelle encore la contrainte et le malaise que nous éprouvions tous du langage peu respectueux qu'il employait souvent en parlant à la princesse, dont l'indulgente bonté cherchait à en détourner notre attention.

Quelque temps après, Mme la D^{sse} d'Orléans acheta du Cte Jaubert, père du député de ce nom, mon ami intime, le petit château d'Ivry, achat à la négociation duquel je ne fus pas étranger. Mais, cette habitation un peu humide ne convenant pas à sa santé, elle fit bientôt l'acquisition du pavillon dit de Gabrielle, situé à l'entrée de Charenton, où cette princesse ne put cependant pas s'établir, étant décédée à Ivry le 23 juin 1821.

De quatre enfants qu'avait Mme la D^{sse} d'Orléans à sa sortie du royaume, deux seulement lui restaient lors de son retour en France : c'étaient l'aîné de ses fils, le duc d'Orléans, et la princesse Adélaïde, sa sœur. Ils ne tardèrent pas non plus à rentrer au sein de leur patrie, et s'établirent au Palais-Royal, qui fut remis à la disposition du prince, comme faisant partie de l'apanage assi-

gné par Louis XIV au chef de la branche royale d'Orléans.

J'allai rendre en particulier mes devoirs à ce prince, qui daigna me recevoir, et m'a toujours depuis reçu comme un *ancien ami* de sa famille; c'est le titre dont il voulut bien m'honorer lui-même en me présentant au duc de Chartres, son fils. Une députation de la Cour de cassation, dont je faisais partie, se rendit aussi chez M. le duc d'Orléans pour lui offrir les hommages de la Cour; mais cette visite eut pour effet de soulever une question d'étiquette, que je ne crois pas devoir passer sous silence.

Tous les corps judiciaires de Paris s'étaient présentés chez le prince, revêtus de leurs robes de cérémonie. Mais la Cour de cassation s'était, depuis son institution, maintenue dans l'usage de se présenter en habit de ville chez toutes les autorités et chez le ministre de la justice lui-même, usage dont elle ne s'est pas encore départie jusqu'à ce jour; il n'y avait d'exception sur ce point qu'à l'égard seulement des audiences solennelles du premier de l'an ou de la fête de l'empereur. Mgr le duc d'Orléans pensa que la forme employée par la Cour de cassation était contraire aux prérogatives de son rang de pre-

mier prince du sang; et, quoiqu'il eût reçu la députation de la Cour avec cette noble courtoisie et ce tact exquis qui le distinguent en toute occasion, il s'en expliqua particulièrement avec quelques membres de la Cour et avec moi-même, qui en fis part au premier président. Mais M. de Sèze ne crut pas devoir prendre sur son compte une dérogation aux usages suivis jusque là par sa compagnie; il prit sur cette difficulté les ordres du roi, qui approuva la conduite de la Cour. Mgr le duc d'Orléans ne voulut pas, de son côté, se désister d'une prétention qu'il croyait très légitime, et qu'il appuyait de l'exemple du Parlement de Paris, qui n'allait en députation chez le prince son père qu'en robes rouges, Il fit en conséquence connaître, par une lettre du Cte de Broval, secrétaire des commandements auprès de sa personne, à M. Henrion, chef de son conseil et président à la Cour de cassation, que désormais il aurait le regret de ne pouvoir recevoir cette Cour.

Peu après, le 21 janvier 1815, un service expiatoire eut lieu dans l'église de Saint-Denis en mémoire de l'exécrable régicide dont ce jour était l'anniversaire. Toute la famille royale assistait à cette cérémonie. Le froid était extrême. Tout un côté de l'église, dont on reconstruisait

le mur, était à jour, et garanti seulement par une tapisserie, entr'ouverte à chaque instant par les curieux du dehors; ce qui rendit cette journée fatale à plusieurs des assistants, notamment au conseiller Brillat-Savarin, qui y fut atteint d'une fluxion de poitrine, à laquelle il succomba quelques jours après. A l'occasion de ce service funèbre, l'abbé de Boulogne, évêque de Troyes, après avoir donné lecture du testament de Louis XVI, véritable monument de philosophie chrétienne, et que je n'ai jamais pu entendre sans en être profondément ému, prononça un discours où la violence des déclamations contre l'esprit du siècle, et les allusions malveillantes contre ceux qui de façon ou d'autre avaient figuré dans les sanglantes scènes de la révolution, contrastaient d'une manière bien étrange avec cette admirable et pieuse abnégation de vengeance qu'offre le royal écrit que le prélat avait sous les yeux. Dès ce moment on remarqua que plusieurs s'abstinrent d'assister au renouvellement annuel de ce service, qui plus tard fut célébré dans l'église de Notre-Dame de Paris.

Louis XVIII ne jugea pas à propos de continuer, à l'exemple de l'empereur, ces audiences habituelles, où chaque dimanche, quand celui-ci était à Paris, un certain nombre de membres

des grands corps de l'état étaient admis à se présenter devant lui, et trouvaient, dans un court mais utile entretien, l'occasion de recueillir ses inspirations et de lui soumettre leurs propres idées sur les diverses branches de l'administration du pays. Il est vrai que l'embonpoint excessif du roi, et la faiblesse de ses jambes, qui ne lui permettaient pas de circuler dans une grande assemblée, lui rendaient ce genre de communications à peu près impossible. Ainsi, la Cour de cassation se trouva privée du facile accès dont elle avait joui jusque là au palais des Tuileries, et qui ne lui fut rendu que plus tard, et d'une manière imparfaite, sous le règne de Charles X.

CHAPITRE XIV.

Jusqu'à cette époque de ma vie, à laquelle se réfèrent les événements dont je viens de parler, l'état de célibataire, dans lequel j'étais resté, ne m'avait présenté aucune espèce d'inconvénients. Il est vrai que, dès l'origine de mon établissement à Paris, j'avais été assez heureux pour trouver une hospitalité aussi agréable qu'avantageuse chez des amis de ma famille, auxquels j'avais été recommandé, et qui voulurent bien, en m'associant à leur ménage, m'affranchir de tous les embarras inséparables de la vie d'un garçon livré à une solitude complète. M. et Mme

de Ménerville, c'était le nom de ces amis, n'avaient d'autre enfant qu'un fils dont ils soignaient l'éducation, et qui était doué des plus heureuses dispositions. J'avais trouvé dans cette honnête famille tous les agréments et tout l'appui que je pouvais désirer dans les diverses positions où le sort m'avait placé; mais M. de Ménerville, ancien notaire, ayant accepté, contre les pressentiments de mon amitié, une place que lui offrait M. de Clugny, alors intendant de la Guadeloupe, passa en 1786 dans cette colonie, où il ne put supporter l'intempérie du climat, et où il mourut au bout de quelques années. Je continuai avec sa veuve et son fils une communauté de ménage qui leur était devenue plus précieuse par les soins officieux que mon amitié pouvait leur offrir pour la direction de leurs affaires. Malheureusement le jeune Ménerville, rempli de talents, et qui donnait les plus belles espérances, fut enlevé à sa mère par la première réquisition et lancé dans les armées de la République, où il trouva la mort à la fleur de son âge, laissant à ses chefs et à ses compagnons d'armes d'honorables regrets.

On comprend tout ce que cette mort avait d'affreux pour une mère ainsi frappée deux fois en peu d'années dans ses plus chères affections.

Dans cette situation, Mme de Ménerville chercha à remplacer autant que possible une perte si douloureuse en appelant auprès d'elle et s'attachant une jeune personne peu fortunée, mais digne, par son caractère et par les précieuses qualités de son cœur, de lui rendre en quelque sorte le fils qu'une mort prématurée lui avait ravi. Mlle Jenny Gauthier (c'était son nom) vint donc s'établir chez Mme de Ménerville, qui conçut bientôt pour elle une vive affection, lui confia tous les détails de son intérieur, que l'état de sa santé lui rendait depuis quelque temps assez pénibles, et voulut enfin lui faire prendre son nom, trouvant dans le prestige de cette adoption un adoucissement réel à sa trop juste douleur. L'entrée de cette jeune personne dans la maison de Mme de Ménerville ajouta aux agréments de sa société; et pendant un grand nombre d'années je ne vis pour moi aucune raison de rien changer dans le genre de vie que j'avais adopté, puisque j'y trouvais tous les avantages d'un intérieur agréable et commode, sans être soumis aux liens et aux sollicitudes de l'état de mariage.

Mais plus tard, en 1821, un malheur inattendu vint frapper notre paisible ménage: Mme de Ménerville, qui souffrait depuis long-temps d'une affection asthmatique très intense, succomba

presque subitement à un accès d'étouffement que rien ne put vaincre. Je perdis en elle une amie ancienne, fidèle, dévouée, et dont l'attachement et l'esprit très judicieux m'avaient souvent offert d'utiles conseils dans d'importantes circonstances de ma vie. Cette mort laissait Mlle de Ménerville et moi-même dans un état d'isolement également pénible pour tous deux ; je commençai à réfléchir avec quelque inquiétude sur mon avenir et sur la solitude dont l'éloignement de ma famille me menaçait dans mes vieux jours. Mlle de Ménerville paraissait avoir hérité à mon égard des sentiments dont sa mère adoptive m'avait honoré ; et mon âge, quoique beaucoup plus avancé, n'était pas cependant dans une telle disproportion avec le sien, qu'il en résultât un obstacle à notre union : je connaissais d'ailleurs ses principes, la simplicité et la modestie de ses goûts, ses habitudes d'ordre et d'économie, et je lui fis l'offre de ma main, qui fut acceptée. Depuis ce moment, je n'ai eu que des raisons de me féliciter du choix que j'avais fait; l'infirmité grave dont je me trouve atteint aujourd'hui n'a fait que me donner de nouvelles preuves de l'attachement et du zèle de celle qui, en consentant à s'associer à ma destinée, avait bien compris d'avance tous les devoirs qu'elle s'imposait, et en approchant

du terme peu éloigné sans doute, d'après l'ordre de la nature, de ma longue carrière, j'ai du moins la certitude qu'une main amie me fermera les yeux.

CHAPITRE XV.

Le règne de Louis XVIII avait d'abord été marqué par un esprit de réaction qui eût pu avoir les suites les plus funestes, si la sagesse du nouveau monarque constitutionnel et des personnages les plus éminents des deux Chambres législatives n'en eût arrêté les progrès. La Cour de cassation elle-même eut bien de la peine à résister à l'entraînement général, parce que laplupart des magistrats que la Restauration avait introduits dans ses rangs étaient involontairement enclins à substituer aux prescriptions de nos lois nouvelles un sentiment d'équité respectable sans doute dans son principe, mais dont

l'application inopportune eût offert les plus grands dangers. Heureusement la grande majorité de la Cour resta toujours scrupuleusement fidèle à l'observation du texte de la loi, sans en étendre ni en atténuer les dispositions.

Mais peu d'années s'étaient à peine écoulées que la Cour de cassation se vit en butte à un plus grand péril. Le principe même de son institution fut attaqué par la presse réactionnaire et remis en question. M. le chancelier Dambrai, ministre de la justice, prêta l'oreille à un projet enfanté par les ennemis de cette Cour, et qui avait pour objet de fondre ses attributions dans celles du conseil d'état, et d'absorber par conséquent cette institution, dont la nouveauté était le plus grand crime aux yeux des fanatiques partisans de l'ancien ordre judiciaire.

Je n'ai jamais su par suite de quelle inspiration M. le chancelier avait cru pouvoir jeter les yeux sur moi pour m'honorer de sa confidence sur ce projet. Je fus un jour assez surpris de recevoir une communication de M. Le Picard, ancien avocat à la Cour de cassation, devenu secrétaire général de la chancellerie, qui m'invitait, de la part du ministre, à lui soumettre directement mes idées sur ce projet, auquel on paraissait mettre un vif intérêt. Je me rendis à l'in-

vitation du secrétaire général, auprès duquel je m'efforçai de combattre un système qui me paraissait inexécutable en fait, et surtout subversif du grand principe de la séparation des deux pouvoirs administratif et judiciaire, principe essentiellement inhérent à un régime constitutionnel. J'ignore jusqu'à quel point M. le chancelier fut touché de mes raisons, formulées dans un écrit sommaire, qui fut mis sous ses yeux et dont il m'accusa réception dans les termes les plus bienveillants; mais ce qui, je crois, contribua le plus à faire échouer ce projet, ce fut l'opposition ouverte qu'il trouva dans la magistrature, et surtout de la part de M. le Cte de Sèze, qui, en sa qualité de premier président de la Cour, se prononça avec force pour le maintien d'une institution dont une expérience de plus de vingt années avait consacré la nécessité. Le crédit dont ce magistrat jouissait auprès du roi ne fut pas sans utilité dans cette circonstance; et le projet fut, sinon abandonné, du moins indéfiniment ajourné.

Louis XVIII occupa trop peu de temps le trône, sur lequel il avait fait asseoir avec lui l'ordre constitutionnel. Ce prince très éclairé et très réfléchi avait compris toutes les nécessités politiques de son époque, et, s'il eût vécu, il est pro-

bable qu'il aurait cherché, avec un zèle sincère, à consolider les institutions auxquelles il avait pris une si noble part, et qu'il aurait réprimé l'hostilité passionnée de ses courtisans endurcis dans l'absolutisme, à qui on reprochait avec raison de n'avoir rien oublié ni rien appris. Par malheur, ces hommes incorrigibles trouvèrent plus d'indulgence dans le caractère moins énergique de son successeur. Charles X était personnellement très aimable, d'un accès facile, d'une humeur franche et enjouée ; ses manières nobles et aisées rappelaient cette élégance chevaleresque dont l'ancienne cour de Versailles avait offert à toutes les autres cours de l'Europe le modèle plus ou moins heureusement imité. La vie de ce prince appartient désormais à l'histoire ; mais nous sommes peut-être encore trop près des événements qui l'ont fait descendre du trône, pour apprécier sainement la part qu'il a eue dans le coup d'état qui a occasionné sa chute. Pour moi, je suis, je l'avoue, du nombre de ceux qui pensent que Charles X, en cédant aux perfides conseils qui ont obtenu sa signature aux fatales ordonnances du mois de juillet 1830, avait cru, dans toute la sincérité de son cœur, satisfaire aux vœux secrets de la majorité des Français et assurer leur bonheur.

J'ai déjà parlé des modifications peu avantageuses que la Restauration avait apportées dans le personnel de la Cour de cassation ; mais une autre innovation non moins grave prit naissance à la même époque et s'établit dans le nouveau gouvernement. La Charte, il est vrai, attribuait au roi la nomination à tous les emplois civils, judiciaires et administratifs ; mais il avait toujours été reconnu jusque là que dans l'intérêt d'une bonne organisation judiciaire, intérêt si pressant, et qui affecte de si près les besoins de la propriété, de la sûreté et de la liberté des citoyens, il était convenable de consulter dans le choix des magistrats l'opinion des corps auxquels ils devaient appartenir, et de s'assurer d'avance qu'ils y trouveraient cette sympathie si désirable parmi des fonctionnaires chargés d'exercer en commun l'administration de la justice. Le principe de cet usage avait toujours été regardé comme si conforme à une sage politique, que, même dans l'ancien régime, où les charges de magistrature étaient vénales, l'acquéreur d'une de ces charges ne pouvait être admis à l'exercer sans avoir obtenu préalablement l'agrément de la compagnie. Et qu'on ne dise pas que cet agrément n'était qu'une pure formalité : car cette formalité était elle-même un hommage rendu au principe.

hommage d'autant plus significatif qu'il était exigé pour jouir d'une propriété déjà garantie par la loi. Napoléon lui-même, si jaloux de son autorité, si scrupuleux gardien des prérogatives du trône impérial, ne nomma jamais à aucune place dans la Cour de cassation sans qu'une présentation émanée des chefs de cette Cour lui eût désigné les magistrats qu'elle jugeait les plus dignes de son choix. Le gouvernement qui lui a succédé s'est aussi maintenu assez généralement dans cet usage pour le recrutement des Cours royales et des tribunaux inférieurs; mais il s'en est complétement affranchi par rapport à la Cour de cassation, et depuis long-temps le premier président et le procureur général de cette Cour sont entièrement étrangers à la nomination des magistrats appelés à figurer dans ses rangs. Aussi a-t-on vu plus d'une fois, dans les remplacements qui ont eu lieu dans ce corps, les droits de l'ancienneté et du mérite sacrifiés à de prétendues convenances politiques ou à des affections ministérielles que l'opinion publique n'a pas toujours sanctionnées, abus qui, s'il se perpétue, menace cette belle et utile institution d'une déconsidération que j'ose dire préjudiciable à l'intérêt public.

Le Cte de Sèze termina en 1828 une carrière qu'il avait illustrée par un grand acte de courage

civil, et dont le gouvernement, interprète de l'opinion nationale, a voulu perpétuer le souvenir en donnant le nom de ce magistrat à l'une des rues nouvelles qui avoisinent l'église de la Madeleine. Il fut remplacé dans les fonctions de premier président de la Cour de cassation par le président Henrion de Pensey, l'un des jurisconsultes les plus éminents de notre époque, qui, dès avant 1789, et à un âge où un jeune avocat peut à peine se faire jour dans le barreau, s'était acquis dans la science des lois féodales, l'une des plus abstraites de notre ancien droit, une véritable célébrité qui l'avait bientôt appelé dans la capitale. La mémoire de ce digne collègue me sera toujours d'autant plus chère, qu'entré comme lui, avec lui, dans la magistrature, par la nomination du sénat, j'avais été assez heureux pour trouver presque aussitôt chez lui une sympathie que rien encore de ma part n'avait provoqué, et dont il me donna une première preuve par l'offre d'un exemplaire relié de son excellent livre des *Dissertations féodales*, accompagné d'une lettre de sa main, que je conserve précieusement comme un témoignage de son honorable estime. Une circonstance singulière et dont le rapprochement ajoute encore à l'intérêt que m'inspire le souvenir de ses bontés, c'est qu'arrivé comme moi à un

âge très avancé, ses dernières années ont été aussi attristées, comme les miennes, par la perte presque totale de la vue.

A la décoration de l'ordre de Saint-Michel, dont Louis XVIII m'avait gratifié, Charles X voulut bien joindre celle de commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur; et bientôt après, en 1829, M. Brisson, président de la Chambre civile, ayant succombé à une maladie de plusieurs mois, pendant lesquels je l'avais remplacé comme doyen de cette chambre, le roi daigna jeter les yeux sur moi pour lui succéder dans cette place. Le lendemain de ma nomination j'eus l'honneur d'être présenté à Sa Majesté, qui voulut bien s'entretenir avec moi pendant quelques instants, et le soir même je sus que le roi, étant allé après son audience présider le conseil des ministres, avait daigné y parler de cet entretien dans des termes assez bienveillants pour qu'on crût devoir m'en féliciter. Au reste, je dois dire, et ma reconnaissance m'en fait un devoir, que depuis ce jour, chaque fois que j'ai eu l'honneur de paraître à l'audience de Charles X ou d'être invité à son *jeu* (c'est le nom qu'on donnait à ses soirées), ce prince m'a toujours honoré de quelqu'un de ces témoignages d'attention qui n'échappent jamais aux remarques des assistants,

disposés à les interpréter selon l'intérêt qu'ils portent à celui qui en est l'objet.

Je ne dissimulerai pas l'indignation dont je fus saisi à la nouvelles des mesures désastreuses par lesquelles les conseils de Charles X avaient essayé de briser violemment le pacte qui unissait le monarque à son peuple, et le profond regret dont je ne pus me défendre en voyant ce malheureux prince obligé d'abandonner pour la troisième fois, à l'âge de 73 ans, le royaume de ses pères, pour aller vivre et mourir sur la terre étrangère.

Certes, je n'ai jamais dissimulé les sentiments de reconnaissance et de dévoûment qui m'attachaient depuis long-temps aux princes de la dynastie d'Orléans, et qui m'associaient en quelque sorte aux destinées de cette royale famille; et je n'ai pas besoin de dire combien son élévation au trône, dans les circonstances où la révolution de juillet avait placé la France, était conforme tout à la fois à mes opinions politiques et au vœu secret de mon cœur. Mais je ne sais quelle préoccupation involontaire, produite sans doute par le souvenir de tant de vicissitudes politiques dont j'avais été le témoin, semblait m'avertir d'avance de toutes les attaques et de tous les périls dont cette royauté nouvelle était me-

CHAPITRE XVI.



La révolution de juillet a porté un coup mortel à la pairie, en la dépouillant de l'hérédité, qui était la principale garantie de sa force et de son indépendance. Les provocateurs de cette mesure ont oublié qu'une institution destinée à servir de modérateur entre la royauté et le corps qui représente les intérêts populaires ne pouvait être armée d'assez d'autorité pour résister au choc des rivalités éventuelles entre ces deux grands pouvoirs publics. Sans doute ils ont bien compris que la chambre élective, forte du principe même de son élection et de son droit presque absolu de contrôle sur l'emploi des revenus publics, n'avait

rien à craindre de la pairie, dénuée de ces deux avantages ; mais ils auraient dû comprendre aussi la nécessité de donner à la Chambre des pairs une assez forte organisation pour comprimer au besoin les empiétements de la couronne. Or comment espérer que des pairs nommés par le roi, et par suite engagés moralement envers lui par les liens d'une reconnaissance au moins viagère, soutiendront une lutte réelle et efficace contre le pouvoir qui les a institués ! C'est tout au plus ce que l'on pourrait attendre de leurs enfants, dégagés de ces liens, et investis à un plus haut degré que leurs pères du prestige qui s'attache à la dignité que ceux-ci leur ont transmise. Je suis donc convaincu, je l'avoue, que sans le retour de l'hérédité la Chambre des pairs sera toujours impuissante pour remplir avec tout le succès désirable sa double mission.

Quant aux catégories dans lesquelles la nouvelle loi a circonscrit à cet égard la nomination royale, la pensée m'en paraît bonne et salutaire : elle a pour but de prévenir l'abus qui pourrait résulter, dans certains cas, d'un usage arbitraire et illimité de la prérogative royale dans le choix des hommes appelés à la pairie. Mais d'un autre côté ces catégories me paraissent trop nombreuses et trop étendues, et il est à craindre qu'en descen-

dant pour le choix des pairs, jusqu'à des degrés trop inférieurs de l'échelle sociale, on ne laisse pénétrer insensiblement l'élément démocratique dans une chambre où sa présence ne peut être qu'une véritable anomalie politique.

Cependant, la révolution de 1830 ayant éloigné de la pairie un certain nombre de ses membres qui n'avaient pas voulu prêter à la nouvelle dynastie le serment de fidélité, il fallut remplir cette lacune; et c'est à quoi il fut pourvu par deux promotions des 19 novembre 1831 et 11 octobre 1832, dans la dernière desquelles j'eus l'honneur d'être compris. Pour ma bienvenue dans la noble chambre je fus appelé à faire partie d'une commission chargée de l'examen d'un projet de loi sur le roulage. Douze séances de trois ou quatre heures chacune furent employées par cette commission à discuter sur la largeur à donner aux jantes des roues, sur le poids et le chargement, sur la meilleure forme des voitures du roulage et sur l'effet de leur vitesse sous le rapport de la conservation des routes; toutes questions très complexes, très controversées, et dont la solution ne me semble guère plus avancée aujourd'hui qu'elle ne l'était alors. Ces séances me causaient une extrême fatigue: les centimètres d'un côté, les kilogrammes de l'autre, se croi-

saient dans ma tête sans y laisser aucun résultat satisfaisant; mais je crus pouvoir me permettre d'attaquer le projet de loi dans sa partie pénale, en ce qu'il attribuait la connaissance des délits en fait de roulage aux conseils de préfecture, sauf le recours au conseil d'état. Des corps administratifs exerçant une branche de la justice criminelle et prononçant des amendes, c'était, selon moi, une atteinte manifeste au grand principe de la séparation des pouvoirs, et je demandai que cette compétence fût réservée à l'autorité judiciaire, à l'exemple de ce qui se pratiquait avant la révolution et de ce qui a lieu encore aujourd'hui pour tous les délits en matière d'enregistrement, de timbre, de douanes, de contributions indirectes, de police forestière, etc. Cette opinion, qui s'écartait de la marche assez récemment établie dans l'intérêt de l'autorité administrative, avait obtenu une grande faveur dans la Chambre; mais elle fut combattue avec une telle insistance et une telle chaleur par le directeur des ponts et chaussées et le ministre de l'intérieur lui-même, que je ne crus pas devoir lutter contre de si puissants adversaires. Ainsi l'empire de la routine prévalut et mon amendement fut écarté à une assez faible majorité.

Mais, pendant le cours de ce débat, l'échec que

je devais éprouver avait été plus que compensé d'avance par le succès d'un autre amendement bien plus important dans son objet et dans ses conséquences politiques. Voici à quelle occasion.

Un des premiers actes de la Restauration, lorsque, après les événements de 1815, elle se vit établie sur des bases qu'elle croyait inébranlables, et qui eussent dû l'être en effet si son gouvernement fût resté fidèle à ses serments; un de ses premiers actes, dis-je, avait été de flétrir avec une énergique indignation l'horrible régicide du 21 janvier 1793. Une loi rendue en quelque sorte par acclamation dans les deux chambres statuait qu'il y aurait le 21 janvier de chaque année *un deuil général dans le royaume;* d'autres articles réglaient les mesures relatives à ce deuil.

Après la révolution de 1830, une proposition de loi émanée de la chambre des députés prononçait l'abrogation pure et simple de cette loi. Cette proposition était motivée sur ce qu'une telle loi semblait accuser la France entière d'un crime qui ne devait être imputé qu'à cette minorité sanguinaire et tyrannique qui pesait alors sur la France. La proposition ayant été portée à la chambre des pairs, on y fit remarquer que cette abrogation pure et simple paraissait impli-

quer une approbation au moins indirecte du crime qui en était l'objet; et, sur le rapport de la commission qui avait été nommée pour l'examen de la proposition, la chambre déclara la rejeter. Cette déclaration de rejet, portée à la chambre des députés, y excita une telle fermentation, que, sans nommer, selon l'usage, une commission pour en faire le rapport, et séance tenante, elle renvoya à la chambre des pairs la même proposition sans aucune modification. Sur ce renvoi, nouvelle résistance de la chambre des pairs, qui renvoya de nouveau la proposition à la même commission qui en avait déjà provoqué le rejet.

Les esprits s'échauffaient de part et d'autre, et une collision était, comme l'on voit, imminente entre les deux chambres. Profondément affecté d'un état de choses qui pouvait avoir de si funestes conséquences, je me hasardai à monter à la tribune, et à proposer un amendement qui, en satisfaisant, comme je l'espérais, au vœu de la chambre des députés et au sentiment qui animait la chambre des pairs, était conçu en ces termes : « La loi du 19 janvier, relative à l'anniversaire du jour funeste et à jamais déplorable du 21 janvier 1793, est abrogée. » Cet amendement, semblable à l'épée qui trancha le

nœud gordien, eut l'heureux effet de ramener à l'instant la concorde entre ces deux grands pouvoirs de l'état : car il fut adopté presque sans discussion dans les deux chambres à une immense majorité, et converti en loi le même jour (janvier 1833).

Je ne dissimulerai pas que ce succès est une des circonstances de ma vie dont le souvenir m'est resté avec le sentiment d'une pure et vive satisfaction, parce que, ce jour-là du moins, j'ai pu croire que ma faible voix avait rendu un véritable service à mon pays.

Depuis que la révolution de Juillet avait mis tous les esprits aventureux sur la voie des progrès plus ou moins réfléchis, l'idée du rétablissement du divorce, qu'avait aboli une loi de la Restauration, ne tarda pas à germer chez beaucoup de personnes à qui l'état du mariage n'avait pas offert tout le bonheur qu'elles en avaient espéré. Cette idée, soulevée d'abord avec une certaine réserve par la presse périodique, fut en 1834 reproduite avec beaucoup de chaleur dans de nombreuses pétitions adressées aux deux chambres, et qui parurent d'abord trouver un accès favorable dans une partie de la chambre des députés. Mais elle fut vivement repoussée dans la chambre des pairs, où cette question n'a-

vait jamais été abordée qu'avec beaucoup de répugnance. On pensait généralement dans cette chambre que la mesure de la séparation de corps, autorisée par le Code civil, pourvoyait suffisamment à tous les inconvénients qui pouvaient résulter des mariages mal assortis. A la vérité, les partisans du divorce répondaient que la séparation de corps, en pourvoyant, à l'égard des époux eux-mêmes, aux dangers que pouvait entraîner la cohabitation, n'était pas un obstacle insurmontable à ce que la femme séparée donnât la naissance à des enfants adultérins, que cependant la loi ne permettait pas au mari de désavouer.

Il importait, selon moi, dans l'intérêt de la morale publique, de faire tomber cet argument, l'un des plus spécieux de ceux qu'on faisait valoir en faveur du divorce. Pour atteindre ce but, du moins pour le cas de séparation le plus ordinaire, je crus devoir soumettre à la chambre des pairs la proposition d'un projet de loi portant qu'à l'avenir les enfants d'une femme séparée de corps pour cause d'adultère, nés plus de dix mois après la séparation, ne seraient pas réputés appartenir au mari, à moins d'une reconnaissance volontaire et formelle de la part de ce dernier. Cette proposition, approuvée par six bu-

reaux sur sept, et développée à la chambre, fut renvoyée à une commission, qui conclut à son adoption, mais en proposant de l'étendre à toutes les causes de séparation. La proposition, ainsi généralisée et adoptée par la chambre des pairs, fut portée à celle des députés, qui en renvoya l'examen à un commission. Celle-ci, par l'organe de M. Renouard, son rapporteur, conclut à l'adoption du projet de loi. Mais, ce rapport n'ayant pu être fait que très peu de jours avant la fin de session, la chambre des députés ne put y donner suite; et depuis ce temps l'importance politique ou financière de tous les objets qui ont successivement occupé les deux chambres ne m'a pas permis de reproduire cette question législative, dont il serait pourtant désirable de voir la solution.

Je n'entrerai pas plus avant dans le détail de mes occupations à la chambre des pairs; mais je crois pouvoir me rendre cette justice que, depuis mon admission à cette chambre, il y a eu très peu de lois ayant quelque rapport avec l'objet habituel de mes études, à la discussion desquelles je n'aie pris une part active, et que, surtout dans ces graves occasions où la chambre a fait un appel spécial à ses membres pour l'exercice de ses attributions législatives ou judiciaires, je me

suis toujours empressé d'y concourir, et de lui consacrer tous les instants que j'ai pu dérober à mes fonctions à la Cour de cassation, fonctions où m'appelaient aussi des devoirs rigoureux, et pour lesquels ma présence en qualité de président devenait quelquefois indispensable.

C'est ainsi que le 1er janvier 1833 j'ai dû porter la parole au roi, à la tête de cette Cour, pour complimenter Sa Majesté à l'occasion du nouvel an. M. le premier président Cte Portalis, quoique indisposé depuis quelque temps, avait cependant espéré jusqu'au dernier moment pouvoir s'acquitter de ce devoir de sa place, et ce ne fut que le 30 décembre au soir que je fus averti de la nécessité où j'étais de le remplacer. Je n'eus donc que la journée du 31 pour composer un discours, et me mettre en mesure de le prononcer de mémoire. J'eus cependant le bonheur d'y réussir; et ce discours, dans lequel je traçais en peu de mots un tableau de tous les événements de l'année qui venait de finir, obtint une telle faveur parmi les personnages qui composaient l'auguste auditoire, qu'on me pardonnera d'en rappeler ici les termes.

« Sire,

» Lorsque, par un sentiment aussi moral qu'unanime en France, dans la demeure du riche comme dans la chaumière du pauvre, chaque père de famille reçoit aujourd'hui les vœux et les félicitations de ses enfants, la Cour de cassation remplit le plus doux de ses devoirs en venant, avec la grande famille des Français, saluer le père de la patrie, et lui offrir l'hommage de son respect et de son dévoûment.

» Sire, l'année qui vient de s'écouler a été signalée par plus d'un événement digne de fixer l'attention des peuples et des rois. La France, agitée en tout sens par la perfide alliance de deux factions rivales dans leurs affections politiques, mais unies dans la haine de notre monarchie nouvelle, la France a montré ce que peut le bon sens public d'une nation, secondé par le courage et la sagesse de son roi.

» En vain les aveugles partisans d'une puis-

sance qui fut grande, il est vrai, parmi nous, mais que ses propres excès ont anéantie sans retour, ont essayé de rallumer dans nos provinces les torches de la guerre civile.

» En vain aussi les sectaires d'une farouche démagogie ont osé proclamer au sein de la capitale leurs doctrines régicides, et ont (chose déplorable!) trouvé dans leurs rangs des apôtres pour les propager, et des séides pour les mettre en action; l'attitude ferme et presque téméraire de Votre Majesté en présence de la sédition, le courageux dévoûment des citoyens, et l'inébranlable fidélité de l'armée, ont fait une éclatante justice de ces attentats, et assuré le triomphe de l'ordre public et des lois.

» Toutefois, Sire, ces graves circonstances ont fait sentir le besoin pressant d'une législation spéciale, qui, dans ces crises politiques, concilie les exigences nécessaires du pouvoir avec les libertés garanties par le pacte constitutionnel.

» Sire, lorsqu'une calamité d'un autre genre nous fut envoyée par le Ciel comme un triste présage de nos troubles civils; lorsque, autour de vous, une population consternée éprouvait les ravages d'un fléau qui a moissonné tant et de si

regrettables victimes, votre exemple, Sire, celui de votre auguste famille, électrisant toutes les âmes, a fait jaillir de toutes parts les sources de la charité publique ; et la charité publique, cette vertu éminemment française, a, n'en doutons pas, désarmé la Providence et conjuré le fléau.

» Plus tard, la politique européenne a demandé à la France et à sa puissante alliée de donner force aux décisions d'une diplomatie évidemment empreinte des progrès de la civilisation ; et à votre voix, Sire, une armée s'est élancée sur les rives de l'Escaut, fière de compter dans ses rangs deux jeunes princes, héritiers de vos vertus, et déjà impatients de montrer à la France les continuateurs de Jemmapes et de Valmy. Peu de jours se sont écoulés, et la France a glorieusement accompli sa mission.

» De si grands événements, Sire, semblent s'être amoncelés en quelque sorte dans le court espace de quelques mois, pour manifester avec plus d'éclat la confiance du peuple français dans votre gouvernement, et son amour pour la personne du monarque de son choix.

» Jouissez de cet amour, Sire ; jouissez avec sécurité de cette douce et noble récompense des

bons rois. Qu'aujourd'hui, du moins, les soucis s'éloignent du trône; qu'aujourd'hui aucun nuage ne pénètre dans la demeure royale, et que ces élans de la reconnaissance publique, dont la Cour de cassation aime à se rendre ici l'organe, fixent pour long-temps, pour toujours, s'il est possible, le calme et le bonheur dans le cœur de Votre Majesté. »

Après la réponse du roi, dans laquelle, malgré sa concision, rien n'était oublié de ce qui avait fait le sujet de mon discours, d'obligeantes paroles me furent adressées par quelques membres de la famille royale, notamment par Mgr le duc d'Orléans, qui crut devoir me remercier de la part que je lui avais faite, ainsi qu'à Mgr le duc de Nemours, dans le passage relatif à l'expédition d'Anvers, expédition dans laquelle on sait que ces deux jeunes princes avaient bravement saisi l'occasion de gagner leurs éperons sous les yeux et aux applaudissements de l'armée expéditionnaire.

Qu'on ne s'étonne pas si je rappelle dans cet écrit, avec une sorte de complaisance que je ne

cherche point à dissimuler, les témoignages de bonté qu'en diverses occasions j'ai reçus de cette auguste famille, dont les hautes vertus donnent un si grand prix à toutes les marques d'estime qui émanent d'elle. Je suis trop convaincu que mes sentiments à cet égard sont ceux de tous les hommes sages, éclairés et dégagés des influences de l'esprit de parti, pour craindre, en les exprimant, d'être accusé d'une flatterie indigne de mon caractère.

Sans doute j'ai dû être flatté, et je l'ai été en effet, lorsque la confiance du roi m'a appelé à faire partie, à titre d'*ami* (c'est l'expression de la loi), de tous les conseils de famille auxquels la minorité de ses enfants a donné lieu, à raison des biens dont, à son avénement au trône, il leur a transmis la nue-propriété. D'ailleurs cette assistance, d'autant plus honorable qu'elle est essentiellement gratuite, à ces conseils de famille, m'a procuré l'avantage de connaître, de voir de près ces jeunes princes à mesure que leur majorité les a successivement mis à même d'y venir prendre place, et d'apprécier l'aptitude aux affaires, vraiment étonnante à leur âge, que leur a donnée l'éducation forte et sérieuse qu'ils ont reçue dans nos écoles nationales. Pourquoi encore craindrais-je d'avouer le plaisir bien naturel que

j'ai éprouvé lorsque, par exemple, le roi m'a fait l'honneur de m'associer à quelqu'une de ses courses au château de Versailles, en m'y conduisant dans sa voiture, ou lorsque la reine a daigné me procurer quelques agréables distractions en mettant à ma disposition quelqu'une des loges qu'elle possède dans les principaux théâtres de la capitale? Certes, ces faveurs ou d'autres semblables, les seules auxquelles je me suis permis d'aspirer, étaient aussi, je le dis avec franchise, les plus flatteuses au gré de mon amour-propre, qui se plaisait à y voir quelques indices d'une affection personnelle dont je ne pouvais qu'être vivement touché. La perte de ma vue est venue mettre, sous ce rapport, un terme à des jouissances qui m'étaient bien chères; mais personne ne s'étonnera du souvenir reconnaissant que j'en ai conservé, et on me pardonnera d'avoir consacré ici quelques lignes à un si doux souvenir.

Au reste ceux qui me connaissent savent, et Leurs Majestés savent mieux que personne, si j'ai jamais cherché à mettre à profit leurs bontés pour solliciter la moindre grâce dépendant du gouvernement du roi. Il est vrai, et je me hâte de le remarquer, que la position honorable dans laquelle je me trouvais placé lorsque la nouvelle dynastie a été appelée au trône n'offrait plus

aucune chance raisonnablement ouverte à mon ambition. Lorsqu'un magistrat a l'honneur de siéger sur un fauteuil de président, dans la première Cour du royaume, il doit comprendre qu'il trouverait difficilement ailleurs, à un même degré, la considération et le respect que commande la dignité dont il est revêtu, et que, s'il est encore dans la hiérarchie judiciaire une ou deux positions plus élevées, il n'en est aucune qui lui laisse, après l'accomplissement de ses devoirs, un esprit plus dégagé de tous soins, de toute responsabilité, et surtout des sollicitudes politiques inséparables de l'exercice d'un grand pouvoir. Aussi je peux dire que, depuis mon entrée dans cette carrière, j'ai constamment joui de ce bonheur si vanté par l'illustre d'Aguesseau, et qu'il proclame le plus nécessaire aux magistrats, l'amour de son état. En effet, un travail modéré et rendu facile par une longue habitude des audiences, bornées à trois jours seulement de chaque semaine, et dont la fatigue était compensée par l'intérêt des questions qui y étaient agitées, une fréquentation aussi agréable qu'instructive avec des collègues dont l'honorable affection m'a suivi jusque dans ma retraite: voilà ce qui a composé pendant un grand nombre d'années ma vie de président, qu'est venue embellir encore, en 1837, la décoration de

grand officier de la Légion-d'Honneur, placée par une main royale sur l'hermine de mon épitoge. Le surplus de mes heures de travail appartenait de droit aux devoirs non moins graves, mais moins méthodiques et plus variés, de la pairie, devoirs qui cependant n'ont pas été moindres que ceux de la magistrature ordinaire, lorsque d'odieux attentats contre la personne du roi ou contre la sûreté de l'état ont obligé le gouvernement à recourir pour leur répression à la haute juridiction de la Cour des pairs. Et pourtant, dans ce concours d'occupations également impérieuses, et auxquelles j'ose dire que mon zèle n'a point failli, j'ai toujours réussi, grâce à une convenable distribution de mon temps, à les concilier avec ces délassements permis aux hommes les plus sérieux , et nécessaires même à leur santé, qu'une contention d'esprit trop prolongée peut compromettre. Ainsi, j'ai pu tantôt chercher le soir, dans la société de quelques amis, les plaisirs d'une agréable causerie ou ceux d'un modeste whist, le seul jeu que j'aimais et pour lequel on m'ait accordé un peu d'habileté; tantôt mes soirées étaient consacrées aux agréments de quelques bons spectacles ou de quelques concerts; tantôt enfin, et surtout le dimanche, je me livrais au plaisir de la chasse, pour laquellej'ai toujours eu

un goût si vif, que, développé chez moi presqu'au sortir de l'enfance, il m'a suivi jusqu'à mon extrême vieillesse; car il n'y a guère plus de deux ans que quelques malheureux lièvres ou quelques perdrix mal avisées ont reçu de moi le plomb fatal lancé par une main octogénaire.

CHAPITRE XVII.



La Restauration, en déplaçant, par un inévitable effet de toute révolution, l'existence sociale de plusieurs familles, avait éloigné de moi quelques personnes dont la société m'était aussi agréable que chère; mais de nouvelles liaisons avaient remplacé celles que j'avais perdues, et continuaient à m'offrir les distractions compatibles avec les devoirs de mon état. Ainsi j'avais eu l'honneur d'être présenté à Mme la Psse de Wagram, veuve de l'illustre maréchal prince de ce nom, l'ami et le fidèle compagnon d'armes de l'empereur. Cette princesse, qui appartient à la famille royale de Bavière, n'a jamais cessé de

m'accueillir avec cette noble affabilité qui la distingue, soit dans l'hôtel qu'elle habitait sur le boulevart des Capucines, et qui est aujourd'hui affecté au Ministère des affaires étrangères, soit au château de Grosbois, dépendant de la succession patrimoniale du maréchal. Souvent aussi j'ai trouvé un doux emploi de mes loisirs dans la bienveillante amitié de la M^ise de Villette, cette aimable élève de Voltaire, long-temps connue sous le nom de ***belle et bonne***, que le patriarche de Ferney lui avait décerné, et qu'elle justifiait si bien par les agréments de sa personne et les qualités de son cœur.

Mme de Villette était fille de M. de Varicourt, gentilhomme du pays de Gex, que son voisinage de Ferney avait mis en rapport avec Voltaire. Dans les visites que celui-ci lui rendait quelquefois, il avait apprécié le mérite de Mlle de Varicourt, très jeune encore. Il l'avait prise en telle affection, qu'il lui proposa de se charger de son éducation, en la plaçant à cet effet sous le patronage de Mme Denis, sa nièce; ce que M. de Varicourt, très peu fortuné d'ailleurs, accepta avec empressement.

Mlle de Varicourt alla donc habiter le château de Ferney, où elle reçut avec fruit les soins empressés de l'oncle et de la nièce.

M. de Voltaire avait pour ami et pour correspondant littéraire à Paris le Mis de Villette, homme riche et fort répandu, qui faisait de fréquents voyages à Ferney. Il y vit Mlle de Varicourt, et rechercha sa main. Cette union fut agréée par tous les intéressés. En intervenant dans le contrat de mariage, M. de Voltaire y dota la future d'une somme de 60,000 fr. ; de leur côté, les futurs exigèrent qu'on insérât dans ce même contrat une clause portant que M. de Voltaire viendrait les voir à Paris dans le cours des deux années suivantes. Il y vint en effet, ct s'établit dans l'hôtel qu'ils habitaient à l'angle du quai auquel on a donné son nom et de la rue de Beaune. C'est là que ce célèbre écrivain, après s'être enivré pendant environ trois mois des hommages de toutes les notabilités de la capitale, et après avoir été couronné en plein Théâtre-Français par les mains de la première actrice de ce théâtre, mourut au mois de mai 1778.

On remarqua que la même année fut signalée par la mort de Jean-Jacques Rousseau, et par celle de l'acteur Lekain, qui avait si souvent prêté aux tragédies de Voltaire l'appui de son admirable talent.

Après la révolution, dans laquelle le Mis de Villette fut une des victimes du sanglant régime

de la terreur, la marquise quitta le château de Villette, où elle s'était réfugiée, et vint habiter à Paris son hôtel de la rue de Vaugirard, dont elle faisait les honneurs avec une grâce parfaite aux personnages les plus haut placés, et aux étrangers de distiction qui s'empressaient de l'y visiter.

Sans doute, c'est à de telles relations, c'est à ces salons où se rassemble habituellement une société élégante et choisie, que j'ai toujours aimé à consacrer de préférence les heures dont mes fonctions me permettaient de disposer; mais souvent aussi je suis allé chercher loin de Paris l'oubli du tumulte, des embarras et du bruit étourdissant de cette capitale.

En 1822, après la perte de ma bonne et regrettable amie Mme de Ménerville, je suis allé faire un voyage aux Pyrénées, qui m'a fourni l'occasion de visiter plusieurs des principales villes du royaume, parce que je pris, en y allant, la route de Bordeaux et de Toulouse, et qu'à mon retour je suivis celle du Bas-Languedoc et de Lyon. A cette époque, Bagnères-de-Bigorre avait presque seul l'avantage, que lui dispute aujourd'hui Bagnères-de-Luchon, de réunir chaque année le plus grand nombre de ces voyageurs que le goût des plaisirs, plus que l'intérêt de leur santé, a-

mène dans les Pyrénées. La situation pittoresque de cette ville, gracieusement assise dans le fond de la belle vallée qui porte son nom, et qu'arrose la petite rivière ou plutôt le romantique et capricieux torrent de l'Adour; ses promenades délicieuses au pied des montagnes, et son *Frascati*, où la danse, la musique, le jeu, offrent aux amateurs de tout âge les amusements les plus variés, tout cela concourt à faire de Bagnères-de-Bigorre un séjour très agréable, où la bonne société de toutes les villes voisines vient charmer ses loisirs, surtout à l'époque des vacances des tribunaux.

J'y trouvai une hospitalité aussi douce qu'économique chez un ancien président du tribunal civil qui avait habité Toulouse et connu ma famille. Ses soins obligeants me rendirent plus faciles les intéressantes excursions auxquelles je me livrai pour visiter le Canigou, le Pie du Midi, les belles cascades de Gavarin et de Gripp, et la vallée de Campan, si remarquable par sa physionomie toute pastorale, et par ses riches carrières de marbre, dont la vogue s'accroît chaque jour.

Pendant une douzaine d'années, j'ai passé une grande partie de mes vacances chez mon ancien et excellent ami le Cte Roy, dans son château de

Saint-Martin-d'Ablois, l'un des plus magnifiques du département de la Marne, et remarquable surtout par l'abondance et la beauté des eaux, dont une nature prodigue enrichit sans discontinuité la verdure de son parc.

En 1840 j'ai passé la frontière, et fait, sur les bords du Rhin, une excursion de quelques semaines qui m'ont paru bien courtes par le charme qu'offre l'aspect de cette belle contrée; par le caractère tantôt imposant, tantôt gracieux, des rives du fleuve, sur lequel je me suis embarqué et ai parcouru environ une centaine de lieues sur un de ces superbes bateaux à vapeur de construction anglaise, où le navigateur trouve tout le confortable des commodités du voyage. J'ai séjourné pendant quelque temps dans la charmante petite ville de Baden, où l'attrait du plaisir, plus que la vertu assez faible de ses eaux thermales, attire chaque année toutes les notabilités princières et autres de l'Allemagne, et les principaux touristes de la France, de l'Angleterre et de la Russie. Rien ne me semble plus piquant, à Baden, que le contraste de la nature agreste et sauvage du paysage qui l'entoure, avec la réunion, qu'on y trouve à l'intérieur, de toutes les jouissances de la civilisation la plus avancée. Là, chaque matin, le luxe des voitures, des cavalcades,

des toilettes les plus recherchées, éblouit et charme les yeux dupromeneur. Le soir on se rencontre dans les magnifiques salons de l'hôtel appelé ***Maison de Conversation***, où chacun entre et circule librement et sans frais; on se repose sur des divans de velours à franges d'or, entourés de glaces resplendissantes de lumières. Là on se croirait transporté par la main des fées dans un palais enchanté, si l'âme du moraliste n'était attristée par le hideux spectacle d'un jeu effréné, que signalent de temps en temps le naufrage de quelque grande fortune, et trop souvent le suicide de quelque malheureuse victime de la roulette et du trente et quarante. Là j'ai vu avec dégoût, assises autour du tapis vert, des femmes jeunes et belles, dont les traits délicats étaient contractés et enlaidis par les crises nerveuses que leur faisaient éprouver les chances diverses de l'aveugle hasard. Là je n'ai pu voir sans indignation des pères donner à leurs enfants de 12 à 15 ans l'exemple et la leçon du jeu, sans songer aux suites funestes de la passion dont ils semaient le germe dans leurs cœurs. Mais là aussi j'ai éprouvé quelquefois une vraie satisfaction en voyant les directeurs du jeu repousser avec une sorte de paternelle sévérité le florin apporté par quelque pauvre et imprudente villageoise, et

qu'elle dérobait peut-être aux besoins de sa famille.

Après avoir, dans ce même voyage, visité la ville de Cologne, sa maison commune et les tours inachevées de sa cathédrale; après avoir salué avec respect, à Aix-la-Chapelle, les riches reliques de Charlemagne, qui, en admettant leur authenticité, nous attestent que la taille gigantesque de ce monarque était en rapport avec la vaste étendue de son génie, j'ai voulu parcourir quelques principales villes de la Belgique, spécialement Bruxelles, cette miniature de Paris, où j'ai été retenu plusieurs jours par la présence de quelques uns de mes collègues à la Chambre des pairs, qui s'y trouvaient réunis en ce moment, et par la gracieuse courtoisie de l'ambassadeur de France, le comte de Rumigny.

Parmi les objets d'art dont la Belgique abonde, et même après avoir admiré dans la cathédrale d'Anvers et dans son musée les plus beaux chefs-d'œuvre de Rubens et de plusieurs autres grands maîtres de l'école flamande, j'avoue que rien ne m'a plus profondément impressionné que le magnifique groupe sculpté, en bois, qui soutient et décore la chairê de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Le sujet en est Adam et Ève chassés du Paradis. Il est impossible de rien imaginer de

plus touchant, de plus expressif que la honte et le remords qui se peignent sur la figure de notre premier père, la douleur et l'effroi d'Ève, et le courroux à la fois noble et inexorable de l'ange exécuteur de la justice divine. C'est en Belgique que j'ai goûté pour la première fois le plaisir, encore inconnu jusqu'alors en France, de voyager sur des chemins de fer sans sortir de ma voiture, entraînée par la locomotive sur un des wagons du convoi. Dans ce pays tous les chemins de fer appartiennent au gouvernement, qui les a construits et qui y entretient une police si vigilante et si bien entendue, qu'on y éprouve bien rarement ces accidents si graves et si nombreux sur ce genre de voies dans les autres pays. Au reste, dans cette administration des chemins de fer belges, tout semble en harmonie avec le caractère simple et réservé des habitants: point de ces élégants embarcadères d'une construction monumentale, et dont le luxe absorbe à l'avance une partie notable des bénéfices éventuels de l'entreprise; point de ces effrayants tunnels où les ténèbres, le bruit et la fumée, rappellent à l'idée une des portes du Tartare. Il est vrai que la nature du terrain peu accidenté de cette contrée se prête merveilleusement à un nivellement que les ingénieurs ne peuvent obtenir en France qu'à grands

frais, et par des constructions sujettes à de graves inconvénients.

Enfin, en 1842, considérant que j'avais déjà franchi plus de moitié de mon dix-huitième lustre, et que ma vue était déjà sensiblement affaiblie par une cataracte qui menaçait de m'ôter entièrement l'usage de ce précieux organe, prévision qui ne s'est que trop réalisée depuis, j'éprouvai un vif désir de revoir encore une fois mon pays natal, et d'aller dire un dernier adieu au petit nombre de parents ou d'amis que dans ma longue absence je pouvais y avoir conservés. Je voulus choisir pour l'exécution de ce projet la saison du printemps, plus favorable que celle des vacances, qui éloigne toujours de Toulouse une grande partie de ses habitants. Je ne sais si la pensée que soixante-un ans de distance, qui séparaient mon retour dans cette ville du jour où je l'avais quittée pour la première fois, donnait à ce retour quelque chose de piquant, ou si la presque-certitude que ce voyage était le dernier auquel je pusse aspirer en augmentait l'intérêt; mais il est certain que je le fis avec plus de plaisir et avec moins de fatigue qu'aucun des précédents. Il me sembla que les vingt années qui s'étaient écoulées depuis celui de 1822 avaient produit une grande amélioration dans l'en-

tretien des routes et dans la tenue des hôtels offerts aux voyageurs ; et il paraît qu'en effet cette remarque n'était pas sans fondement. Parmi les objets nouveaux que m'offrit la route de Bordeaux, je ne peux pas oublier le magnifique pont de fer de Cubsac, suspendu, sur la Dordogne, à une hauteur qui étonne l'imagination, et qui inspire au voyageur une sorte d'effroi, lorsqu'aux approches de ce pont, et voyant se dessiner dans le ciel cette légère et hardie construction qui semble avoir été lancée dans les airs, il songe qu'il va être transporté sur cette route aérienne à l'égal des oiseaux qui voltigent à l'entour ; mais il se rassure en se voyant précédé, sur ce magique chemin, par quelque lourde et volumineuse voiture de roulage, dont l'insouciant conducteur traverse nonchalamment le fleuve en fumant sa pipe, sans s'occuper le moins du monde des merveilleux progrès de l'industrie, qui lui a ouvert un si commode et si utile passage.

Ma dernière apparition à Toulouse a été accompagnée de quelques douces jouissances dont le souvenir est encore tout vivant dans mon cœur. Un de mes bons amis, M. de Bastoulh, conseiller à la Cour royale, qui possède dans un des plus agréables quartiers de la ville un grand et bel hôtel, m'avait offert avec une si cordiale franchi-

se, pour ma femme et pour moi, un appartement qui s'y trouvait disponible, que nous n'avions pas cru pouvoir nous dispenser de l'accepter. Le lendemain de notre arrivée, je ne sais pourquoi les quatre ou cinq journaux de toutes couleurs qui se publient à Toulouse crurent devoir en informer leurs lecteurs ; et cette annonce nous procura un grand concours de visites qui toutes, sans doute, n'étaient pas dues à l'impulsion d'une sympathie bien prononcée, mais dans lesquelles je fus heureux, je l'avoue, de remarquer que toutes les nuances d'opinion politique, si tranchées, comme l'on sait, à Toulouse, se trouvaient représentées. Plus d'une fois le salon de ma femme fut honoré par la présence de dames le plus haut placées dans la société aristocratique de la ville ; et le mien le fut par celle des principaux fonctionnaires, et surtout des membres de la magistrature, dont les témoignages de considération étaient pour moi d'un si haut prix. J'y retrouvai avec bonheur le digne et respectable premier président, M. Hocquart, dont j'avais depuis longtemps apprécié le caractère par d'anciens rapports avec lui, car je l'avais connu dès avant la révolution de 1789, alors qu'il était avocat général à la Cour des aides de Paris. Lorsqu'avec cette amabilité qui lui était propre, il voulut venir

passer avec nous la dernière soirée qui précéda notre départ, j'étais loin de prévoir que sous quelques mois j'aurais à déplorer la perte de ce magistrat, enlevé en 1843 à sa famille et à ses nombreux amis.

La Cour royale, de son côté, saisit, avec un empressement dont je fus bien touché, une occasion que le hasard lui offrit de donner à la Cour de cassation, dans la personne d'un de ses présidents, une marque d'honneur, qu'à mon retour je fus heureux de lui reporter. Pour rendre compte de cet épisode de mon voyage, trop important pour être oublié, trop flatteur pour que j'en sois moi-même l'historien, j'en emprunterai le récit au journal de Toulouse du 31 mai 1842 où il est rapporté. En voici les termes :

« M. le président B***, dont nous avons annoncé l'arrivée à Toulouse, sa ville natale, a reçu hier un juste témoignage de la vénération que l'éclat de sa longue et honorable carrière inspire à ses compatriotes. M. B***, visitant, en compagnie de M. de Bastoulh, le palais de notre Cour royale, est entré dans la salle de la première chambre, réunie sous la présidence de M. Martin. A la vue du magistrat éminent de la

Cour de cassation, M. Martin, organe délicat des sentiments de ses collègues, a invité M. B*** à prendre place dans l'enceinte réservée aux membres de la Cour. Après avoir essayé modestement, mais en vain, de se refuser à un hommage si honorable à la fois, et pour ceux qui l'exprimaient, et pour celui qui en était l'objet, M. B*** s'est rendu aux désirs de MM. les conseillers.

» M. Eugène Decamp plaidait en ce moment une question de droit ancien, et c'est vraiment avec un rare bonheur de pensée et de parole que cet avocat renommé a terminé sa plaidoirie par l'allusion suivante, au milieu des signes d'une approbation unanime :

« Ces principes de notre ancienne jurispru-
» dence, a dit M. Eugène Decamp, je me félici-
» te, Messieurs, de pouvoir les placer sous l'au-
» torité d'un jurisconsulte dont les souvenirs
» pourraient être pour ma cause un vivant té-
» moignage ; heureux que la Cour, par un nou-
» vel échange de respect et de sympathie, ait
» pu rappeler qu'autrefois aussi les magistrats
» du Parlement de Paris firent asseoir auprès
» d'eux notre grand Furgole, moins pour l'asso-
» cier à leur gloire que pour s'associer à la
» sienne. »

» Nous nous empressons d'applaudir à cette simple et noble ovation. Le bonheur qu'a dû ressentir M. le président B*** est loin aussi de nous trouver insensibles. Cet illustre magistrat a eu la satisfaction de voir que les traditions d'honneur sont intactes parmi nous, et que nous n'avons pas oublié que, fils de l'un de nos capitouls, il remporta, l'an 1772, ses premiers succès juridiques dans cette même grand'chambre, où il reparaissait hier après une si utile absence. »

Sans doute je n'ai point accepté les éloges dont l'allocution de M. Eugène Decamp était remplie en ma faveur, et j'accepte encore moins le parallèle qu'il a voulu faire ressortir de l'anecdote relative au jurisconsulte Furgole; mais, l'honneur qui m'a été déféré par la Cour royale de Toulouse n'ayant été reçu par moi qu'au nom et pour le compte de la Cour de cassation, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser d'en faire ici mention.

Une chose qui m'a paru digne de remarque dans ma visite au Palais-de-Justice, c'est la belle tenue des archives de l'ancien Parlement de Toulouse. Cette précieuse collection, qui remon te à 1440, époque de la création de ce Parle

ment, et qui finit sans interruption à sa suppression, en 1790, offre une série complète de tous les arrêts rendus par cette compagnie dans cette longue période de trois siècles et demi. Ces arrêts sont méthodiquement placés dans des cartons soigneusement étiquetés, où chacun peut trouver à l'instant même celui qu'il désire connaître.

Je me suis fait représenter l'arrêt par lequel, en 1761, l'infortuné Calas fut condamné au supplice de la roue, et où je retrouvai, non sans quelque émotion, les signatures, qui ne m'étaient pas inconnues, du président de la Chambre Tournelle et du conseiller rapporteur.

Du reste, je n'ai pu m'empêcher d'être agréablement frappé des améliorations que m'offrait à plusieurs égards la ville de Toulouse. L'accroissement sensible de sa population, de son commerce et de son industrie; les embellissements de ses divers quartiers, et notamment du quartier Lafayette; les nombreuses fontaines qui y répandent une fraîcheur salutaire; l'aspect de ses maisons de briques, devenu moins sérieux par la peinture en blanc dont on les couvre; sa belle fonderie de canons, son polygone, son riche musée, ses promenades spacieuses et bien dessinées, tout se réunit aujourd'hui pour rendre à

cette ville l'importance que depuis 1789 la suppression de ses plus grands établissements lui avait fait perdre.

Il ne me reste plus à former pour cette ville qu'un seul vœu, celui de voir cette société toulousaine, autrefois si aimable, si gaie, si spirituelle, abjurer désormais cette aigreur, ces animosités, ces pitoyables prétentions d'aristocratie, si déplacées d'ailleurs chez la plupart de ceux qui les affichent, et que de misérables passions politiques lui ont imprimées. Puisse bientôt cette antique et docte cité des *Tectosages*, cette patrie de la *gaie science*, renoncer à cette intolérance d'opinions qui, introduite dans les relations sociales, en a détruit tout le charme, pour n'y laisser à sa place que le ridicule, la tristesse et l'ennui!

Le temps que j'avais cru pouvoir consacrer à mon voyage étant expiré, je dus songer à reprendre le chemin de la capitale; et je quittai Toulouse à la fin de 1842, jetant, non sans un serrement de cœur, un dernier regard sur les lieux où s'étaient écoulés les jours heureux de ma jeunesse.

CHAPITRE XVIII.

On sait qu'en général, les voyageurs aiment à rapporter de chacun des lieux qu'ils ont parcourus quelque chose qui leur en rappelle le souvenir. Fidèle à cet usage, je m'étais cette fois procuré à Toulouse un objet dont je comptais enrichir à Paris mon cabinet de travail. C'était un portrait original, et le seul, à ce qu'il paraît, connu jusqu'ici, du premier président Duranti, massacré à Toulouse par les ligueurs en 1589 à cause de son dévoûment à la personne du roi Henri III, que la Ligue combattait alors avec une fureur dont la mort tragique du président offre un déplorable exemple.

Dans les explorations journalières que j'avais faites avec tant d'intérêt dans ma ville natale, et pour lesquelles les longs jours de mai et de juin m'avaient souvent paru trop courts, j'étais allé visiter l'hôtel qu'avait habité Duranti, dans la rue des Pénitents-Bleus, et qui subsiste encore tel à peu près qu'il était à l'époque de sa mort. J'y avais trouvé ce portrait, fort négligé et peu apprécié par son propriétaire, qui eut l'obligeante courtoisie de me l'offrir. Mais, après mon retour à Paris, je pensai que ce portrait, peu remarquable, il est vrai, sous le rapport de l'art, mais précieux par son ancienneté, son authenticité, et par le souvenir historique qui s'y rattache, pourrait être agréable au roi, et serait peut-être jugé digne de figurer dans le magnifique monument que Sa Majesté a élevé, à Versailles, à toutes les gloires de la France. J'eus donc l'honneur d'en faire hommage au roi, qui daigna l'accepter, et m'écrire à ce sujet une lettre, que je crois devoir transcrire comme un honorable témoignage de ses bontés.

Voici cette lettre :

« Mon cher Président,

» J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez écrite, le portrait du président Duranti. J'accepte avec plaisir ce portrait historique, et je vais le faire placer dans les galeries de Versailles, dont il ne sera pas un des moins remarquables ornements. Je vous remercie de cet aimable souvenir, ainsi que des sentiments que vous me témoignez; je les ai toujours appréciés, et vous devez compter sur la sincérité de ceux que je vous ai voués.

» Votre affectionné,

» *Signé* LOUIS-PHILIPPE. »

Pendant ma courte absence de Paris, la dégradation de ma vue avait fait encore des progrès sensibles, et dont je ne pus douter en remarquant qu'à mon retour, mes yeux ne pouvaient déjà plus distinguer sur la route certains objets

que précédemment j'avais clairement aperçus. Un effet bien plus fâcheux de cet affaiblissement progressif de ma vue fut de me rendre en peu de temps incapable de toute lecture, mes yeux ne pouvant plus saisir les caractères écrits ou imprimés, de quelque grosseur qu'ils fussent. De là résultaient déjà pour moi d'inévitables entraves.

Le 24 mars 1843, je voulus remplir l'engagement que j'avais pris de présenter à la tribune de la chambre des pairs un éloge funèbre de mon honorable collègue et ami le M[is] de Talhouet. Ne pouvant m'aider d'un manuscrit ni de simples notes, je fus obligé de prononcer, sans autre secours que celui de ma mémoire, ce discours, de plus d'une demi-heure de lecture.

C'est sans doute à cette circonstance que je dus l'extrême attention avec laquelle il fut écouté, et la faveur qu'obtint à la chambre ce modeste tribut payé à la mémoire d'un de ses membres par la voix de l'amitié; faveur dont le *Moniteur*, ce journal officiel, ce témoin impartial, et toujours si discret, des impressions dont la chambre est affectée, crut devoir rendre compte en ces termes dans sa feuille du lendemain :

« Ce discours, prononcé avec une émotion

croissante, a excité dans la chambre de nombreuses marques de regrets et de sympathie ; et l'orateur, en descendant de la tribune, s'est vu entouré d'une grande partie de ses collègues, qui lui adressèrent de vives félicitations. »

De plus grandes entraves résultaient encore pour moi de l'infirmité dont j'étais atteint, quant à l'exercice de mes fonctions à la Cour de cassation : car, lorsque j'avais l'honneur d'y présider la chambre civile, à laquelle j'étais attaché, dans l'impossibilité de lire les arrêts rédigés, selon l'usage, et écrits par le conseiller rapporteur, j'étais obligé d'en improviser en quelque sorte les considérants, et de les prononcer de mémoire, avec leurs dispositifs ; et, à cet égard, je ne peux me rappeler sans un vif sentiment de reconnaissance tous les encouragements dont l'indulgence de mes honorables collègues n'a cessé de m'entourer jusqu'au moment où, averti par la voix de la nature ou plutôt par celle de ma conscience, j'ai été forcé de me séparer d'eux.

L'heure de cette douloureuse séparation n'a pas tardé à sonner. Lorsqu'en effet, j'ai été trahi par ma vue, au point de ne pouvoir plus faire un pas dans la salle d'audience sans le secours d'un

guide ; lorsque ma main s'est trouvée impuissante à tracer lisiblement une simple ligne d'écriture, j'ai compris et ai dû comprendre que le moment était venu de ne plus donner au public qui se presse aux audiences de la Cour de cassation le spectacle de mes infirmités ; que surtout le justiciable que de graves intérêts appellent à ces audiences aime à voir le magistrat chargé de prononcer sur son sort entièrement sain de corps et d'esprit, et qu'il doit s'indigner lorsqu'il voit ce magistrat attendre avec obstination sur son siége la dégradatien complète de toutes ses facultés. J'ai donc eu l'honneur de présenter au roi, dans le courant de décembre 1843, ma démission de la place de président à la Cour de cassation, démission qui, je dois le dire, était assez impatiemmeut attendue par plus d'un personnage politique, dont une presse complaisante avait proclamé d'avance la candidature. Aussi son acceptation par le roi fut immédiatement suivie de mon remplacement par M. Teste, démissionnaire du ministère des travaux publics.

En résignant mon honorable magistrature j'ai obéi, ainsi que je l'ai déjà dit, à la voix de ma conscience; mais mon cœur n'a pas moins été brisé par l'idée de renoncer pour toujours à ces rapports journaliers que ces fonctions me don-

naient avec ces bons et respectables collègues, de qui j'avais reçu surtout dans ces derniers temps de si touchants témoignages d'intérêt. A cet égard mes regrets ont été aussi vifs que sincères, et je crus devoir en consigner l'expression dans une lettre que j'ai adressée à M. le Cte Portalis, premier président, et qui était conçue en ces termes :

« MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,

» Après quarante-quatre ans de magistrature dans la première Cour du royaume, arrivé à la quatre-vingt-dixième année de mon âge, atteint d'une infirmité grave et de nature à apporter d'inévitables entraves dans l'exercice de ma profession, j'ai cru voir dans ces circonstances un avertissement de la nature, et n'ai pas voulu attendre ceux de l'opinion publique pour résigner des fonctions dans lesquelles tous les efforts de mon zèle pourraient ne pas suffire à l'accomplissement de mes devoirs. J'ai, en conséquence, eu l'honneur d'offrir au roi ma démission de la place de président à la Cour de cassation; elle a été acceptée. Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur

le premier Président, que cette détermination de ma part n'a pu avoir lieu sans que mon cœur éprouvât ce déchirement que devait naturellement produire chez moi la cessation d'une si ancienne et si honorable collaboration avec des magistrats tels que ceux qui composent la Cour de cassation.

» Maintenant, je viens vous prier, Monsieur le premier Président, de me donner une nouvelle preuve des bontés dont vous m'avez depuis longtemps honoré, en me permettant d'emprunter votre organe pour transmettre à la Cour, dans la première de ses réunions, la vive expression de mes regrets et de ma profonde reconnaissance pour tous les témoignages d'intérêt et de sympathie que j'ai reçus de mes chers collègues, et qui ont toujours semblé s'accroître en raison du besoin que j'en éprouvais.

» Heureusement le roi, qui, en recevant ma démission, a daigné accompagner son acceptation d'honorables témoignages de son estime et de sa satisfaction de mes services, a bien voulu adoucir l'amertume de cette séparation en me conférant le titre de président honoraire à la Cour de cassation. Ce titre, en me permettant de figurer nominativement dans les rangs de la Cour, me semblera continuer entre mes bons collègues

et moi des rapports qui ont si long-temps fait le bonheur de ma vie.

» Veuillez agréer, Monsieur le premier Président, l'hommage de ma haute et respectueuse considération. »

Le 18 j'ai reçu de M. le premier Président la réponse suivante :

« Je m'empresse, Monsieur le Président, honorable et bien regretté collègue, de vous informer que je me suis acquitté de la mission que vous avez bien voulu me confier avant l'ouverture de l'audience des Chambres réunies, indiquée pour ce jour. Je n'ai point cru devoir m'interposer entre la Cour et vous, je n'aurais pu rendre aussi bien l'expression noble et touchante de vos sentiments : je vous ai laissé parler et j'ai donné lecture de votre lettre. La Cour l'a entendue avec une vive émotion ; l'expression de ses regrets a été unanime. M. le procureur général a requis que la lettre fût transcrite sur les registres de la compagnie ; et, à la proposition de M. le conseiller Béranger, la Cour, à l'unanimité, a délibéré en outre qu'une députation à laquelle seraient ap-

pelés des membres choisis dans chacune de ses trois Chambres se transporterait chez vous, pour vous exprimer les sentiments qui l'animent.

» Il est impossible, Monsieur et honorable collègue, d'être mieux apprécié, plus aimé et plus honoré que vous ne l'êtes, par nos collègues. Il m'est doux et pénible à la fois de vous en donner l'assurance, puisque c'est au moment où les liens qui nous unissent se relâchent.

» Pour ma part, votre honorable amitié est un bien dont j'espère qu'aucune circonstance ne saurait me priver, et je vous prie de croire que mon attachement et ma vénération vous suivront dans votre retraite. Vous nous manquerez toujours, et nous vous chercherons autour de nous dans toutes les circonstances importantes de notre carrière judiciaire.

» Recevez, je vous prie, Monsieur le Président et bien regretté collègue, les nouvelles assurances de mon sincère attachement et de ma haute considération.

» *Signé* Comte PORTALIS,

» Premier Président de la Cour de cassation. »

La députation annoncée par cette lettre, et à laquelle s'étaient joints M. le procureur général et M. le premier avocat général de la Cour, m'a en effet honoré de sa visite à l'issue de l'audience; et j'ai reçu, non sans une vive émotion, les embrassements de tous ceux qui la composaient. Le soir du même jour, le conseil de l'ordre des avocats aux Conseils du roi et à la Cour de cassation a bien voulu également se rendre chez moi, et, ne m'ayant pas trouvé, il m'a adressé le lendemain une lettre signée de tous ses membres, ainsi conçue :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Les membres du conseil de l'ordre des avocats aux Conseils du roi et à la Cour de cassation se sont présentés aujourd'hui à votre hôtel. N'ayant pas été assez heureux pour vous trouver et pour vous exprimer eux-mêmes leurs sentiments, ils m'ont chargé de ce soin; je me félicite d'être leur organe.

» Votre retraite, Monsieur le président, a causé à notre barreau les plus vifs regrets. C'est avec une peine infinie que nous voyons s'éloigner de la Cour suprême le magistrat éminent

qui a jeté tant d'éclat sur cette grande institution, et qui s'est rendu si cher aux avocats, non seulement par son profond savoir et sa haute justice, mais aussi par son aménité parfaite et sa constante bienveillance. Nous espérons pourtant que vous ne serez pas entièrement perdu pour nous, et que vous voudrez bien conserver votre affectueux intérêt à ceux qui ont su vous apprécier et qui auront toujours pour vous le plus grand dévoûment comme la plus sincère reconnaissance.

» Je suis avec respect, etc.

» *Signé* GARNIER. »

Suivent les signatures.

Ces regrets, dont la plus haute magistrature et le barreau ont honoré ma retraite, et qui ont été partagés, il m'a été doux de le remarquer, par un assez grand nombre de personnes, que les liens du sang ou de l'amitié intéressent aux divers événements de ma vie, ont été pour moi la plus douce récompense que je pusse espérer de mes longs services judiciaires. Réduit maintenant aux seuls devoirs non moins importants, mais plus

variés dans leur objet, qui m'attachent à la chambre des Pairs, j'ai le bonheur d'y trouver aussi pour mon cœur d'honorables affections, et pour mon esprit un exercice modéré et qui n'excède pas jusqu'à présent les facultés morales qu'il a plu au ciel de me conserver dans mon extrême vieillesse.

Ici se termine le résumé succinct, mais véridique, des principaux faits qui, dans ma longue carrière, ont laissé une plus profonde trace dans ma mémoire. Je les ai racontés sans aucune prétention aux honneurs d'une œuvre littéraire, encore moins à ceux d'une publicité, que, selon moi, un magistrat pénétré de la dignité de son ministère doit envisager avec indifférence, sans la désirer ni la craindre, surtout à l'époque où nous vivons, époque de controverse et de lutte politique, où tout éloge inséré dans une feuille publique devient presque toujours le signal d'un blâme dans une feuille opposée. Je les ai racontés sans passion ni haine, même pour les personna-

ges que je n'ai pu m'empêcher d'y faire figurer sous les couleurs les moins favorables. Eh! comment connaîtrais-je la haine, lorsque je n'ai jamais eu, à ma connaissance, aucun ennemi? Au contraire, j'ai été assez heureux pour rencontrer souvent de précieuses et honorables sympathies, quelquefois même d'augustes amitiés. J'en ai joui avec bonheur; et, lorsque le temps et le cours des événements me les ont ravies, j'ai bien vivement ressenti le regret de leur survivre. Aussi, dans les longues heures de loisir que ma position actuelle me laisse, c'est au souvenir de mes anciennes affections que j'emprunte mes plus douces jouissances, et il me semble que plus mes yeux me refusent aujourd'hui la vue des objets présents, plus le passé, par une heureuse intuition, se reproduit avec énergie dans ma mémoire. Alors, ainsi que je l'ai dit au commencement de cet écrit, j'évoque autour de moi les images de toutes les personnes dont j'ai eu le bonheur d'être aimé; je crois les voir encore en face de moi ou à mes côtés, et tous leurs traits se retracent à mon imagination avec une telle fidélité, qu'un peintre dont je guiderais le pinceau en ferait, j'en suis sûr, des portraits d'une parfaite ressemblance.

Ce sont ces douces illusions qui seules char-

ment et abrégent les ennuis d'une vieillesse inoccupée ; sans elles, le cœur du vieillard doué de quelque sensibilité ne pourrait, au milieu des ruines que la main du Temps accumule autour de lui, supporter cette espèce de supplice que Juvénal a si bien décrit dans ces vers de sa 10e satire :

Hæc data pœna diù viventibus, ut renovatâ
Semper clade domûs, multis in luctibus inque
Perpetuo mœrore et nigrâ veste senescant.

FIN.

